

retranscription colloque

Les droits culturels sont dans la loi... Et après ?

lundi 14 novembre 2016

Sénat – Palais du Luxembourg – Paris

Matin

introduction

Sylvie Robert

Madame la ministre, mesdames et messieurs, chers amis, nous sommes très heureuses, avec ma collègue Marie-Christine Blandin, de vous accueillir ce matin au Sénat. Je commencerai par des remerciements, d'abord à la Ministre de la culture et de la communication qui nous fait à la fois l'honneur mais aussi le plaisir d'ouvrir cette journée sur les droits culturels, merci beaucoup Madame la Ministre. Je voudrais également remercier les intervenants qui vont se succéder tout au long de cette journée et de ces tables rondes, qui eux aussi ont répondu présents, parfois d'ailleurs venant de très loin, vraiment merci à eux. Merci à nos deux animateurs journalistes, Anne Quentin et Éric Fourreau, qui vont animer cette journée. Et bien sûr merci à vous, merci à vous parce que vous êtes à la fois bien sûr participants à cette journée, mais je le sais aussi, penseurs, acteurs, contributeurs, formateurs parfois, de cette notion, « droits culturels », que nous avons voulu à travers cette journée explorer.

Quelqu'un me disait tout à l'heure, c'est assez exceptionnel qu'on se retrouve là au Sénat, autour de cette question des droits culturels, ce n'est pas improbable, puisque c'est une réalité, mais c'est vrai qu'avec Marie-Christine Blandin, avec un certain nombre d'autres collègues qui sont ici, d'autres groupes politiques, le cheminement de cet amendement sur les droits culturels a été un peu chaotique, parfois difficile, mais nous y sommes arrivés. C'était à la fois pour nous très important de nous dire collectivement, maintenant, cette question est dans la loi et comment va t-elle se traduire dans nos politiques publiques de façon opérationnelle, de façon concrète, quelle traduction mais aussi quelle interprétation nous allons pouvoir leur donner sachant qu'il y a un certain nombre de définitions que nous fera le plaisir de nous donner Patrice Meyer-Bisch et qui permettront d'alimenter cette réflexion. Ces droits culturels sont pour nous un levier pour questionner la place et le rôle de chaque individu dans nos politiques publiques et singulièrement bien sûr dans nos politiques culturelles. Alors cette journée, nous avons voulu la faire comme une journée, je ne dirai pas déclencheur de la réflexion mais peut-être plus mobilisatrice. Maintenant qu'elles sont dans la loi, il va falloir qu'on infuse, il va falloir qu'on questionne, mais il va falloir aussi qu'on donne des réponses à celles et ceux qui peut-être la trouve confuse, ont des craintes, ont des peurs, ne savent pas très bien comment la traduire, comment s'en emparer, et c'est aussi le but de cette journée et l'esprit qui nous a animé pendant la préparation de ce colloque. Alors c'est une question d'envie, on a envie que cela puisse déclencher des envies, que ça puisse aussi bien sûr ouvrir à des échanges, que ça puisse aussi permettre d'ouvrir des portes qui peut-être sont restées fermées pendant quelques années, pour nous requestionner tout simplement sur un certain nombre de nos politiques culturelles. C'est affaire de méthode, sûrement. C'est affaire de démarche, probablement. Mais c'est affaire de pouvoir d'agir des habitants aussi, et je sais que dans un certain nombre de nos collectivités, nous travaillons sur ce fil rouge-là, c'est tout simplement affaire de mobilisation, et je crois que c'est une mise en mouvement que nous

avons envie aujourd'hui de déclencher avec vous et à travers ce colloque. Nous l'avons fait, et je regarde Marie-Christine Blandin, parce que ça a été notre discussion dès le début, dans un esprit à la fois de bienveillance, d'ouverture, de réflexion, nous ne voulons pas de posture, nous ne voulons pas obligatoirement que nous puissions à un moment, bien sûr on peut se confronter, on peut débattre, et l'échange de points de vue sera fructueux et nourrira notre réflexion, mais nous avons voulu de la sérénité, dans la mesure où c'est une question trop importante aujourd'hui dans le contexte que nous vivons pour que nous dépensions nos énergies à nous confronter alors même que cette notion est bien sûr celle de l'ouverture, de l'échange. Certains parleront de citoyenneté, certains parleront de commun, nous parlerons tout simplement finalement de vivre ensemble. Car à travers cette notion, et j'en terminerai là, c'est aussi les expériences que vous menez, les démarches que vous avez, car, si cette notion n'est pas nommée parfois, elle existe, la question existe, elle existe dans nos politiques publiques, elle existe aussi dans un certain nombre de vos projets, et c'était aussi l'esprit de ce colloque de pouvoir les révéler dans l'échange et la bienveillance entre nous tous. Alors merci beaucoup de vos contributions, merci de votre présence, et je vous souhaite une très bonne journée.

Marie-Christine Blandin

Madame la ministre, mesdames et messieurs les sénatrices et sénateurs, participantes, participants, artistes, élus, administratrices, administrateurs, techniciennes, techniciens, amis, universitaires, et j'en oublie. À nouveau, je vous souhaite la bienvenue, cette journée n'aura qu'un film conducteur : comment fait-on pour mieux reconnaître l'égalité de chacun ? Certes, justice sociale, droits humains, redéfinition de la place de l'économie sont bien sûr nos combats, mais aujourd'hui, nous allons entendre celles et ceux qui défrichent de nouveaux chemins pour la culture, et remettre la culture au centre du débat n'est pas un luxe. Prévenez tous les journalistes : vigilance sur les financements, sur la nature des labels, des conventionnements, sur les incertitudes créées par certaines alternances politiques sont nos devoirs, mais aujourd'hui nous allons aussi travailler sur tous les outils qui peuvent élargir le cercle de ceux qui participent des politiques culturelles sur toutes les méthodes qui oxygènent les formes et les contenus, avec des apports et des attentes riches de toutes les diversités, jeunes ou vieux, valides ou infirmes, ruraux ou urbains, riches ou pauvres, nés ici ou ailleurs, salariés ou chômeurs, femmes ou hommes, de famille africaine, syrienne, bretonne ou flamande, nous sommes une mosaïque mouvante et féconde, dont il serait vraiment aberrant de se priver, tant il y a de découvertes à faire et de liens à tisser. Et c'est de cette diversité que nous fabriquerons de l'universel, contrairement au marché, qui appauvrit, enfin il n'appauvrit pas tout le monde, et qui uniformise. Alors, en rassemblant le programme des tables rondes avec Sylvie Robert, en nous réjouissant des réponses favorables que nous recevions, nous avons vite compris que six heures d'échanges ne permettraient pas s'embrasser toutes les disciplines, tous les niveaux de responsabilité, toutes les autres belles expériences dans les territoires. Cette journée n'est donc que la première sur les droits culturels, car le livre aurait eu toute sa place, car le cinéma avait beaucoup de preuves d'amour à nous donner, égalité de ceux qui sont entrés par *Dupont Lajoie* d'Yves Boisset et de ceux qui ont commencé par *Les damnés* de Visconti. Magnifique chemin que celui emprunté par Olivier Babinet pour réaliser *Swagger*, avec Aïssatou Dia et Abou Fofana. Et les comités d'entreprises qui hier emmenaient des générations au spectacle de Jean Ferrat et finissaient en récitant Aragon. Et la danse, et la photographie, et les orchestres symphoniques, et l'opérette, et Muriel Robin, qui aurait eu à dire de ce qu'est le mépris ou au moins la tenue à distance, et la bienveillance salvatrice de Michel Bouquet. Et le cirque, qui comme les musiques actuelles fédèrent générations et classes sociales. Et les licenciés de La Redoute, conviés par Guy

Alloucherie ou les filles de Samsonite mises en scène par Hélène Déplanque, ne sont pas là. Et l'architecture, si présente dans le quotidien, et qui gagne à chaque fois qu'elle dialogue avec les usagers. Et le street art, et la culture scientifique, ils en auraient eu de belles rencontres à nous raconter, les petits débrouillards. Même en tentant de lister nos manques, je ferai des oublis, soyez donc indulgents. Nourrissons-nous des talents qui sont ici. Je les remercie tous et je vous remercie tous. Notre longitude géographique est entre Trump et Orban, mais il n'y a aucune fatalité, il n'y a que des mains à tendre, des oreilles à déboucher et des résistances à fabriquer, nous n'abandonnerons jamais l'espoir.

Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication

Mesdames et messieurs, chers amis, je suis très heureuse de participer à l'ouverture de cette journée de travail à l'invitation des sénatrices Marie-Christine Blandin et Sylvie Robert que je remercie pour leur invitation et surtout pour leur mobilisation sur ce sujet. Je voudrai saluer à leurs côtés les élus qui sont là, les parlementaires, les élus en général, les réseaux culturels, les chercheurs, tous ceux qui œuvrent pour l'accès à la culture et pour la diffusion la plus large de la culture dans tous les territoires, et je dois dire que j'ai eu l'occasion de voir justement cette mobilisation des élus avec grand plaisir au moment de la loi NOTRe et bien sûr de la loi Liberté de création, architecture et patrimoine, lorsque j'ai repris le flambeau de ce dossier.

Je voudrai vous dire quelques mots pour ouvrir cette journée de travail sur « Les droits culturels sont dans la loi, et après ? », j'apprécie beaucoup d'ailleurs l'illustration qui est faite de cette journée. Vous dire qu'évidemment la notion existe depuis quelques temps déjà, la notion de droits culturels, mais sa mise en débat vient aussi de cette intégration aujourd'hui dans le corpus juridique qui fonde les politiques publiques et que nous avons besoin, c'est l'objet de cette journée, d'éprouver cette notion, à la lumière des expériences que vous menez, des expériences qui existent et qui sont nombreuses, de partir de l'expérience des artistes, pour enrichir cette notion. Du point de vue théorique, cette notion, la genèse en sera faite bien mieux que je ne pourrais le faire juste après, mais je voudrais citer la convention d'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la liberté des expressions culturelles de 2005 qui a été si importante dans les politiques publiques et notamment dans les politiques françaises, la loi du 16 juillet 2016 relative à la loi LCAP, qui a prévu justement la mise en œuvre d'une politique de service publique co-construite par l'État et les collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de la création artistique dans le respect, si je cite la loi, des droits culturels. Je citerai aussi le corpus que constitue la déclaration de Fribourg initiée en 2007 par Patrice Meyer-Bisch ici présent, qui est une référence large pour évoquer les droits culturels définis comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnu dans sa dignité ». Chaque mot est important. Et la première remarque que je voudrai faire à la lecture de cette définition, c'est la transversalité des droits culturels qui a valeur d'évidence, cette transversalité, qui signifie aussi que le ministère de la culture n'est évidemment pas le seul acteur à interroger cette notion de droits culturels dans le cadre de son action, c'est une responsabilité partagée entre l'État, les collectivités territoriales qui portent une large part des politiques culturelles aujourd'hui, mais aussi les institutions, les associations, évidemment les artistes, et les acteurs culturels, et même les individus. Donc la mise en œuvre de ces droits culturels implique nécessairement l'ensemble de ces acteurs qui doivent de fait mieux dialoguer ensemble, et elle ne peut se réaliser que par une co-responsabilité. Alors la loi nous dit désormais d'agir dans le respect des droits culturels, et d'ailleurs les arrêtés qui sont en préparation concernant les labels reprendront bien sûr cet engagement mais ça ne nous donne pas encore le mode d'emploi qui est l'objet de cette journée de travail. Je crois qu'une façon intéressante de l'aborder et c'est ce qui est prévu, c'est de partir de l'expérimentation qui est déjà à l'œuvre,

qui l'était en vérité avant l'adoption des lois NOTRe et LCAP, et avant même la déclaration de Fribourg. Il nous faut poursuivre en ce sens, multiplier les expériences, les projets, et ainsi avancer. À mes yeux, il y a deux notions qui doivent être prioritaires et qui font partie de cette notion de droits culturels : la première, c'est bien sûr celle, là aussi qu'on peut définir de différentes façon, de démocratisation culturelle ou d'égalité d'accès à la culture, à la création et aux pratiques artistiques, c'est un mouvement qui est à l'œuvre dans notre pays depuis plusieurs décennies et qui a produit des résultats, grâce à la décentralisation qui a métamorphosé notre pays en seulement trente ans, et c'est grâce à cette décentralisation qu'il y a pu avoir cette politique concrète d'égalité d'accès à la culture. Il y a une tendance, je sais qu'elle est parfois contestée, mais quand on regarde dans la longue période, elle est manifeste, à une plus grande fréquentation depuis trente ans des théâtres, des concerts, notamment pour les musiques actuelles, et je ferai référence à l'étude du DEBS qui mesure les pratiques entre 1973 et 2008. Bien sûr, nous avons encore énormément de chemin à parcourir, mais il y a eu, grâce au maillage culturel, grâce au foisonnement des festivals, grâce à la diversité des initiatives portées le plus souvent par les collectivités territoriales, des progrès. C'est aussi l'attention portée aux crédits en faveur de la démocratisation culturelle, c'est grâce à cela que notre action se multiplie. Après avoir stagnés ou baissés, ces crédits en faveur de la démocratisation culturelle ont progressé de près de 15% depuis 2012. Je pourrais citer quelques exemples, mais je crois que nous avons à la fois des exemples de réussite avec des implantations aussi et le développement sur le territoire de nos actions, et nous avons aussi des chiffres qui montrent les limites et les défis qui restent devant nous.

En allant cet été à Marseille, je voudrais d'ailleurs saluer Francesca Poloniato qui est là, j'ai pu me rendre compte, par exemple, du travail exemplaire qui est mené dans le quartier du Merlan, par la scène nationale, par la bibliothèque, par les deux ensemble, qui ont pris à bras-le-corps la question du rapport avec les habitants du quartier, tout en étant situés dans un ensemble qui ressemble à un ensemble commercial, mais qui en réalité n'en est pas un. En étant à l'écoute des attentes, en suscitant le dialogue, la curiosité, des propositions d'atelier, des sensibilisations à la lecture pour les bibliothèque ou à la pratique artistique comme j'ai pu le voir au Merlan, dans la scène nationale, vous faites participer les familles, les jeunes, et au projet à la fois de ces institutions mais aussi aux projets croisés. C'est concrètement une réponse, en pratique, à la question de ceux que sont les droits culturels. Je sais que vous aurez l'occasion d'en parler aujourd'hui.

Mais mettre en débat cette notion aujourd'hui de la question des droits culturels, nous permet de nous interroger de nouveau, et j'espère de donner un nouvel élan à la question de la démocratisation culturelle, nous permet d'envisager des choses du point de vue du public dans toute sa diversité et de placer le public au cœur des politiques culturelles et donc au cœur des projets qui sont menés sur les territoires. Il faut aussi avoir à l'esprit que l'art est une dialectique entre l'artiste et la population. Reconnaître l'artiste dans sa capacité à transmettre et à transcender un regard sur le monde, reconnaître aussi l'individu dans sa légitimité de spectateur, de visiteur, de participant et voir l'art comme un partage du sensible avec le spectateur qui n'existe pas de façon isolée, qui n'existe pas de façon éthérée. Deuxième chantier lié à la question des droits culturels, c'est celui de la diversité culturelle, il a été mentionné aussi en introduction : être plus à l'écoute de la diversité sociale, géographique, culturelle qui contribue à enrichir notre patrimoine et à renouveler ses formes ou ses esthétiques. Cela passe évidemment, et c'était un des combats fondateurs, sur la défense de ce qu'est l'exception culturelle dans les traités internationaux, qui reste un principe absolu puisque c'est le socle qui nous permet ensuite d'avoir des politiques de protection de la culture, et cela nous permet de défendre la création artistique. Cela passe aussi, cette protection de la diversité culturelle, par tout un tas de dispositifs, nous en avons encore discuté dans la loi LCAP par exemple, s'agissant de la diversité musicale, à la radio. On voit

que c'est un débat sur lequel il faut toujours rester actif, vigilant, et qui produit ses fruits, puisque nous avons des dispositifs en France qui nous sont de ce point de vue enviés de par le monde, j'ai l'occasion de m'en rendre compte à chaque déplacement. C'est aussi par exemple pour favoriser la diversité en matière cinématographique, qu'il a été décidé dans un accord professionnel à Cannes au dernier festival de favoriser l'accès à la liberté de la création avec à la fois une protection des films indépendants à l'affiche dans les cinémas, pour qu'ils restent plus longtemps, et aussi une limitation du nombre d'écrans attribués à un même film dans un multiplex, ce qui paraît toujours une mesure insensée quand on se promène dans le monde et qui pourtant chez nous est fondatrice dans ce qui est la diversité du cinéma à l'écran. Cette prise en compte de la diversité, c'est aussi un enjeu majeur pour notre réseau d'enseignement supérieur de la culture avec une ouverture qui doit être plus grande de nos formations d'excellence, puisque c'est à travers ces formations d'excellence que nous formons les artistes de demain, que nous formons les plateaux de demain. Il y a déjà des aides qui existent sous forme de bourses, pour tous les étudiants, mais pour les jeunes qui se destinent à des métiers artistiques, c'est toujours difficile d'avoir un petit boulot à côté, et les écoles supérieures doivent alors elles-mêmes apporter des aides complémentaires. Il y a là aussi des expérimentations tout à fait enrichissantes qu'il faut regarder, à l'école de la Comédie de Saint-Etienne, à l'école du TNS de Strasbourg, au Conservatoire national supérieur à Paris, à l'école des Beaux-Arts à Paris. Ces pratiques sont financées plus par le mécénat que par le ministère de la culture, donc elles ne sont pas pleinement intégrées à nos institutions, à nos dispositifs, donc c'est là aussi un champ où nous pouvons progresser. J'ai prévu dans le budget 2017 qui est ce moment présenté au parlement une enveloppe spécifique sur un appel à projets destiné à favoriser la diversité dans les écoles. C'est aussi pour soutenir et développer la diversité de la création que nous avons sécurisé dans la loi travail de 2015 la possibilité la possibilité pour les partenaires sociaux du secteur du spectacle vivant et enregistré de négocier directement le régime d'indemnisation du chômage qui leur est appliqué. Et c'est grâce à cela, en reconnaissant la spécificité de ce secteur, que les partenaires sociaux ont pu aussi être directement à la table de négociation et aboutir à un accord qui a été unanime, salué comme historique à juste titre en avril et que le gouvernement a fait rentrer en vigueur en août dernier. C'est toujours pour soutenir et développer la diversité de la création concrètement que nous avons mis en œuvre dans la suite de cet accord un fond pour l'emploi durable dans le secteur du spectacle, le fond PEPS, qui sera inscrit dans le projet de loi de finances pour 2017, qui vise à créer des emplois durables dans le secteur du spectacle, aussi à favoriser l'insertion des jeunes artistes diplômés. Là aussi en faisant cela, nous favorisons la diversité. Et faciliter le retour à l'emploi dans le spectacle des femmes et des hommes après un congé de maternité ou de paternité. C'est pour faire avancer l'accès à la culture, à la création et à la pratique que nous multiplions aussi les actions d'éducation artistique et culturelle, sur tous les temps de vie des enfants, mais là aussi nous avons un chemin de progrès devant nous. J'entends des voix qui disent que toutes ces actions sont certes louables mais que la culture promue reste élitiste. Je crois que c'est justement en regardant ces expériences, en regardant sur le terrain ce qui se passe, qu'on peut voir les évolutions récentes de la politique de l'État, et en même temps, ces voix sont une exigence et un encouragement à les inscrire peut-être plus durablement au cœur de nos politiques publiques et ne pas les laisser à la marge.

Je voudrais dire aussi que dans toutes les opérations que nous avons lancées récemment, je ne les citerai pas toutes, mais à chaque fois, notamment dans nos rapports avec les directions régionales des affaires culturelles, nous mettons l'accent sur les territoires prioritaires qui sont les territoires les plus éloignés de la culture, le rural souvent, le périurbain, les quartiers populaires pour lesquels des dispositifs ciblés existent déjà, mais c'est aussi en ayant chaque fois cette attention que nous pouvons avancer. Je voudrais citer par exemple les ateliers de

fabrique artistique sur tout le territoire, il y en a plus de 70, dont la moitié sont en milieu rural, qui sont à la fois des lieux d'expérimentation pour les artistes mais aussi souvent des lieux d'innovation dans le rapport entre les artistes et le public. Dans les quartiers de la politique de la ville, je pourrais multiplier les exemples d'initiative que nous soutenons, la MC93 en Seine-Saint-Denis, le théâtre du Merlan, je l'ai cité, la Commune à Aubervilliers, les initiatives comme l'école miroir à Epinay-sur-Seine, ou encore la maîtrise populaire de l'Opéra-Comique qui se développe. Je pourrais aussi rappeler que tous les contrats de ville que nous signons désormais comportent un volet culturel.

Je voudrais aussi citer un exemple qui a été cité aussi en introduction en parlant par exemple du cirque, dire que la diversité culturelle, c'est aussi une attention qui doit être plus forte et plus centrale aux cultures qui sont souvent apparues comme minoritaires ou relégués. Je pense à l'exemple des jours derniers pour la culture tzigane, avec d'une part la reconnaissance symbolique de l'État à Alexandre Romanes de la légion d'honneur pour son travail sur la mémoire de la culture tzigane et la pratique de la culture tzigane, ou aussi la reconnaissance mémorielle, qui est très importante, qui a été apportée par le président de la République sur l'ancien camp de Montreuil-Bellay, camp sur lequel étaient internés pendant la guerre et même un peu après les Tziganes.

La façon dont la culture peut garantir la dignité des personnes se pose ainsi à nous avec urgence à l'heure où nous accueillons aussi des milliers d'exilés, qui ont fui les atrocités de la guerre et les persécutions, et qui ont trouvé un refuge en France. Ils sont eux aussi bien sûr porteurs de culture, porteurs d'une identité forte et c'est aussi à ce titre que nous devons savoir les regarder et les écouter. Je pense au travail qui est mené par Marie-Josée Malis et Olivier Coulon-Jablonka à Aubervilliers, avec le spectacle *81 boulevard Victor Hugo*, dans lequel ce sont des réfugiés sans papiers qui racontent leur histoire. Quand on regarde l'ensemble de ces expériences, la notion de droits culturels ouvre un chemin qui est à la fois éthique, humaniste et qui est aussi fraternel et peut positionner l'action publique sur ce qu'elle a de plus essentiel, et en ce sens ce débat d'aujourd'hui et cette notion est une exigence qui s'ouvre à nous. Le fait que la loi LCAP et la loi NOTRe reconnaissent cette notion dessine un horizon politique pour nous et pourtant il nous faut continuer, c'est l'objet de cette journée, d'éprouver ce que c'est que cette terminologie pour en dessiner les contours, à la lumière de ces expériences. Il faut aussi en voir ce que peuvent être portés par de mauvaises intentions les limites de cette notion, nous avons un terrain friable, on le sait, des discours réactionnaires sur la société et donc sur la culture, et je ne reprendrai pas l'actualité internationale, et l'actualité nationale aussi malheureusement nous le montre aussi quasiment tous les jours, donc je crois qu'il faut se méfier, mais ce n'est pas l'objet et ce n'est pas l'esprit de cette journée, d'une vision qui soit strictement juridique des droits culturels, qui deviendrait une base doctrinaire pour entraver la liberté de création. Il faut bien montrer ce que sont ces droits culturels, au contraire, dans un chemin de diversité, d'humanisme, et de fraternité, et ne pas enfermer cette notion qui est si riche de développement pour la démocratisation de la culture, pour la diversité culturelle, et peut-être pour une philosophie de l'action publique, en matière culturelle, qui existe souvent aux marges, et je crois que notre exigence est de faire migrer ces marges vers le centre de notre action publique. Je vous remercie.

Intermède musical

Youssra Khechaï (violoncelle)

Marie-Christine Blandin

Yousra Khechaï vient de Tourcoing, du Conservatoire, et la directrice est ici présente, je vais lui demander de se lever, ainsi que les représentants du CFMI, que vous connaissez tous, des gens qui permettent que se diffuse la musique avec des moyens de terrain, je pense que c'est

important. Merci beaucoup Youssra de t'être plié à ce déplacement depuis Lille tôt le matin en TGV, et puis d'être venue dans cette maison qui n'a pas l'habitude d'entendre de la musique.

L'origine des droits culturels

Anne Quentin

Patrice Meyer-Bisch, je vous présente juste en deux mots. Je rappelle que vous êtes philosophe, coordinateur de l'institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de la chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie à l'université de Fribourg, que vous êtes fondateur de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, que vous menez par ailleurs un certain nombre de recherches actions dans plusieurs pays, en Europe, en Afrique de l'Ouest et au Maghreb, et enfin, ceci explique votre présence ici ce matin, vous avez donc coordonné le groupe de Fribourg, qui est le groupe international d'experts qui ont travaillé vingt ans pour aboutir à cette déclaration de Fribourg sur les droits culturels et la promotion de la diversité.

Patrice Meyer-Bisch

Mesdames, messieurs, chers amis, mesdames les sénatrices, merci pour cette invitation, chers collègues. Madame la ministre a mis la barre haut : positionner l'action publique sur ce qu'elle a de plus essentiel. Il y a quelques années, à peine, en France peut-être deux ans, on ne parlait quasiment pas des droits culturels, est-ce qu'il est possible de dire cela ? Il s'agit de repositionner l'action publique sur ce qu'elle a de plus essentiel. Est-ce qu'il s'agit d'une adaptation ou est-ce qu'il s'agit d'un changement de paradigme qui va mettre le savoir de chacune et de chacun au centre d'une démocratie véritablement culturelle et pas seulement d'une démocratisation pris dans le sens que l'on connaît ? Vous avez dit, Sylvie Robert et Marie-Christine Blandin : « nous proposons comme ligne la reconnaissance de l'égalité de dignité de chacun, elle s'adresse autant aux artistes, aux structures, qu'aux habitants, dans toute leur diversité ». L'égalité de chacun est ici, avec les droits culturels, précisée, l'égalité de chacun, ce n'est pas simplement d'avoir un ensemble de droits, c'est que chacun puisse entendre : « Ton histoire nous intéresse, ce que tu as à dire est original, dans ta relation à tes enfants, dans ta relation aux professionnels, comme dans ta relation au paysage, comme dans ta relation à tous les savoirs. » Cette dignité-là, elle est effectivement l'essence de la démocratie parce que, qui dit démocratie sait bien que chaque savoir nous intéresse. Pourquoi chaque savoir a quelque chose d'original et pourtant il ne suffit pas de le dire pour récolter, pour passer à un vote général et pour aller vers des logiques de majorité. La démocratie, ce n'est pas la majorité. La démocratie, c'est véritablement les savoirs qui se tricotent ensemble et qui dégagent un autre sens de ce qui fait effectivement la dignité humaine. Les droits de l'homme ne sont pas d'abord des concepts juridiques, ce sont d'abord des concepts politiques, et c'est la grammaire, grammaire au sens très concret de toute politique démocratique, pourquoi ? Parce qu'ils définissent les sujets, ils définissent les actions, ils définissent les obligations. Donc dans un premier point, je voudrais juste rappeler l'origine des droits culturels, c'est mon thème, mais au cœur des droits de l'homme, et ensuite je mettrai l'accent sur les notions de liberté, sur la notion de synergie des libertés, et enfin sur les voies ouvertes très concrètement.

L'origine au cœur des droits de l'homme, ce n'est pas nouveau, les droits culturels, c'est complètement classique, c'est dans l'article 27 de la déclaration universelle des droits de l'homme, le droit de participer à la vie culturelle, ça suit l'article 26 sur le droit à l'éducation.

S'il y avait un premier droit culturel, on dirait c'est le droit à l'éducation, mais il n'y a pas de premier dans les droits de l'homme. Et puis c'est dans les pactes ratifiés par la France, à savoir le pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels de 1966, son article 15 qui suit les articles 13 et 14 qui concernent le droit à l'éducation, et c'est aussi l'article 27 du pacte sur les droits civils qui reconnaît les droits culturels à l'intérieur cette fois-ci des minorités. Et on avait cru que c'était essentiellement pour les minorités, alors que c'est pour tous, y compris quand une majorité de personnes et de pauvres, on s'aperçoit que ces droits culturels ne sont pas respectés. Cela signifie que ce sont des droits opposables dès aujourd'hui mais on les a laissés de côté. Et le fait de les mettre dans nos lois, les lois de la France, permet de mettre l'accent là-dessus, et on pourrait dire : enfin. À condition seulement qu'il ne s'agisse pas simplement de droits à la culture, parce que c'est beaucoup trop flou. Est-ce qu'on parle de droits à l'économie ? Il s'agit de droits culturels très concrets qui demandent à être précisés, qui sont autant de liberté. Il ne faut jamais séparer droits de liberté, ce sont nos libertés fondamentales, et les libertés culturelles sont sans doute les plus révolutionnaires. Et c'est dans ce sens qu'on doit positionner cela au niveau d'une nouvelle action publique qui doit être différente de celle que nous connaissons maintenant, beaucoup mieux fondée. C'est l'article 15 du pacte qui, on a cité la convention de l'UNESCO, mais la convention de l'UNESCO ne cite pas les droits culturels, elle développe normalement la déclaration de 2001 sur la diversité culturelle, et on a pu mettre à ce moment-là dans l'article 5 de la déclaration un résumé des droits culturels. La convention a restreint son champ sur les dimensions de l'économie de la culture, et culture pris au sens très étroit. Donc les textes fondateurs sont les pactes, les pactes internationaux, et l'interprétation des lois doit s'appuyer sur cette tradition internationale, et notamment sur les observations générales et les rapports du comité qui, aux Nations Unies, surveille la mise en œuvre de cet article 15, notamment sur le droit de participer à la vie culturelle. Donc la vie culturelle, ce n'est pas seulement la culture, parce que la culture, il faudrait la définir, et on ne va pas le faire maintenant, tandis que la vie culturelle, c'est vraiment toute la circulation des savoirs, tout ce qui fait sens. La vie culturelle qui est aussi bien dans le repas, dans l'alimentation, que dans la mode, que dans l'habitation et bien entendu dans tous les arts, mais arts au sens très général, qui implique aussi toutes les formes de savoir-faire, et bien entendu aussi dans les sciences puisque si les savoirs scientifiques ne sont pas des lieux de création, on n'y comprend plus rien. Il faut pour bien comprendre, y compris la spécificité des domaines artistiques, les mettre en relation avec les autres domaines culturels, et je citerai encore le domaine religieux qui fait aussi partie des grands domaines du culturel. Et là, on voit l'importance, l'urgence, notamment par rapport aux violences, que ce soient les violences populistes, que ce soient les violences intrafamiliales qu'on a malheureusement toujours connues, que ce soient les violences urbaines ou que ce soient enfin les violences terroristes et les violences de guerre, ces violences ne sont possibles que par une pauvreté culturelle. Qu'est-ce que c'est qu'une pauvreté culturelle ? Il faut oser cette expression. Vous avez des gens dont les droits culturels sont violés. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'ils n'ont pas accès, participation, ni aucune voie de contribution à des références culturelles de qualité. Madame la ministre a cité tout à l'heure notre définition des droits culturels comme capacité d'accès, de participation, de contribution à des références culturelles, des savoirs au sens très fort, très existentiels, très vivants, qui nous permettent de vivre notre processus d'identification tout au long de la vie. Ça veut dire quoi ? Ça ne veut pas dire simplement : « Moi j'ai mon identité, je réclame un droit à la différence », ça veut dire : « Pour m'identifier », ça veut dire exactement en même temps : « Pour identifier les hommes et les femmes avec qui je vis, pour identifier mon épouse, mon enfant, mes amis, mes collègues, mes voisins, pour les identifier eux et moi, j'ai besoin aussi d'identifier les paysages, d'identifier les arbres, d'identifier les savoir ». Et cette notion de « travail culturel », je pourrais dire de « puissance culturelle » qui doit être la nôtre,

pour que chacun de nous, nous ayons la possibilité de dire ce qu'il y a au fond de nous, et pour le dire, ça veut dire le découvrir, pour que nous ayons cette possibilité d'être véritablement « touchés » pour pouvoir à notre tour « toucher », nous avons besoin de faire l'expérience de toutes ces saveurs. Pour certains, ce sera davantage la forêt, la découverte de la nature, pour d'autres, ce sera le théâtre, pour un troisième une science dans un domaine ou dans un autre, un domaine directement très expérimental, y compris dans le travail d'une institutrice, pardon professeur des écoles, qui doit montrer aussi cet enthousiasme à ses élèves. Donc il s'agit bien de cette égale dignité de chacun qui est son originalité. Le droit aux références culturelles qui permet de vivre son identité, c'est le droit à la singularité, mais dans ce qu'il y a de singulier en chacun, vous avez cette dignité qui est universelle. Nous nous identifions par rapport à la nature, par rapport à l'eau, par rapport au sable, par rapport au sexe, par rapport la maternité, à la paternité, par rapport au sang, par rapport à la souffrance, par rapport à la vie, la mort, l'enfance, l'âge, etc. Donc ce sont bien ces valeurs universelles et non pas je ne sais pas quelle différence qui serait revendiquée comme une barrière, comme une altérité irréductible. Donc ces droits sont des libertés. Si nous prenons le modèle du droit à l'éducation, avec toutes les libertés qu'il implique, puisque le droit à l'éducation consiste bien à instruire les libertés, et je pense que les libertés culturelles sont des libertés instruites, instruites des ressources, qui existent, et auxquelles on peut avoir accès, et instruites de ses responsabilités. Si vous permettez, entre un discours classiquement très libéral qui est de dire les libertés formelles, l'État ne doit pas intervenir dans ces libertés, ou un discours de tradition plus socialiste, des libertés réelles, les libertés où on a besoin d'avoir des moyens pour les exercer, les libertés culturelles et les dimensions culturelles de toutes les libertés fondamentales mettent l'accent sur les libertés instruites. Sans instruction, nous ne sommes rien, il n'y a rien de plus classique, excusez-moi, et en même temps, il faut le redire et le redire : tout fondamentaliste est un ignorant. Pas simplement un fondamentaliste religieux, ça peut être un fondamentaliste dans le domaine de la science économique, ça peut être un fondamentaliste dans le domaine d'un parti politique, ça peut être un fondamentaliste populiste sous une forme ou sous une autre. C'est un manque d'instruction, pourquoi ? Parce que chaque référence culturelle nous ouvre une voie de libération. Pourquoi ? Dans une science comme dans un art, vous avez un espace d'interprétation, vous êtes dignes de participer à une activité artistique, à un niveau quel qu'il soit, ça veut dire que là, vous avez le droit de participer à une interprétation, vous avez un droit de choisir, pas simplement entre le beau et le laid, mais entre différentes formes de puissance, entre différentes formes d'expression et d'impression, entre différentes formes de sens. Vous vous rappelez cette définition qu'on trouve dans la déclaration de l'UNESCO reprise par la convention : « Qu'est-ce que c'est qu'une activité culturelle ? C'est une activité porteuse de valeurs, d'identité et de sens. » Alors, ce que l'on comprend à partir du droit à l'éducation, vous avez une liberté d'éducation qui commence à dire à l'enfant : « fais tes devoirs, assure tes responsabilités », nous pouvons le développer pour le droit de participer à la vie culturelle. Cette liberté d'interprétation dans tous les domaines de savoir, dans tous les domaines de saveur. Entre le populisme qui considère qu'il suffit que chacun s'exprime et qu'il vote, pour qu'on ait vox populi, et l'élitisme qui consiste à penser qu'il y a des acteurs, des entités, qui sont détenteurs de ce qu'est la vraie culture ou la culture savante, par rapport à une qui ne le serait pas – à mon avis, toute culture est savante ou n'est pas – vous avez l'espace de démocratie qui est l'espace de débats instruits, et c'est cela qu'il convient de développer. Autrement dit, nous ne sommes plus, c'est mon troisième point, en logique de concurrence des libertés où certains disent que cela limite la liberté des programmeurs ou la liberté des associations. « La liberté s'arrête là où commence celle des autres », c'est uniquement vrai pour limiter le tapage nocturne, pour être plus précis, pour limiter l'exercice des libertés. Mais le niveau substantiel d'une liberté, c'est exactement l'inverse : « Ma liberté commence là où commence celle des

autres ». Un enfant pour développer sa liberté à l'école, il a besoin d'enseignants libres, il a besoin de parents libres, et c'est une synergie des libertés qui fait le progrès de la dignité humaine et qui fait le progrès de nos espaces démocratiques. Une synergie des libertés, ça veut dire que je me nourris du pouvoir d'agir des autres, que mon propre pouvoir d'agir se nourrit de ces références culturelles, de ces savoirs. Un savoir c'est toujours une capacité d'admiration et de partage, c'est toujours une expérience de réciprocité, « je ne sais pas encore grand chose, j'entre dans une discipline culturelle ». J'adore le mot de discipline, je pense qu'il faut le revaloriser, parce que là, on a l'apprentissage, « je ne sais rien, voilà quelqu'un qui sait plus, je vais apprendre avec lui et puis peut-être un jour je vais le dépasser ou en tout cas je vais faire autre chose et je m'en nourris ». On a ici une notion de communauté de savoirs, communauté épistémique, qui peut être une communauté artistique, qui peut être une communauté familiale. Déjà, une famille, c'est bien une communauté culturelle, il faut redorer dans l'espace français la notion de communauté culturelle, comme si une communauté était complètement fermée. L'État français étant lui-même assez communautarien, il n'aime pas beaucoup les communautés culturelles. Mais si on n'a pas de communauté, on n'est rien du tout. Une communauté, c'est une base d'ouverture normalement. Ce n'est pas parce que les familles sont souvent fermées qu'il faut faire haro sur les familles, c'est la même chose pour toute sorte de communauté. Même une entreprise devrait être une communauté, mais bon, ce n'est pas mon sujet. Mais pour les droits économiques, si on en parlait un petit peu plus, on dirait cela. Notre pouvoir d'agir, il se développe quand nos savoirs sont reconnus. Donc quand nos savoirs sont instruits, quand ils sont reconnus par des pairs, quand ils sont reconnus par d'autres. Et tout ce levier de développement des capacités humaines va se faire précisément par ces savoirs partagés en communion, en bienveillance. Pourquoi en bienveillance ? Parce qu'on est tous humiliés. On est tous humiliés parce qu'on est impuissant devant la détresse qui est devant nous, on est parfois impuissant devant des souffrances qui sont dans familles ou dans nos associations, nos organisations, et nous sommes humiliés par beaucoup d'éléments de la situation internationale. Donc il nous faut plus de démocratie.

Mon dernier point : la voie ouverte à l'expérimentation. Je suis philosophe, mais ça ne veut pas dire dans les nuages, enfin tout au moins j'espère, pourquoi ? Parce que les droits de l'homme, on les découvre effectivement quand on peut faire le contraste entre des hommes et des femmes qui souffrent directement eux-mêmes et d'autres qui souffrent de la souffrance des autres, en leur répondant. On travaille dans l'expérience qu'on appelle « paidea », éducation en grec, mais éducation circulaire où on s'éduque mutuellement au fur et à mesure, avec l'association Réseau culture 21. On travaille dans une dizaine de départements, et puis dans la ville de Saint-Denis, et d'autres collectivités, pour parler du territoire français, pour aller rechercher ces savoirs, là où ils sont, notamment aussi chez les travailleurs sociaux, qui ont en face d'eux toute une misère et une misère que nous pouvons interpréter aussi comme une humiliation, et comme une soif de culture, non pas seulement d'accéder à l'offre culturelle qui est plus ou moins là, ou qui devrait être là, plus ou moins accessible, mais pour développer leur propre puissance culturelle, pour développer leur propre communication ou pour éprouver leurs propres attachements. Et il s'agit ici de montrer pourquoi on a un tel échec, devant toute une souffrance sociale, et tel échec ce n'est pas simplement de donner un petit peu plus d'argent aux services sociaux ou d'avoir plus de personnel qui y travailleraient, on ne va pas dans ce sens-là, de mieux payer aussi ces personnels, on ne va pas non plus dans ce sens-là, mais c'est de reconnaître qu'il y a ici du savoir. « Un homme qui est extrêmement pauvre, disais Joseph Resinski, le fondateur d'ATQ Quart Monde, est quelqu'un qui est le témoin précieux de l'indivisibilité des droits humains, de la puissance de cette dignité humaine ». Nous avons besoin d'aller rechercher les pauvres savoirs, ou savoirs pauvres, ou savoirs souffrants, ça fait un peu misérabiliste, mais vous comprenez, il ne suffit pas tous de

parler de la dignité humaine, il faut aller écouter la honte, et il faut aller la chercher, et montrer que derrière l'expérience d'humiliation et de honte, l'expérience de quelqu'un qui a honte, mais aussi celle de l'assistante sociale qui partage cette impuissance, ou du personnel hospitalier d'urgence, qui est aussi maltraité dans ces domaines, ça peut être celui de l'enseignant, de bien d'autres, et qui ont une connaissance concrète, mais qui fait trop mal, qui est trop difficile, qui est aussi trop révolutionnaire pour être dite. Donc une nouvelle politique démocratique est une politique qui est beaucoup plus observante, où il faut aller dans les différents lieux, pour observer les savoirs qui circulent, pour observer pourquoi quelqu'un ne peut pas dire, pourquoi quelqu'un n'est pas reconnu, mais ce n'est pas facile parce que vous imaginez, on le voit pour un département lorsque 65% du budget, plus ou moins, c'est le social, si de reconnaître qu'il y a un échec par rapport à une quantité de gens qui sont en marge, ça veut dire que l'institution s'est trompée, une institution n'ose pas trop dire qu'elle s'est trompée. Alors ceci pour dire quoi ? Qu'il faut absolument désenclaver la notion de culture, retrouver cette transversalité des droits culturels, pour montrer qu'il n'y a pas d'un côté cette culture savante et l'autre qui ne le serait pas, mais qu'il y a une richesse, il y a une richesse chez l'enfant qu'il faut aller chercher et qui est dans ce pouvoir d'agir qui doit passer par un pouvoir dire et par un pouvoir entendre. Comment déployer dans la déclaration de Fribourg ce droit de participer à la vie culturelle avec ce droit à l'éducation dans un ensemble de huit droits ? On aurait pu les décrire en neuf ou en sept, peu importe, ce qui compte c'est qu'on a un panier de droits, extrêmement concret, dans lequel on va mettre aussi la formation parce que la formation, ce n'est pas qu'un tuyau, c'est aussi ce pouvoir transmettre, je reprends l'exemple du religieux qui nous fait du mal en ce moment avec le terrorisme qui prend ce nom. Le terrorisme n'a jamais été islamique, le terrorisme, c'est de la cruauté pure et dure et qui va prendre ce prétexte comme il peut en prendre un autre. Et donc on ne doit pas tomber dans ce piège. Une journaliste nous disait l'autre fois, dans les grands journaux, on avait un spécialiste du religieux, comme on avait un spécialiste de l'économie. Cette inculture de cette grande dimension de la culture, comme cette inculture qu'on peut trouver dans bien d'autres domaines, c'est ça qui fait ce vide, ce vide de l'apathie politique, ce vide qui fait tellement peur, et contre lequel on a l'impression qu'on n'a pas de rempart, puisqu'on travaille encore avec cette notion de lutte, de lutte contre, de lutte contre le terrorisme, de lutte contre la violence, de lutte contre la pauvreté. Alors qu'en fait, cette richesse, elle est là, dans cette diversité, mais non pas une diversité culturelle qui serait la diversité des uns, des autres, ou des groupes, des communautés, mais toute cette diversité qui est ici présente, c'est-à-dire d'abord et avant tout la diversité des personnes. Je vous remercie.

Anne Quentin

Merci pour cette belle introduction qui a permis de resituer les droits dans le contexte beaucoup plus large des droits de l'homme, d'en avoir rappelé le contenu aussi, et l'exigence qu'il représente pour notre démocratie, et sans doute aussi d'avoir apaisé quelques craintes, enfin nous le verrons au cours des tables de la journée, qu'entoure cette notion qui reste encore floue pour beaucoup d'entre nous.

Première table ronde : celles et ceux qui défrichent.

Anne Quentin

Alors on l'a vu, ces droits culturels sont donc aujourd'hui gravés dans le marbre de la loi, et s'il s'agit avec eux de garantir aux populations leur liberté d'expression culturelle au sens le plus anthropologique du terme, comme on l'a vu avec Patrice Meyer-Bisch, mais aussi au sens artistique, notre loi comporte ces droits culturels, mais il existe un certain flou qui suscite

évidemment certaines craintes ou peut-être des espoirs, d'autant que le législateur a fait le choix que ces droits ne seront pas opposables. Alors bien que promulgués l'année dernière, on n'a peu de visibilité sur la façon dont ces droits sont mis en œuvre au plan politique, en tout cas si tant est qu'il y ait des vrais volontés partout, car il reste le risque, au risque d'être un peu rabat-joie dès le matin, mais il reste le risque que cette notion soit si complexe ou si compromettante pour les idéologies à l'œuvre, qu'elle disparaisse dans les replis d'une histoire sclérosée. C'est ce que l'on va tenter de faire mentir, parce qu'ils arrivent dans une époque de tensions, tensions en France post attentats, qui ravivent évidemment ces replis, en même temps qu'ils activent une forme de désarroi, une époque qui nécessite sans doute urgemment, très urgemment, de prendre très au sérieux ces questions d'égalité de dignité dont parlait Marie-Christine Blandin tout à l'heure, de diversité, de vivre ensemble et de respect culturel.

Nous allons commencer ce premier temps d'échange en compagnie d'artistes, de professionnels et d'élus tous défricheurs de cette nouvelle terre des droits culturels, les organisateurs ayant fait le choix de proposer plutôt un champ de réflexions ouvert qu'une vraie problématique serrée, ils nous ont donc offert de très larges possibilités de débats. Nous avons fait le choix de voir comment les intervenants ce matin interprètent cette question des droits culturels, comment ils la vivent, comment ils ont envie de la défricher, quelles attentes ils en ont peut-être aussi au plan politique, voire les craintes qu'ils peuvent avoir quant aux dérives politiques d'une interprétation un petit peu négative ou resserrée pourraient engendrer, Patrice Meyer-Bisch nous l'a dit, le communautarisme, le populisme par exemple, voire une crainte d'ingérence dans les programmations ou de voir la créativité prendre le pas sur la création. Bref les droits culturels remettent-ils en cause cette forme d'universalisme à la française qu'on aimait tant et qu'on a rêvé comme intégratrice ? Ou bien alors on peut se poser la question de façon plus positive : quel élan ces droits peuvent-ils donner à la société toute entière ? Quel vivre ensemble cela peut-il laisser augurer ?

Je vais vous présenter nos intervenants : à mes côtés Philippe Berthelot, qui est président d'honneur de l'UFISC, qui regroupe une quinzaine d'organisations professionnelles. Philippe Berthelot qui est né, qui a grandi et qui mourra peut-être aux musiques actuelles (je n'ai pas pu m'en empêcher, je le côtoie depuis des années, c'est pour l'énerver un peu car je sens qu'il en a besoin), il a d'abord fondé le Florida, qui est devenu le modèle qui a servi à l'élaboration des futurs SMAC, à l'époque, puis vous avez été à la FEDUROCK, puis à la FEDELIMA et aujourd'hui vous êtes président d'honneur de l'UFISC, et donc vif artisan et acteur de la co-construction qui a servi de moteur à la politique en matière de musique actuelles.

Jean-Paul Ramat avec Farida Aouissi, vous êtes metteurs en scène tous les deux de la compagnie de théâtre Naje, qui est l'acronyme de Nous n'abandonnerons jamais l'espoir, une compagnie que vous avez cofondée, Jean-Paul Ramat, en 1997, avec Fabienne Brugel, pour mettre en pratique les méthodes du théâtre de l'Opprimé qui étaient défendues par l'artiste brésilien Augusto Boal, dont vous avez été compagnon de route pendant dix ans avant de reprendre le flambeau. Je rappelle juste en deux mots qu'Augusto Boal avait créé son théâtre pour lutter contre toutes les formes d'oppression, qu'il a mis un certain nombre de médiums en place, dont vous nous parlerez sans doute, pour cette transformation sociale et politique qui vise à donner des outils de parole et d'analyse pour permettre à chacun d'agir sur le réel.

Benoît Careil, vous êtes l' élu à la table ce matin. Je voudrais quand même rappeler que vous avez été membre d'un groupe qui a été mythique, *Billy Ze Kick*, il y a vingt ans : « mangez-moi, mangez-moi, mangez-moi ». On l'appelait monsieur Bing à l'époque, maintenant il a changé de nom, il s'appelle Benoît Careil. Vous avez longtemps travaillé dans la musique, vous aussi, et dans la production musicale. Vous avez créé Le jardin moderne, qui est un lieu de création, et en 2013, vous êtes engagés sur la liste d'Europe écologie les verts, pour

préparer les élections municipales, et vous êtes élu à l'issue de la fusion des listes de gauche et aujourd'hui donc adjoint à la culture de la ville de Rennes.

Christophe Rulhes, qui est auteur, metteur en scène, anthropologue, musicien, co-directeur de la compagnie du GdRa qui a été fondée en 2005 avec Julien Cassiers, qui est un acrobate et un chorégraphe. La spécificité de votre compagnie, c'est d'élaborer tous vos textes à partir d'enquêtes ou d'évènements tirés du réel, vous n'êtes sans doute pas anthropologue pour rien dans cette histoire. On dit souvent de votre théâtre que c'est un théâtre qui est plutôt anthropologique, un théâtre qui est plutôt documentaire. Vous n'aimez pas ce genre d'étiquette et vous préférez dire, je vous cite : « C'est un théâtre de la personne, avec ses fragilités et ses capacités, un théâtre de la participation forte de l'interprète ou du témoin qui trouve un écho dans les arts politiques et la philosophie pragmatiste », pragmatiste, en deux mots, qui lie la conception et la pratique.

Myriam Marzouki, qui est metteuse en scène, directrice artistique de la compagnie du dernier soir, ancienne élève de Normale Sup, agrégée de philo, vous vous êtes formée par le théâtre universitaire et les ateliers de Chaillot, vous travaillez essentiellement des textes d'auteurs vivants, tels que Nathalie Quintane, Jean-Charles Massera, Véronique Pittolo. Vous revendiquez aussi, en tant qu'individu et artiste, une identité qui est plurielle, vous vous êtes engagée sur les questions d'égalité homme/femme, mais aussi plus récemment sur celles des inégalités fondées sur les origines non blanches, non européennes, issues de la diversité, qui sont défendues par le manifeste *Décolonisons les arts*. Et vous venez de créer *Ce qui nous regarde*, propos sur les femmes voilées, et vous vous attaquez bientôt à un autre sujet tout aussi brûlant, *Qu'est-ce qu'être français ?*, nous allons y revenir.

Et enfin Francesca Poloniato, qui est directrice du théâtre du Merlan, scène nationale de Marseille depuis 2015. Elle tient à revendiquer qu'elle est une ex-éducatrice, qui a travaillé aussi par la suite avec plusieurs chorégraphes. Au Merlan, vous vous appuyez sur une bande d'artistes que vous avez à vos côtés pendant trois ans : Pauline Bureau, Antonella Amirante et Céline Schnepf, qui sont auteures et metteuses en scène ; François Cervantès qui est aussi auteur et metteur en scène ; mais aussi pour la danse Mickael Phelippeau et Nathalie Pernette. Chacun écrit, réside là, vous y tenez, travaille avec les habitants, puisque vous revendiquez de ne pas dissocier la création de l'action artistique. Tous ces artistes intègrent donc dans leur travail, d'une manière ou d'une autre, leurs rencontres avec les gens.

Myriam Marzouki, on a parlé des droits culturels depuis ce matin, vous me disiez il n'y a pas longtemps : « au fond les droits culturels c'est assez nouveau pour moi ». Comment est-ce que vous entendez ces droits et comment surtout résonnent-ils avec votre pratique artistique ?

Myriam Marzouki

Bonjour. Je dirai pour commencer que, en effet, à me documenter sur les droits culturels, suite à votre invitation, je me suis rendue compte que peut-être je travaillais en direction des droits culturels, un peu comme monsieur Jourdain, c'est-à-dire je les pratiquais sans le savoir. Je vais parler de façon assez concrète du travail que j'ai mené sur mon dernier spectacle, pour redonner un exemple, des exemples, en disant que sur les différents enjeux de ces droits culturels tels qu'ils sont pensés et tels qu'ils nous ont été présentés, ce qui m'est apparu de façon très claire, c'est qu'en tant que metteur en scène, j'ai le sentiment qu'aujourd'hui je dois travailler avec une réalité, c'est-à-dire quelque chose qu'on peut juger de manière plus ou moins joyeuse ou positive mais qui est d'abord là, c'est que la France est devenue un pays multiculturel, de fait. À partir de là, mon engagement dans mon dernier spectacle pourrait prêter le flanc à une interprétation très angoissée de ce que sont les droits culturels, qui seraient l'interprétation communautariste, puisque le thème de mon spectacle, c'est de travailler sur une image, devenue particulièrement sensible et polémique ces derniers temps, même si elle nous travaille depuis 25 ans maintenant, c'est l'image du voile et de la femme

voilée. Alors, on pourrait se dire, en faisant un spectacle sur le voile, voilà bien une tentative identitaire de faire rentrer dans le champ des représentations quelque chose comme un monde clos, une identité figée, et peut-être même de mettre en avant quelque chose qui serait une culture contre une autre. Or, quand j'ai commencé à réfléchir à mon désir de théâtre sur un sujet pareil, je me suis dit très vite que ce dont je voulais parler, ce n'était pas du voile en général et pas du voile en Iran, en Afghanistan, en Turquie ou je ne sais où, mais du voile comme une réalité française, et au fond de raconter une histoire de notre pays à travers le voile, ce qui est peut-être paradoxal ou provocateur, mais que je n'ai pas du tout envisagé comme une provocation, je me suis plutôt sentie très inspirée par une phrase que j'aime beaucoup de Bourdieu qui est citée récemment par un metteur en scène que j'admire également qui est Milo Rau, et cette phrase dit la chose suivante : « Quand on regarde un petit objet, très attentivement, on finit par y voir la société toute entière. » J'ai fait un petit peu cette chose-là avec le voile, en me disant, si on grossit la question du voile, on va peut-être pouvoir raconter l'histoire de notre pays, aussi paradoxal que ça puisse paraître. Et j'en suis arrivée à la conclusion très étonnante, parce que je me suis rendue compte qu'elle reposait sur un préjugé que je reconnais comme étant le mien aussi, c'est que, au bout du compte, après avoir travaillé sur le thème et fait le spectacle, je me suis dit, ce qui nous est difficile, c'est de regarder une femme voilée en nous disant c'est une Française. Aussi simple que cela puisse paraître. Et que nous avons tous, je dis tous, tous ceux qui ont participé au spectacle avec moi, et je dis moi aussi, réalisé que cela n'allait pas de soi. C'est-à-dire que la question qui m'intéressait, c'était la question des représentations, des images, des imaginaires, et que la culture consiste à produire des images et des imaginaires pour les enrichir. Et ce que j'ai tenté de faire, c'est une traversée dans les images, en l'occurrence mon spectacle traverse des aires culturelles, des textes qui sont agencés de façon très suggestive, ça va de *L'épître aux Corinthiens* de Saint Paul qui est un des plus grands textes pour contraindre les femmes à porter le voile, et c'est un texte biblique, jusqu'au dernier roman de Virginie Despentes qui met en scène un père qui s'appelle Sélim, qui est universitaire, qui selon les termes de Virginie Despentes, aime Pasolini, Godard et le vin rouge, et qui découvre un jour que sa fille Aïcha, Française, à 18 ans, décide de se voiler et c'est une catastrophe absolue pour lui. Et ce qui est très fort, c'est que les deux personnages sont traités avec autant de vérité, et on a là deux réalités vécues de la France d'aujourd'hui qui s'affrontent. Donc je m'empare de matières très différentes pour essayer de questionner où on est aujourd'hui de nos imaginaires nationaux, de ce qui fait concurrence ou les clive. La question des droits culturels pour moi est vraiment la question des imaginaires constitutifs de notre récit national, qui est multiple mais dans lequel il y a des récits qui manquent. Il y a des récits qui manquent et je finirai juste très rapidement là-dessus, sur une chose que m'a dite une femme qui est venue voir le spectacle quand on l'a créé à Dijon. Il y avait dans la salle ce que j'ai trouvé peut-être un des objectifs des droits culturels, c'était un public comme on en voit trop peu dans les salles de théâtre, d'abord ce n'était pas qu'un public de théâtres, ce n'était pas qu'un public d'abonnés, c'était un public divers, du point de vue générationnel, en faisant une sociologie hâtive au doigt mouillé, divers également dans sa composition, et puis il y avait des femmes issues des quartiers populaires de Dijon, donc aussi des femmes issues de l'immigration maghrébine, et parmi ces femmes, il y en avait certaines qui étaient voilées. Et c'était assez extraordinaires de voir dans la salle ces touches de couleur, des fichus, des habits très divers, qu'on voit peu dans les salles de théâtre, et plusieurs d'entre elles sont venues en disant : « Merci d'avoir raconté notre histoire ». Sachant que pendant le spectacle, je me suis souvent dit, mon Dieu, mais elles vont être horrifiées, parce qu'il y a une femme nue, il y a des choses assez dures qui sont dites contre la religion, elles ne vont pas supporter, ça va les froisser. Et bien non, elles ont ri, elles étaient finalement beaucoup plus ouvertes que ce que je pensais, et elles m'ont dit : « Merci d'avoir raconté notre histoire ». Et leur histoire, elle était tissée avec

l'histoire de notre pays, c'est-à-dire des histoires, donc les droits culturels, je les prends comme ça, comme des droits ouverts.

Anne Quentin

Oui, parce qu'il s'agit aussi plus généralement d'un spectacle sur les femmes, sur leur visibilité, leur invisibilité dans l'espace public, sur le droit à un certain comportement ou non, donc c'est vraiment notre histoire globalement que vous avez voulu saisir à travers ce spectacle. Vous allez travailler sur la question *Qui est français ?* Juste deux mots pour nous dire qu'est-ce qui vous a donné le désir de cette question et par où vous passez pour l'aborder ?

Myriam Marzouki

J'en dirai moins parce que c'est le tout début. Je voudrais faire un spectacle qui commence là où finit le précédent. Le spectacle précédent, *Ce qui nous regarde*, finit en effet sur quatre femmes témoins, quatre femmes qui ont fait le choix de porter le voile et qui sont françaises, et que j'ai fait intervenir pour leur faire dire des extraits d'un très beau livre qui s'appelle *Prendre dates*, Patrick Boucheron, historien, et Mathieu Riboulet, poète, livre écrit après les attentats de janvier. Et je voulais qu'elles parlent dans le spectacle en tant que membres de la communauté nationale, c'est-à-dire l'endroit où on ne les attend justement pas. Je ne voulais pas faire un spectacle sur le voile où les femmes voilées viendraient dire « nous et vous », et je ne voulais pas dire de mon côté « elles et nous ». Je voulais qu'elles disent « nous ». Et elles disaient « nous », nous en tant que Françaises qui avons été ébranlées et peut-être encore plus attaquées par les attentats de janvier. Et je me suis rendue compte, et je m'en suis rendue compte par les réactions de certains spectateurs, certains me disent « Oui mais quand même, est-ce qu'elles le pensent vraiment ça ? Est-ce que tu leur fais lire un texte ? Donc est-ce qu'elles le pensent vraiment ? » Je trouve que ça en dit long sur notre difficulté collective à considérer qu'une femme qui porte quelque chose sur la tête de cette manière-là est française, qu'elle est française, et qu'elle a un métier, et qu'elle a des enfants, ou qu'elle n'en a pas, qu'elle est séparée, ou qu'elle ne l'est pas, avant d'être musulmane et éventuellement associée à tous les « ismes ». Donc je me suis dit, dans la carte postale française aujourd'hui, on est un certain nombre à manquer. Je dis « on » parce que même si moi je ne suis pas victime de contrôle au faciès, quand il y a eu le débat sur la déchéance de nationalité, je me suis dit, ma nationalité française, elle tient à un fil. J'ai une grand-mère ukrainienne qui a rencontré mon grand-père alsacien dans un camp de travail pendant la guerre et j'ai un père tunisien. Lorsque ma mère, un peu tremblante, m'a remis il y a vingt mon certificat de nationalité française en me disant : « Garde-le, un jour il te servira », je me suis dit, il va peut-être falloir que je le ressorte. Moi, je ne suis pas sans doute une de celles qui seraient le plus susceptible d'être arrêtée dans la rue, à qui on demanderait quelque chose. Mais aujourd'hui, voilà, c'est peut-être un peu bête de le dire comme ça, mais être noir, porter un voile sur la tête, porter une kippa, avoir un air un peu louche, de fait, ce n'est toujours pas réglé cette histoire-là. Donc on nous impose un débat national qui est : qu'est-ce qu'être Français ? Moi je pose la question, c'est le tout début donc je ne sais pas comment je vais le fabriquer au théâtre : qui est Français ?, au sens de : qui est vu comme Français ?, c'est-à-dire qu'est-ce qu'il faut donner à voir de soi pour être envisagé comme Français ? J'en parlerai mieux quand ça sera fait.

Anne Quentin

Merci Myriam Marzouki. Christophe Rulhes, j'ai envie de vous poser la même question qu'à Myriam, comment est-ce que cette notion de droits culturels entre en résonance avec vos pratiques ? Alors vous êtes dans une matière plus anthropologique, vous avez l'habitude de

ferrailler avec ces cultures, au sens le plus ethnologique du terme, qui nous habitent. En quoi ça traverse aussi vos gestes artistiques ?

Christophe Rulhes

Ça a peut-être un écho à l'endroit de l'invitation que nous faisons au public, aux personnes que nous rencontrons, à participer à l'écriture de nos œuvres. Ce que l'on fait au GdRa, c'est qu'on enquête dans le réel, dans des situations quotidiennes, réelles, comme celle que nous sommes en train de partager là, à l'instant, et dans des milieux très différents. Le dernier spectacle nous a amené dans les townships du Cap, à Cape Town, pour rencontrer un Xhosa d'Afrique du sud qui, par exemple, voilà un exemple qui peut poser question en terme de droits culturels, a pratiqué une circoncision à l'âge de 18 ans avec un temps dans le bush de un mois. Et lorsque nous avons senti que pour Lizo James, c'est son nom, cette circoncision que les Xhosas appellent ukweluka, avait un sens d'autodéfinition personnelle très important, en termes culturels et psychologiques, nous avons proposé à Lizo de faire écho de ce récit de vie au plateau. Et on se rend compte bien sûr que ce récit pose des questions d'ordre éthique et d'ordre politique. Il est parfois très mal reçu. On a eu par exemple quelques adolescents qui se posaient des questions au sujet de cette circoncision rituelle si tardive : « N'est-elle pas trop douloureuse ? Qu'en est-il de l'intégrité physique et morale de la personne qui subit une telle circoncision ? » On a beaucoup de mal, nous, sur le terrain, à régler ce genre de question. Ce qui est sûr, c'est que nous n'avons pas peur des personnes, nous n'avons pas peur de Lizo James, nous n'avons pas peur des Xhosas d'Afrique du sud et de leur langue à clics, nous n'avons pas peur des merles de Madagascar que nous avons aussi invités au plateau récemment, et nous n'avons pas peur quand nous préparions le spectacle *Nour* et que nous avons rencontré Fatima Raou, qui nous a raconté comment elle portait le hijab et pourquoi pour elle finalement le haram n'était pas si important, et comme elle s'est dénouée les cheveux, devant la caméra, comment elle a enlevé son voile, comment on s'est amusé avec cette notion-là ensemble. Là, j'ai l'humble impression de rentrer en écho avec les préoccupations des philosophes et des intellectuels qui actuellement réfléchissent à la notion de droits culturels. Voilà, à cet endroit-là, à l'endroit de l'invitation de la parole d'autrui. À dire aussi que je ne pense pas qu'il soit de rigueur, en tout cas pour des artistes comme nous qui faisons de l'écriture, de la mise en scène, de s'intéresser qu'aux paroles dites subalternes, dans un espèce d'élan subalterne, pour faire référence à une école d'anthropologie. Nous on s'intéresse vraiment à tous les paroles. On s'est intéressé à la parole d'une mécanicienne, à côté de Toulouse, à Tournefeuille, chez nous : à Namalri Indelsandra qui vient du Pérou, qui est d'ascendance quetchua, mais dont la passion ordinaire aujourd'hui est la mécanique. Comment la mécanique peut venir irriguer une écriture théâtrale ? Peut-être que ça fait aussi écho à la notion de droits culturels. Pouvoir porter un intérêt aux arts de faire, quels qu'ils soient, que ce soit le tuning à Calais, c'est quelque chose aussi qui nous est arrivé de faire, à s'intéresser à des jeunes gens qui modifient des voitures. Quels sont les déploiements savants qui habitent cette pratique ordinaire du tuning ? Et aussi ne se priver d'aucun terrain, aucun terrain d'enquêtes. Les campagnes nous intéressent beaucoup, on est ici au Sénat, les langues régionales n'ont toujours pas bénéficié de signature de la charte européenne pour la promotion des langues régionales. Moi je suis occitanophone, je suis fils de paysan, originaire de l'Aveyron. Donc là aussi, je pense que ça fait écho avec les droits culturels. La dernière pièce du GdRa s'appelle *Lenga*, qui veut dire langue en occitan. Aujourd'hui il y a 6000 langues qui se parlent à travers le monde, les linguistes pensent que 3000 de ses langues sont destinées à la disparition dans les 100 ans qui viennent. Et puis la charte européenne, je le redis, n'est toujours pas signée, mais que font les sénateurs ?

Anne Quentin

Voilà, le message est passé. Vous disiez aussi plus généralement, vous avez défendu un concept qui me plaisait bien quand on préparait ce débat, vous parliez de droits culturels comme une opportunité de défendre notre unicité plurielle. C'est quoi notre unicité plurielle ?

Christophe Rulhes

La question de l'unicité plurielle, je la rends à César, à savoir à Joëlle Zask. Joëlle Zask est une philosophe qui a beaucoup écrit sur la participation, qui a écrit un ouvrage fondamental pour nos métiers, artistes, programmeurs, et pour toute personne qui aime lire de la philosophie. Cet ouvrage s'appelle *Participer*. Joëlle, à l'appui de la philosophie pragmatiste qui a beaucoup inspiré la politique américaine ces dix dernières années, Joëlle fait le point sur la notion de participation. Elle est venue dernièrement voir une pièce du GdRA et elle m'a glissé cette notion d'unicité plurielle. C'est souvent le don des philosophes de dire en deux mots ou dans une toute petite périphrase les idées qu'on n'arrive pas à rassembler. Et elle m'a parlé de cette unicité plurielle, comment on peut porter attention à la multitude, comment un État-Nation par exemple peut considérer que la multiplicité qui l'environne est constitutive d'une identité plurielle, d'une unicité, qu'il peut y avoir communauté faite de fragments ou faite de sous-communautés. C'est comme cette crainte du communautarisme, alors ça, ça m'amuse beaucoup. Quel est le mot, quel est l'antonyme de communautarisme, c'est individualisme. Et c'est comme cette crainte forcenée d'un autre gros mot : relativisme. Les gens ont beaucoup peur du relativisme, l'antonyme de relativisme, c'est absolutisme ou impérialisme. Si le relativisme est un art de la relation, alors c'est sûr que si c'est une mise à plat de toutes les identités pour dire que tout se vaut, je ne pense pas que les êtres humains qui ont besoin de penser le monde veuillent voir un monde plat autour d'eux. Par contre, s'il s'agit de considérer qu'il y a des relations possibles et des traductions possibles entre des cultures qui ne sont pas irréductibles, et qui peuvent rentrer en contact, alors le mot relativisme peut reprendre une certaine valeur. En sciences dures, le mot relativisme est extrêmement apprécié par les chercheurs, il nous rappelle que le temps, l'espace, sont relatifs, ce sont des choses qui ont été extrêmement travaillées par les physiciens. Il est étonnant que les gens des humanités scientifiques ou que certains artistes aient peur de ces mots, relativisme, communautarisme. Communautarisme, fonder une communauté, c'est beau. Voilà. Si on prend le mot dans ce sens-là, il est normal que des personnes qui voyagent, nous, on a recueilli au sein du GdRA 200 récits de vie, avec beaucoup de récits de personnes qui ont voyagé. Une personne qui voyage, lorsqu'elle arrive dans un terrain, dans un paysage, qu'elle maîtrise mal ou qu'elle connaît mal, elle a besoin de rencontrer des amis pour échanger au niveau linguistique. Nous sommes en tournée en France avec un performer malgache, il a besoin de parler malgache, ça fait un mois et demi qu'il n'a pas parlé sa langue, donc lorsqu'il était avec nous à Lausanne, un de ces réflexes a été de rencontrer des Malgaches, pour parler, échanger, alors ça ne veut pas dire qu'il vit reclus, perclus, qu'il n'a pas un regard sur le monde, il a aussi mangé de la fondue avec nous, il s'est régalé. Mais il y a une nécessité psychologique pour les personnes, le mot est fondamental. Nous on a une approche personnaliste des terrains qu'on aborde. On ne dit jamais, là je ne peux pas me permettre de dire bonjour la communauté, à vous. Bonjour le groupe informe. Si à un moment on se rencontre, on va certainement échanger nos prénoms, vous êtes des personnes, vous vous déployez avec vos attachements, et vous dépassez certainement le cadre que nous sommes en train de partager là, peut-être que certains d'entre vous ont des poissons rouges, peut-être que certains d'entre vous collectionnent les cartes postales. Je n'en sais rien. Mais tout ça fait sens pour nous au GdRA et fait culture, et c'est ça que nous enquêtons. Et ce sont des personnes que nous rencontrons. Et les interprètes au plateau qui viennent avec nous, aussi ce sont des personnes, et moi je suis une personne.

Anne Quentin

Merci d'avoir enfin levé le mystère sur qui vous êtes. Jean-Paul Ramat, *Naje* travaille sur les représentations sociales, politiques, culturelles, que les gens ont d'eux-mêmes. Quand vous voyez cette notion de droits culturels et d'égalité qu'elle entend défendre, j'imagine que pour le théâtre que vous défendez, c'est une aubaine, une chose formidable, non ?

Jean-Paul Ramat

Oui, évidemment. Un peu comme ce que disait madame Marzouki, j'ai l'impression de dire quelque chose qui nous arrive, ça fait déjà un bout de temps qu'on travaille dessus. Et puis tout d'un coup, il y a une parole qui se dit là-dessus. C'est vrai que ça fait bizarre, ça fait du bien aussi. C'est vrai qu'il y a des récits qui manquent. Et il y a des récits qui manquent parce que, comme disait Patrice Meyer-Bisch, pourquoi est-ce que quelqu'un ne peut pas dire ? Ça se rejoint pour moi, pour nous. J'ai juste envie de vous dire un tout petit mot avec Farida sur la pratique du théâtre de l'Opprimé parce que c'est vrai qu'on a un outil absolument extraordinaire. Juste un mot, parce que c'est un gros mot, théâtre de l'Opprimé. Quand on le balance comme ça, il y a toujours une petite réaction en disant : « Non mais attendez on n'est pas des opprimés, pas nous », il y a toujours un endroit où on pense qu'on ne l'ait pas. Et puis finalement si on travaille un petit peu plus, il y a toujours un endroit où on l'est. Comment ça commence ? Ça commence au Brésil au moment de l'arrivée de la dictature brésilienne, il y a un théâtre qui s'appelle le théâtre Arena qui fait du théâtre engagé, comme on peut faire du théâtre engagé dans un pays où ça va plutôt pas trop mal, il y a des choses qui ne vont pas bien, c'est pour cela qu'il est engagé. Et puis arrive la dictature, et là c'est intéressant parce qu'on a une vraie rupture des droits politiques et les gens de théâtre qui sont dans ce théâtre, ils vivent cette situation politique, ils rentrent en résistance, chacun individuellement, comme ils veulent, comme ils peuvent, mais collectivement, le groupe de théâtre se dit : « Oui mais on a un outil artistique, culturel, comment est-ce qu'on peut utiliser cet outil-là pour travailler au retour des droits ? » Et donc ils rentrent en résistance culturellement en inventant ce qui va devenir le théâtre de l'Opprimé, c'est-à-dire en fait deux techniques principales : le théâtre image et le théâtre forum. Le théâtre forum consistant à construire avec un groupe, un petit groupe ou un groupe plus important, une représentation sur une scène de théâtre de ce que les participants du groupe peuvent dire comment étant ce qui ne va pas pour eux. Mais de ne pas s'arrêter là et de chercher ensemble ce qu'ils veulent, en faisant intervenir chacun des participants spectateurs sur scène et en prenant la place, c'est important, de la personne avec qui le spectateur ou le « spect-acteur » comme nous on l'appelle se sent solidaire. Immédiatement, c'est un théâtre qui est politique, pour l'ensemble des participants, parce que immédiatement se pose la question, sur scène, par rapport à ce qui nous est représenté, ou ce que nous avons construit comme représentation, « je suis solidaire avec qui ? ». Il y a cet enjeu, tout de suite. Donc concrètement, mais Farida vous en dira peut-être un mot ou plus sur les expériences concrètes, concrètement un groupe, on le réunit, il y a un contrat à passer immédiatement avec ce groupe, qui est à la fois sur : « Pourquoi il est là ? » et « Comment il est là ? ». « Comment il est là ? », c'est-à-dire qu'on passe contrat sur un contrat de bienveillance : chacun des membres doit se déclarer, se vouloir, se penser bienveillant par rapport à chacun des autres ; et un contrat de confidentialité : on ne raconte pas ailleurs ce qui se passe ici, une confidentialité absolue parce qu'il va falloir quand même qu'on puisse débattre là où ça ne va pas. Parce que c'est là où ça ne va pas qu'on va pouvoir interroger collectivement, individuellement et collectivement, la société. Là où ça va, bon ça va. C'est là où ça ne va pas que commence à se poser la question des droits, des droits culturels, donc de l'identité. Et puis le fait qu'on est réunis pas pour se raconter qu'on est malheureux, que la vie est triste, que c'est dur, non, on est là pour se raconter là où ça ne va pas pour chercher

collectivement ce qu'on veut à la place et comment on veut l'obtenir. Il faut que ce soit gratuit. Un droit ça nécessite que ce soit gratuit sinon, qui l'exerce ?

Anne Quentin

Farida, vous avez travaillé en mission locale avec un groupe de jeunes filles, ça nous permettra de voir comment ça se met en place, ce que cela produit, et vers quoi vous allez.

Farida Aouissi

Ça fait six ans qu'on travaille avec une dizaine de missions locales de l'Essonne, pratiquement toutes. On intervient dans le cadre d'un stage qui dure entre trois ou quatre semaines, on intervient trois ou quatre fois, avec des jeunes filles dont les agents des missions locales ne savent plus quoi faire avec. Ils sont perdus. Ils ne savent pas, il y a quelque chose qui, elles n'arrivent pas à avancer tout simplement. Donc, dans ce groupe, ce qui est magique, c'est qu'on a de tout : des blancs, des noirs, papiers, sans-papiers, primo arrivants, parlant français, on se retrouve à traduire des théâtres forum pendant trois jours, des européennes voilées, des maghrébines voilées, pas voilées, des mamans, beaucoup de mamans, des jeunes filles qui se retrouvent avec des enfants, enfin toute cette tranche de jeunes femmes, dont les missions locales ne savent absolument pas quoi faire. Donc nous, on arrive, elles ont le programme sur trois semaines et puis elles voient théâtre forum. Et là c'est le grand moment de panique, parce que pour elles, le théâtre, ce n'est pas pour elles, c'est ce qu'on nous dit tout de suite. Et puis très vite, on leur explique, on met le cadre, et puis on a des jeux, des exercices, donc on fait groupe ensemble, c'est ça qui est magique, on se retrouve à être ensemble, à jouer, et à un moment donné, il faudra quand même parler de ce qui les empêche. Nous, on arrive avec la question : « qu'est-ce que vous êtes belles, vous êtes jeunes, dynamiques, tout va bien, qu'est-ce qui se passe, pourquoi vous n'arrivez pas à avancer, qu'est-ce qui fait que vous ne savez pas ce que vous voulez ? ». Donc on va essayer de trouver des situations, elles vont toutes nous raconter le pourquoi ça n'avance pas, qu'est-ce qui les empêche d'avancer, tant au niveau de leur stage, les mauvaises histoires, la famille, les histoires de famille qui bloquent ces jeunes femmes, ou quelquefois c'est les missions locales, les conseillers ça ne fonctionne pas. Elles vont partager des moments très intimes de ce qui les empêchent d'avancer. Et là on voit tout de suite le groupe qui se forme. Elles se disent toutes, et on leur dit, ce qui peut vous arriver en tant que jeune femme peut nous arriver à nous à notre âge. Si vous avez des problèmes avec votre copain ou avec votre mari, si les choses ne vont pas dans votre famille, ça peut nous arriver demain, et on peut se partager ce moment-là. Et donc ça fait groupe toute de suite. Et ce qui est assez incroyable, c'est que là ça commence à se poser des questions, parce qu'on fait forum, elles mettent en scène ces situations-là, elles ne jouent pas leurs propres rôles, elles jouent le rôle de leur oppresseur, donc il y a une espèce de libération de jouer les méchants : « celui qui m'emmerde, je vais le jouer ! », et elles y arrivent. Il y a quelque chose qui se passe, c'est dans la tête j'imagine, c'est ça qui est assez impressionnant, et puis il y a ce partage, et ce qui était très chouette, ce qu'elles se disent et qu'on se dise : « mais ce que tu vis toi, moi je le vis et l'autre le vit, on partage la même chose », c'est quand même assez magique. Ce qu'on se rend compte après, c'est que, il n'y a pas que nous, on est un peu le fil rouge pour ces missions locales, dans leurs bilans, c'est ce qu'ils disent, mais après il y a le CIDFF, Paroles de femmes, plein d'associations, la santé, le travail. Avec nous, elles se posent toutes les questions qu'elles n'osent pas poser. Pendant le repas aussi, quand on fait les repas, on se partage un repas, elles ramènent toutes quelque chose, c'est la grande fête. Et là, il y a plein de questions qui fusent de partout, je pense qu'elles trouvent un espace où elles osent poser des questions puisqu'on essaye d'être à égalité nous aussi, en disant : « On n'a pas la bonne parole, on ne sait pas ce qu'il faut faire, on sait trouver collectivement la stratégie, et quelquefois on est coincé, mais garde ta question

parce qu'il y a un juriste qui va arriver derrière et tu pourras lui poser les questions ». Tous les ateliers derrière sont hyper riches. Le bilan de ce dispositif qui dure depuis six ans et on se bat pour qu'il continue encore, c'est que 75% de ces jeunes femmes arrivent à retrouver au bout de ce stage-là le chemin, ou d'une formation, ou d'un boulot. C'est pour ça qu'on est très fier de ce travail, et c'est là où je me dis, on est vraiment du côté des opprimés, on est vraiment à notre place dans ces missions locales. Et on espère que ça dure parce que c'est une vraie lutte pour que ça dure.

Jean-Paul Ramat

Je crois vraiment en entendant ça que les droits culturels, ce n'est pas en plus des autres droits, c'est à la racine des autres droits, c'est en exerçant ce droit culturel que ces jeunes femmes découvrent et anticipent qu'elles ont d'autres droits et qu'elles peuvent les exercer.

Anne Quentin

Francesca Poloniato, vous êtes donc au Merlan à Marseille dans les quartiers nord, dans une zone qui semblerait plutôt une zone favorable au commerce qu'au théâtre. Quand vous êtes arrivée l'année dernière, vous avez décidé d'être un élément réel de ce quartier, je me souviens qu'on en parlait déjà à l'époque. Et vous avez donc souhaité ce projet de manière partagée, vous l'affirmez beaucoup, pourquoi et comment ça s'est passé ?

Francesca Poloniato

J'ai été nommée en janvier 2015 à la scène nationale du Merlan, j'ai récupéré un lieu qui avait vécu de très graves difficultés au sein d'une équipe et au sein des élus, et aussi au sein du quartier. Et notamment au sein du quartier, c'était vraiment la révolution. J'étais attendue de pied ferme, en tout cas par le quartier. Le quartier : le théâtre est implanté dans les quartiers nord, c'est le 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille, ça constitue un tiers de la surface de la ville, un quart de la population, 250000 habitants, dans la deuxième ville de France. Ces territoires rencontrent une précarité énorme : il y a 43% de taux de pauvreté, le revenu médian est de 30% inférieur au revenu moyen à Marseille, les taux de boursiers dans les deux collèges voisins sont de 75 et 87%, une population très jeune, 45% de moins de 25 ans, le taux de natalité élevé à un 1,7, en France il est à 1,29%, et les familles monoparentales nombreuses, 32% (13,7% en France). Le Merlan est inscrit dans ce territoire, donc il était important pour moi de venir accompagnée d'artistes, c'est-à-dire que cette maison, le théâtre, c'est un terme désuet aujourd'hui, mais c'est un peu la maison du peuple. C'est une maison qui est ouverte, beaucoup d'habitants n'ont pas la télévision, j'ai mis la télévision, on regarde les matchs de foot ensemble. Ils viennent aussi voir des spectacles. Beaucoup d'habitants n'ont pas de lieu pour venir simplement passer un moment, dire bonjour, voir des artistes, le théâtre est tout le temps ouvert. Il y a une bibliothèque, qui est juste en face du théâtre, puisque le théâtre, il est en dessous un Carrefour, le Carrefour le moins cher de France, le plus abîmé. La police, juste à côté, l'autoroute, et je suis encerclée de cités. Et il y a cette bibliothèque, et un service municipal. La bibliothèque est dirigée par une femme remarquable, Sylvie Ferrier avec laquelle nous travaillons étroitement ensemble. Les après-midis, beaucoup d'enfants sont accompagnés par leur maman du quartier pour venir lire ou pour venir emprunter un livre. Nous avons mis en place ensemble avec l'équipe, parce que le projet est complètement partagé, j'ai une direction horizontale et non pas verticale, l'équipe s'est complètement emparée du projet et c'est ce qui fait que ça a été très vite. Les enfants sont avec Sylvie et son équipe à la bibliothèque pour lire un livre, et ça permet aux mamans de descendre, et même aux papas parfois, de descendre au théâtre, et à ce moment-là ils peuvent assister à une répétition ou simplement rencontrer un des artistes puisque comme l'a dit Anne Quentin en me présentant, je suis arrivée avec sept artistes qui sont très présents dans la

maison, sur le territoire, dans la ville de Marseille. Nous avons mis en place un projet avec eux, donc ils ont eu chacun envie de travailler avec plusieurs personnes, donc certains sont des personnes âgées, d'autres sont des adolescents, d'autres sont des personnes handicapées, des étudiants, des universitaires, on essaye de prendre une grande majorité de la population. Je me suis rendue compte en arrivant sur ce territoire, et même dans cette ville, que la petite enfance, il n'y avait rien. Mais rien, rien du tout. Donc le premier projet qui a été mis en place avec Céline Schnepf, auteure, metteuse en scène, a été autour de la petite enfance, c'est un projet qui s'appelle *Nos forêts intérieures*. Nos forêts parce qu'on est dans des cités, et qu'avant que ce soient des cités, c'étaient des forêts, des gens habitaient dans des forêts, il y avait beaucoup de nature, et les habitants en parlent énormément. C'est un projet qui se co-construit avec les habitantes, avec les habitants, avec le champ social, avec le champ culturel, le champ éducatif, le champ économique. C'est un projet qui prend une ampleur énorme puisque même les crèches du 5^{ème}, du 7^{ème}, 8^{ème} arrondissements viennent au Merlan pour travailler ensemble sur cette co-construction. En fait, l'idée est toute bête, Céline Schnepf a demandé à chaque enfant et étudiant, puisque le BTS design travaille aussi dessus, de fabriquer des boîtes à forêts, et à partir de ces boîtes à forêts, la classe ou la crèche a fabriqué une boîte à forêts qu'elle va donner à une autre classe ou à des étudiants, et ce sont les autres qui vont travailler avec Céline sur un atelier d'écriture, vont imaginer la boîte à forêts qui n'était pas la sienne. Et en fonction de ça, des petites formes, du travail de Céline, sont mis en place à la bibliothèque, dans les centres sociaux, dans les crèches, dans les écoles, dans les universités, et la grande forme est au théâtre. Ça, c'est un des projets, je ne vais pas tous les citer parce qu'il y en a beaucoup mais ce que je souhaitais dire aujourd'hui, c'est ce qui m'intéresse, de par mon double parcours, par ma double culture, parce que ça a résonné en moi quand vous parliez de nationalité, je me suis fait naturalisée à l'âge de 18 ans, j'étais italienne jusqu'à l'âge de 18 ans, j'écrivais bien « Italienne » partout. Et puis un jour il a fallu commencer par un « F » parce que pour faire des études d'éducateur spécialisé, il fallait être française, et aujourd'hui je ne peux pas avoir la double nationalité parce que c'est interdit quand on est née en Italie de parents italiens, on ne peut pas, mais mes frères qui sont nés en France de parents italiens ont le droit. Ce vécu fait que je suis extrêmement investie, engagée, auprès d'une équipe formidable, et je voulais dire que c'était prendre en compte les cultures de chacun, que c'est une nécessité aujourd'hui, dans un temps où la haine et l'exclusion nous montrent du doigt. On montre du doigt ceux qui sont nés ailleurs, ceux dont les parents et les grands-parents sont nés ailleurs, mais ils sont Français, ils font partie de cette grande communauté qui est la nôtre, et ça c'est ma plus grande conviction. Aujourd'hui on parle de la culture en danger, je ne sais pas trop ce que ça recouvre exactement. Ce que je sais moi, c'est que nos institutions sont en danger, de se perdre, parce qu'elles sont isolées, dans la certitude de défendre « la » culture, avec un grand C, et ce n'est pas ça qu'il faut défendre, ce n'est pas l'accès à la culture, c'est de venir dans nos théâtres, c'est de partager les cultures de chacun, parce que les personnes qui sont à côté de moi, qui vivent à côté de moi, sont cultivées, sont éduquées, au même titre que moi je suis cultivée, elles ne sont peut-être pas « enculturées », mais pour moi c'est très important. Mon travail est celui-là et je voudrais juste terminer par l'anecdote d'Eddy qui est un jeune garçon, qui a témoigné samedi soir, sur le grand plateau du centre dramatique de la Criée, dans le cadre de Radio Live, par rapport aux rencontres d'Averroès à La Criée à Marseille. Il a expliqué comment la découverte du théâtre avait changé, était en train de changer sa vie. Il a dit combien il trouvait incroyable de parler sur cette grande scène, alors que pour lui, natif et habitant de la cité de la Busserine, la Busserine, c'est en face du théâtre que je dirige, dans les quartiers nord, le Vieux Port était un lieu qui n'était pas le sien, « enfin pas encore », a-t-il ajouté, et tout est dit dans ce pas encore. Et c'est ça qui me fait avancer, qui nous fait avancer aujourd'hui.

Anne Quentin

Comme vous le disiez tout à l'heure, Malraux est mort et il serait temps qu'on s'en rende compte, c'est comme ça que vous pensez votre situation, si je résume bien.

Francesca Poloniato

Malraux a fait des choses, on a fait des choses, il faut absolument qu'on interroge notre pratique, notre façon de travailler, mais il faut qu'on l'interroge ensemble, pas chacun chez soi, c'est ensemble.

Anne Quentin

Benoît Careil, vous êtes l' élu à cette table, alors la question des droits culturels, nous sommes tous accrochés à vos lèvres pour essayer de voir ce que politiquement ça va changer, parce que c'est quand même la grande interrogation. Mettre la personne au cœur d'une politique culturelle, si on suit bien les droits culturels, mettre l'interculturalité, comme un des enjeux majeurs des politiques culturelles, ça veut dire quoi pour un élu comme vous, est-ce que ça veut dire tout foutre en l'air pour repenser complètement autrement ou ça veut dire quoi ?

Benoît Careil

Alors, ça veut dire certainement déjà de ne plus penser qu'on peut décider tout seul, puisque dès qu'on veut mettre la personne au centre de, comme sujet de la politique culturelle, là tout à coup, l' élu devient très modeste et très humble, et souhaite se mettre au service de l'expression de tous et pas seulement des acteurs culturels mais de tous les citoyens, et aussi des acteurs sociaux, des acteurs éducatifs, qu'on doit avoir une réflexion partagée, sur le sens de la vie culturelle et ses modalités de fonctionnement sur un territoire et donc commencer par associer le plus de personnes possible à une réflexion, un état des lieux, à des propositions pour donner plus de place, enfin donner une place centrale de la personne dans toute la vie culturelle, et au-delà de la personne, son identité culturelle, égale à toutes les autres, et peut-être surtout sa relation à l'autre. L'enjeu public, il est dans l'interculturalité, dans la possibilité pour chacun de pouvoir trouver sa place, et trouver sa place dans la relation à l'autre, dans un vivre ensemble, avec toutes les différences, ce qu'on peut appeler la société interculturelle. C'est un véritable enjeu public, et qui demande de commencer par ce temps de co-construction. C'est ce qu'on a fait à Rennes avec les états généraux de la culture en 2015 qui ont été six mois de co-construction d'un nouveau projet culturel pour la ville.

Anne Quentin

Avant que vous nous en parliez, je voudrais voir comment vos propos font écho finalement à ce que le milieu culturel attend, craint, avec Philippe Berthelot, qui est donc représentant d'un certain nombre d'organisations du milieu. Comment est-ce que le milieu culturel appréhende ces droits culturels par rapport au politique, pour qu'on puisse renvoyer cette question à Benoît Careil qui pourra après essayer de nous dire ou nous préciser concrètement ce qu'il met derrière ces mots ?

Philippe Berthelot

Je ne peux pas prétendre représenter qui que ce soit, simplement me faire écho d'une réflexion. Alors le milieu, ça me gêne un peu parce que c'est toujours un peu péjoratif, ça fait référence à d'autres systèmes. Il est clair que, comme pour les politiques, au sens large, et notamment on a parlé tout à l'heure d'action publique, la profession dans son ensemble a nécessité de se questionner sur cette dimension, non pas pour remettre en cause tout ce qui la construit, mais aussi pour commencer à prendre en compte différemment ce qu'on a appelé les personnes, et pas simplement se retrouver avec une vision un peu fermée du monde qui

nous entoure et rentrer dans des modèles de développement qu'on connaît, qui sont souvent très partagés, entre le secteur public et le secteur privé, marchand, de la consommation, d'élargissement des publics, des choses qui sont pour moi très violentes et qui ont été peut-être pas assez discutées et critiquées, mais qui pourraient être revues différemment par le jeu et par le nouvel apport, mais même si on sait qu'on part de très loin, et que les droits culturels, c'est une manière de poser actuellement de manière plus forte parce qu'on sait que la problématique des droits humains depuis la seconde guerre mondiale, avec ce qui s'est passé, est quelque chose de fondamental, et que clairement on est obligé de préciser ces droits pour pouvoir les faire reconnaître et les mettre en opposabilité à d'autres droits qui nous amènent à une violence qu'on connaît aujourd'hui. La profession a nécessité, et pour ça, elle doit être plus dans la tolérance. Beaucoup de monde a parlé de bienveillance, en amont, je me dis qu'on est peut-être sur un début, en tout cas de plus de tolérance, et d'acceptation de la diversité dans les représentations, et là j'entends professionnelles. Dans la diversité des modèles économique, dans l'acceptation de s'ouvrir sur d'autres univers qui sont communs. On a beaucoup parlé du champ social, mais il est évident qu'il y a à travailler avec le champ social, au sens large du terme, et de la même manière qu'il y a nécessité de travailler avec la santé, parce que derrière ça, il y a aussi la problématique du bien-être des personnes. Quand on voit la violence qui est faite dans le domaine de la santé, il y a des solidarités à créer, et là ça oblige la profession à travailler son rapport à l'autre et son mode de fonctionnement.

Anne Quentin

Travailler avec le politique aussi j'imagine ?

Philippe Berthelot

De la même manière qu'on ne peut plus se satisfaire du traditionnel lobbying, du traditionnel corporatisme et de défense des avantages. Qu'on doit rentrer dans une relation plus construite et plus continue avec des espaces qui soient identifiés comme tels, qui permettent de décanter, de mettre en commun, et ce, au niveau national, comme au niveau européen, mais aussi au niveau territorial, et là on a un enjeu, notamment avec la loi NOTRe et l'arrivée de recomposition territoriale avec les intercommunalités, les nouveaux EPCI. Il y a vraiment nécessité à ce que, au-delà des conseils de développement, on puisse s'emparer d'espaces de concertation continue, transversale, et qui soient sur des enjeux de politique publique, qui dépassent les enjeux spécifiques sectoriels, afin qu'à un moment donné, le partage soit réel avec le personnel politique et leurs techniciens qui jouent un rôle fondamental.

Anne Quentin

Benoît Careil, comment vous réagissez à ces propos d'un milieu culturel qui se voudrait plus aimable soudain vis-à-vis du politique, en étant moins vindicatif et peut-être plus dans la concertation, ça doit vous réjouir ça ?

Benoît Careil

Oui, ça me réjouit. On l'a senti à Rennes, où il y a un tissu culturel très dynamique et des acteurs qui ont l'habitude de dialoguer et de débattre. Nous sommes convaincus à la ville que s'inscrire durablement dans la réalisation des droits culturels des personnes, c'est mettre en place des instances de dialogues permanents qui permettent aux artistes d'être en dialogue avec des habitants, des personnes qui habitent sur le territoire, avec également les institutions, avec les associations, et d'être toujours dans une démarche de coopération entre toutes ces personnes. Il peut y avoir une vraie difficulté pour certains artistes de travailler avec des groupes de personnes dans des quartiers parfois compliqués. Ça peut se faire très facilement dès l'instant où il y a des coopérations qui se mettent en place avec des relais sociaux, des

montages partagés entre différents professionnels qui travaillent avec les personnes. C'est vraiment mettre en place des instances de dialogue, de co-construction, d'évaluation, sans arrêt, sur l'efficacité de l'action publique, et toujours se poser la question des droits culturels de la personne, de leur participation à la vie culturelle, de leur liberté d'expression, comment on peut mettre en place des lieux. À Rennes, on a ouvert un lieu qui s'appelle l'hôtel à projets Pasteur qui est une innovation portée par ma collègue Sylvie Robert, qui permet avec beaucoup de bienveillance d'accueillir toutes sortes de projets sur des durées déterminées, et au maximum trois mois, qu'ils viennent d'artistes, qu'ils viennent d'habitants, qu'ils viennent de jeunes, de personnes âgées, du moment qu'on est là pour construire ensemble avec d'autres, collectivement, en essayant d'être toujours, parce que ce lieu est très grand et permet la cohabitation de beaucoup d'équipes, d'avoir de la porosité entre ces différentes personnes et d'alimenter par l'expertise, à la fois des artistes, comme de travailleurs sociaux, ou de gens qui vont porter un atelier de couture par exemple et comment la couture peut être améliorée par l'apport d'artistes ou d'autres techniciens. Tout ça nourrit la participation et le sentiment pour les personnes, qui ne se sentaient pas obligatoirement reconnues dans la vie culturelle, d'être reconnues de là où ils sont, de là où ils partent et qu'ils aient la possibilité de faire un parcours qui les amène à enrichir leurs capacités, leurs pouvoirs d'agir. C'est cette interrelation, interaction entre les personnes, dans des lieux de débats mais également dans des lieux de pratiques, qui permet d'inscrire durablement les droits culturels sur un territoire.

Anne Quentin

Christophe Rulhes, Myriam Marzouki, quand je vous ai parlé des craintes qu'on pouvait avoir d'une application peut-être démagogique, on a des sphères politiques qui pourraient avoir des tentations démagogiques, est-ce qu'on ne pourrait pas craindre des formes de communautarisme naissant, de populisme ? Tous les deux, vous avez rejeté en bloc, pas forcément pour les mêmes raisons, je voudrais que vous nous le disiez tout de suite, ces notions, en disant mais oui l'universalisme pseudo intégrateur était plutôt désintégrateur disiez-vous Christophe, et Myriam me disait : « Oui c'est peut-être un coup de pied à ça et pourquoi pas ». Il n'y a que du bon à attendre de cette notion de droits culturels ?

Christophe Rulhes

Non, quand je disais je n'ai pas peur de ces mots-là, communautarisme... J'y repensais, peut-être qu'il y a des mauvaises communautés. Je pense à un texte d'un anthropologue, Édouard Sapir, dans les années 30, qui a écrit un très beau texte qui ose casser un peu le relativisme, sur « bonne et mauvaise culture ». Sapir ose en pleine vague culturaliste aux États-Unis, ose dire qu'il y a mauvaise culture, qu'il y a peut-être mauvaise communauté. Une bande de skinheads qui casse, qui détruit un cimetière, peut-être que là, on a à faire avec une mauvaise culture. Mais après une communauté religieuse, qui pratique, qui investit foi et croyances, qui relie des éléments, par analogie, qui relie des individus et des personnes, moi je n'ai absolument pas peur de ça. On a beaucoup parlé de Marseille, j'ai vécu sept ans dans les quartiers nord. Bien sûr, il y a des données statistiques, vous les avez bien rappelés, économiques, mais en terme de richesse culturelle, les quartiers nord de Marseille sont extraordinaires. Il y a des communautés, il y a des gens qui vivent ensemble, qui parlent des langues ensemble, et il y a aussi dans les quartiers nord de Marseille beaucoup de brassages possibles, notamment autour de centres culturels très importants que sont les bars, les anciens cercles, où on peut vous faire l'histoire de la longue marseillaise, la longue c'est un style de pétanque très particulier à Marseille. J'ai du mal à saisir ce vocabulaire-là : peur du relativisme, peur du communautarisme. Il y a des éléments qui me surprennent : « tolérer », « tolérance », « ah ben toi t'es sympa, je te tolère, mais pas plus que ça », ça moi je ne comprends pas trop. Et « bienveillance », ça me questionne aussi : « oh ben toi mon petit

viens ici, je suis bienveillant, je suis sympa, je vais t'apprendre un peu de façon bienveillante, je vais t'expliquer... » Moi je préfère les mots de reconnaissance, reconnaissance mutuelle, de considération, et surtout se dire qu'en face la personne que l'on rencontre, elle est forte. Quand on a filmé en psychiatrie, les schizophrènes qu'on rencontrait n'étaient pas autonomes, avaient pour certains beaucoup de difficultés à se tenir devant nous avec une certaine intégrité et un propos cohérent, mais il y avait une force, il faudrait présumer que les gens que l'on rencontre sont très forts.

Myriam Marzouki

Je crois avoir compris que sur un plan juridique, les droits culturels ne sont pas opposables à d'autres droits et que par conséquent l'inquiétude que ces droits culturels soient le cheval de Troie d'une revendication identitaire, violente ou sectaire, est une erreur de compréhension du texte. Après, si on en est à une lecture plus générale, et pour revenir à cette question du communautarisme, il y aurait beaucoup à réfléchir sur ce mot, sur ce qu'il est devenu, sur ce qu'il recouvre réellement. Moi je dirai que le communautarisme, je le perçois très concrètement quand par exemple je traverse Paris et la banlieue pour aller de Science Po où je vais enseigner jusqu'à ces collèges de Seine-Saint-Denis où j'anime très souvent des ateliers. Le communautarisme, c'est très simple, c'est la relégation territoriale, sociale et ethnique, c'est l'enfermement par la richesse. Moi, le communautarisme en sortant du métro Saint-Germain-des-Prés et en voyant les boutiques du boulevard pour aller jusqu'à la rue Saint-Guillaume, je le trouve tout aussi clair que la manière dont sont composés, indépendamment de toute relégation affichée, les classes de mes collègues d'Aulnay-sous-Bois et d'autres communes où j'ai travaillé. Je m'interroge sur le fait de savoir comment dans la République française, alors qu'il n'y a pas de ségrégation, ni de ghetto, j'arrive dans des classes, et je passe du lycée Claude Monet au lycée Jean Renoir à Bondy, et je vois que les élèves n'ont pas du tout la même couleur, majoritairement. Où est le communautarisme ? Si ce n'est qu'il se trouve qu'il y a des endroits où vivent des gens qui ont tous, comme par hasard, les mêmes origines sociales et ethniques, et puis d'autres qui n'ont pas les mêmes. Si on commençait par traiter cette question, après on pourrait commencer à parler des inquiétudes que pourraient susciter la présence de textes, de principes, qui sont des textes d'ouverture. Avant de s'inquiéter de façon plus ou moins honnête de ce qu'une avancée juridique pourrait apporter, il faudrait déjà voir en quoi est-ce que les textes et les pratiques existants produisent de fait ce que l'on veut soi-disant éviter. Sur cette question du communautarisme, il y aurait un travail lexical à faire autant que sur les questions de féminisme, où on se découvre féministe de la dernière heure parce qu'il y a des motivations beaucoup moins avouables que la défense des droits des femmes. C'est très malhonnête et si l'universalisme aveugle à certaines spécificités réelles de notre République progresse, je ne dis pas qu'il doit disparaître, mais s'il progresse en incluant la réalité concrète des expériences vécues, nous avons tout à gagner et pas grand chose à perdre je crois.

Anne Quentin

La question des droits culturels, c'est aussi la question de la diversité. Est-ce que la question de la diversité, elle ne concerne pas d'abord aussi les plateaux. On sait parce qu'on commence avec décoloniser les armes, mais pas que, à se rendre compte depuis un moment que dans les théâtres, sur les plateaux, les gens qui sont là, les acteurs, les comédiens qui sont là ne sont peut-être pas représentatifs de cette diversité. Est-ce que vous ne croyez pas, vous Francesca, Christophe, qu'il faut aussi lutter à cet endroit-là pour que cette vraie rencontre opère ?

Francesca Poloniato

C'est évident. C'est sûr que sur nos plateaux ou sur les directions ou aussi des lieux, dans plein d'endroits. La diversité c'est un terme aujourd'hui : qu'est-ce qu'on met dedans ? Je parle beaucoup plus de rencontres, plutôt que de diversité. Sur le plateau, c'est évident. Je suis allée voir *Disgrâce* de Jean-Pierre Baro, il y a des spectacles où il y a une diversité, ça existe. Je pense qu'il en faut sur nos plateaux, je suis la première à le dire et la première à en faire.

Philippe Berthelot

Ce qui m'a surpris quand j'ai démarré il y a une trentaine d'années, je fais partie de ceux qui ont fait cinq ans de droit et tout le reste de travers, comme disait Coluche. Et après avoir travaillé en libertés publiques, la problématique de l'Afrique du sud, vers la fin de l'apartheid, je pense qu'on aurait intérêt aussi à se questionner : pourquoi on a autant de mal à faire valoir les droits humains ? Quels intérêts et pourquoi cette résistance à des notions qui nous paraissent évidentes ? Il y a là un vrai questionnement, alors que d'autres formes, d'autres droits ne sont absolument plus questionnées. C'est vraiment là qu'il y a un problème et peut-être un moyen de tirer le fil et d'essayer de dépasser la notion même de droits culturels parce qu'on est vraiment dans les droits humains. Tout ce qui est dit là, ça va bien au-delà, ça ne se cantonne pas aux droits culturels. Ce sont les droits de l'homme, et pourquoi cette difficulté collective à faire valoir tout simplement ces droits, à les opposer, et là on voit bien qu'on touche le fond du problème.

Anne Quentin

On pourrait partager cette parole qui a l'air très solennelle à la table. Est-ce que vous avez des réflexions à faire, pour entrer dans la danse, une réaction à ce qui a été dit, des questions à poser ?

Bonjour, **André Fertier**, président de Cemaforre. Puisque la question posée par ces rencontres c'est : « Les droits culturels dans la loi, et après ? », dans la loi, tout particulièrement dans la loi NOTRe qui est la nouvelle organisation du territoire de la République, je trouvais très intéressant l'intervention qui évoque à Rennes cette nécessité d'une part d'états généraux sur un territoire et aussi de co-construction. Comment on pourrait envisager pour avancer sur le plan politique au sens des modalités organisationnelles pour vivre dans la cité, pour la vie de la cité ? Quelles seraient les propositions d'une part en terme d'égalité de traitement, d'égalité d'accès au service public ? Quelles seraient les propositions pour que très concrètement il y ait une vraie dynamique de co-construction sur les territoires et quelles réponses apporter puisque la culture est dans la clause de compétence générale pour le pilotage sur les territoires, les collaborations entre les collectivités, entre elles et aussi avec l'État, et du coup quelle instance peut être proposée en terme d'instance de concertation qui associe réellement, j'insiste sur le mot réellement, les habitants, parce qu'il y a par exemple un secteur qui n'a pas été évoqué, à aucun moment, le secteur médico-social, on parle beaucoup du secteur social, mais dans le secteur médico-social, ce sont aussi les personnes polyhandicapés dans des maisons d'accueil spécialisées, des lieux de vie, les personnes âgées en perte d'autonomie dans les maisons de retraites. Et pour conclure, moi je dirai qu'on parle beaucoup par rapport au problème de la diversité culturelle, on parle notamment d'insécurité culturelle, moi à l'âge que j'ai, je ne me sens pas en sécurité sur le plan culturel, si demain j'entre dans une maison de retraites, je pense que mes activités, mes pratiques artistiques, je ne suis pas certain de me sentir très en sécurité, voyez-vous, et donc j'aimerais que sur le plan politique on fasse des propositions pour que la garantie de continuité soit garantie réellement. Et puis un dernier mot, on parle beaucoup d'artistes, moi-même je suis artiste, je ne vais pas cracher contre les artistes, mais je pense que la politique culturelle ne doit pas se restreindre à une politique d'intégration professionnelle des artistes, c'est-à-dire qu'il y a la question des

enseignants. Accéder à la culture, respecter les droits culturels, c'est pouvoir accéder à l'instruction, comme Patrice Meyer-Bisch l'a évoqué, à l'éducation mais aussi à l'enseignement artistique. Et pour l'enseignement artistique, ce ne sont pas fondamentalement les artistes, ce sont des enseignants, de musique, de danse, de théâtre, etc.

Anne Quentin

Au sujet des maisons de retraites, je ne sais pas si on va pouvoir rebondir vraiment à la table. Par contre, peut-être sur cette idée de la concertation, Benoît Careil, vous avez deux mots à dire ?

Benoît Careil

Il n'y a pas de modèle qui puisse se décliner, de concertation qui puisse se décliner sur tous les territoires. Chaque territoire a son histoire, ses forces. Chaque territoire est là où il en est dans sa vie culturelle, il y a des facilités dans certains plus que dans d'autres pour mettre en débat et réunir les personnes. Il y a quand même une démarche qui peut être partagée par tous, et j'espère par tous les élus, qui est cette démarche d'associer l'ensemble des parties prenantes à la vie culturelle. Je pense qu'il faut dépasser le format « Assises de la culture » où on ne réunissait que le secteur culturel, ça peut s'appeler états généraux comme d'autres formules, mais de vraiment s'intéresser à la parole de l'ensemble des personnes concernées par la vie culturelle, aussi bien la communauté éducative, le secteur social, que bien sûr les habitants de l'ensemble du territoire. Ça c'est vraiment une posture importante, et à partir de là, ce qu'on a fait à Rennes, et ce que je recommanderai également, c'est de faire appel à un cabinet qui accompagne la démarche, ça ne peut pas être la ville toute seule qui garantit le bon fonctionnement du processus de concertation, on a besoin d'être accompagné, et que cet accompagnement se fasse de façon la plus transparente possible, en associant des représentants des différentes personnes présentes et participants. On avait un conseil consultatif des états généraux qui a accompagné toute la démarche du début à la fin, qui garantit à tous qu'il y a bien la prise en compte de l'ensemble des paroles exprimées et que les conclusions sont bien le reflet de ce qui s'est dit dans ces rencontres. Ce sont des garanties, des éléments de méthode qui peuvent être partagés par l'ensemble des collectivités.

Anne Quentin

D'autres points de vue ?

Bonjour, **Lucie Orbie**, secrétaire générale du réseau 50 degrés nord, je suis également membre du comité de pilotage du collectif régional Arts et culture des Hauts-de-France, également commissaire d'exposition indépendante et membre d'un certain nombre d'association. Je tiens à cette pluriactivité qui m'est très chère. Je souhaitais simplement rebondir sur deux points : premier point, je pense que nous avons complètement écarté la question du développement de l'esprit critique, en tout cas je ne l'ai pas entendu. J'aimerais bien vous entendre sur cette question.

Anne Quentin

Il me semble que *Naje* en a parlé un peu. Développement de l'esprit critique comme moyen d'action pour les droits culturels, qu'on vous comprenne bien ?

Lucie Orbie

Tout à fait, pour ma part, effectivement les droits culturels, c'est quelque chose qui fait partie de pratiques qui sont les miennes à l'heure actuelle. Pour autant je pense qu'il est intéressant aujourd'hui de développer le croisement des cultures mais aussi, pour un projet artistique et

culturel, de favoriser le développement de l'esprit critique. J'aurais aimé entendre un peu plus les participants sur cette notion-là.

Anne Quentin

Si quelqu'un veut réagir à la table ? Patrice Meyer-Bisch ?

Patrice Meyer-Bisch

Juste un mot parce que nous, on appelle ça le respect critique, dans chaque référence culturelle on a l'expérience d'une admiration, quelque chose qui est formidable, et en même temps la libération de la critique, mais une critique qui se fait dans les règles de l'art comme on dit en général, si on ne veut pas critiquer n'importe quoi, n'importe comment, ça n'a aucun intérêt, donc une critique dans le sens de : « Je rentre dedans pour pouvoir rentrer dedans », si on peut me passer l'expression. Juste encore un tout petit mot sur la question qui était posée à Benoît, moi j'aime bien pour la ville de Rennes, la devise, ce n'est pas « vivre ensemble », parce que les systèmes totalitaires ils veulent aussi que tout le monde vive ensemble, c'est « vivre en intelligence » dit la ville de Rennes, je pense que c'est là qu'il y a la diversité. La première obligation, vous avez dit plusieurs les droits culturels ne sont pas opposables, ils sont opposables en droit, au tribunal, dans certains cas. Ils s'opposent entre eux comme tous les droits de l'homme s'opposent entre eux, ils sont tous en dialectique, c'est-à-dire qu'ils se complètent mutuellement, se structurent mutuellement, comme des libertés qui sont obligées de s'élever puisque en respectant la liberté des uns, je suis obligé de m'élever. Mais la première obligation qui est générale, c'est ce que dit Benoît Careil, je le dis autrement, c'est vraiment une logique d'inventaire, il faut aller chercher où sont les richesses culturelles dans un territoire. Ça c'est la première obligation. Et après les politiques concrètes vont émerger de là.

Lucie Orbie

Je voulais aussi revenir sur la question de l'expression, on a beaucoup parlé de paroles, mais moi qui suis issue d'un secteur qui apporte une expression qui est plastique, je souhaitais aussi évoquer le fait que, avant même de nommer une expression en soi, il faut aborder l'hybridité des formes d'expression actuelle, telles qu'elles sont développées autour de nous.

Jean Caune, je suis à la fois animateur et initiateur d'une initiative avec mon camarade Alain Manach, à Grenoble, sur quelque chose qu'on a appelé le Forum des Lucioles. En deux mots, c'est d'abord un hommage à Pasolini et à sa phrase de 1975, où il disait : « Dans notre société, les lucioles ont disparu », c'est-à-dire ces petites lumières qui pouvaient éclairer la vie quotidienne et la réflexion des gens au profit des grandes lumières, des grands projecteurs, de l'état spectacle, ou des représentations qui imposent une certaine manière de voir, et qui au fond, bornent, limitent, font régresser la dimension de la personne. Alors un sentiment à vous écouter, c'est le sentiment de plaisir, de bonheur, de ressourcement, de voir qu'il y a des expériences en France, où on peut rencontrer des élus, des animateurs du social, des artistes, et le regret qu'à Grenoble où il y avait une expérience d'une trentaine d'années sur ce travail dans les quartiers, dans la relation entre l'éducation populaire et l'expression artistique, d'avoir eu à se battre, et à mettre en place ce qui aurait dû être mis par le politique, donc le sentiment d'être venu là en me disant, on n'est pas seuls. Nous on a eu le sentiment d'être un peu seuls à Grenoble, d'être abandonnés par les forces politiques auxquelles on croyait, d'être non pas abandonnés par les équipes artistiques, mais vus avec un peu de méfiance par rapport à cette question du communautarisme. Il me semble qu'il y a au moins trois combats aujourd'hui de nature politique, idéologique et réflexive. Vous en avez pointé un, moi je ne crois pas du tout à ce qu'il y ait dans cette défense de la diversité culturelle qui passe par les

droits culturels la crainte d'un communautarisme, c'est-à-dire d'une idéologie qui va imposer à ceux qu'on rentre parfois de force ou par la contrainte ou simplement par l'évidence dans une communauté dans laquelle ils ne se retrouvent pas du tout. Il suffit aujourd'hui d'avoir un nom ascendance maghrébine pour qu'on le qualifie, sans d'ailleurs lui avoir demandé son avis, d'être partie prenante de la communauté arabo-musulmane. Je crois qu'il y a un vrai boulot à faire parce que le communautarisme tel qu'on peut le connaître, c'est précisément dans des communautés dites ethniques ou linguistiques d'imposer à la personne de se conformer à des cultures inauthentiques. Vous parliez de la réflexion de Sapir, Sapir distinguait culture authentique et culture inauthentique. La culture inauthentique, c'est celle qui ne correspond pas à un mode de vie, à un mode d'expression de la personne et auquel on impose d'en haut. Donc il me semble que là, il faut se battre. Deuxièmement, je crois qu'il faut aussi se battre contre le monopole du politique ou le monopole d'un certain nombre d'institutions culturelles, qui pensent être représentatives de la diversité, alors qui vont programmer en zestes, en petites choses qui sont des cautions, des alibis. En réalité, je pense qu'on a à se battre, de la même manière que sur le plan culturel, contre cette idée monopolistique qui correspond à dire : « La démocratisation culturelle, voilà la voie royale pour que chacun puisse s'ouvrir aux biens culturels », on continue de l'entendre par les autorités les plus hautes de cet État. Troisièmement : c'est aussi se battre contre une certaine vision des institutions culturelles parce qu'il me semble qu'elles ont peur lorsqu'elles entendent le droit culturel de se voir déposséder de ce qui serait leur droit naturel à tenir compte de la diversité des publics.

Bonjour, je suis **Ferdinand Richard**, je prendrai la parole cet après-midi, j'ai l'honneur d'être à cette tribune, je veux juste rebondir sur la question de Marseille. J'habite moi-même dans les quartiers nord depuis 27 ans et j'ai suivi toute l'émergence du hip hop depuis 1993, donc je connais un petit peu le sujet. Je ne voudrais pas qu'on fasse trop d'angélisme sur ce qui se passe actuellement dans les quartiers de Marseille, j'étais moi-même élu d'arrondissement. La position de la préfecture aujourd'hui sur la redistribution de la politique de la ville reprend les mêmes vieilles habitudes, c'est-à-dire qu'elle va repérer quelques institutions culturelles proéminentes, dont celle à laquelle j'appartiens, la Friche Belle de Mai, et elle va donner l'argent à cette structure, charge à elle de retrouver des partenariats ici ou là dans les quartiers. Donc il y a une espèce d'intermédiaires culturels professionnels qui parfois donne des effets très néfastes. Je vous donne un exemple très clair : en 2013, capitale culturelle, Marseille, 95 millions d'euros dépensés sur le territoire, il y a eu une volonté très louable de faire travailler des artistes avec des gens des quartiers, et en particulier la Busserine, où se trouve le théâtre du Merlan. Ça s'est terminé par la mise à feu de l'œuvre collective, les gens étaient en colère, non pas parce qu'ils n'aimaient pas l'idée de travailler avec des artistes qui venaient les rencontrer pour créer une œuvre nouvelle, ça, ça leur plaisait bien, mais parce qu'à un moment, il y a eu une négociation, si on ne comprend pas ce problème-là dans les quartiers, on ne peut pas avancer, les associations de quartier qui ont été associées à ce projet ont eu la légitime demande de dire : « Puisque les artistes qui viennent nous voir sont payés par Marseille Provence 2013, nous, nous souhaitons aussi être payés pour le travail que nous allons faire ». Ça ne s'est pas passé. Ça a été très mal négocié. Ça s'est très mal terminé, puisque les gens ont mis le feu à l'œuvre collective qui était au milieu de ce quartier. Tout ça pour dire qu'on est encore dans des politiques non négociées quand on s'approche de ces quartiers, même si on a envie. Je sais ce qu'est en train de faire le théâtre du Merlan, on reprend les choses dans le bon sens, mais on n'est pas encore au bout de la peine, et je suis très effrayé de la manière dont continue de se déliter le contrat social et le contrat culturel qu'il y a dans ces quartiers. Aujourd'hui, ça ne va pas bien dans ces quartiers. Le théâtre du Merlan fait certainement des choses, il n'est pas le seul, il y en a d'autres, mais on a

en face de nous un rouleau compresseur, qui d'ailleurs a des racines dans le business international, j'y reviendrai cet après-midi, sur le travail de Farida Shaheed à ce sujet.

Bonjour, je m'appelle **Fulvio Caccia**, je suis le directeur et fondateur de l'Observatoire de la diversité culturelle basé à Paris, je suis également écrivain. Ma réflexion est plutôt générale, j'applaudis évidemment à l'inscription de ces droits culturels, à l'intérêt d'une loi, mais je m'interroge sur la dimension nationale. Evidemment, tout ça s'inscrit dans le cadre de l'État-Nation. Quid de l'Europe ? Quid de la définition au sens propre du terme, c'est-à-dire que les droits culturels renvoient à cette notion d'affinités électives qui fondent les liens sociaux, les liens culturels, les liens liés à l'identité, à la représentation, à l'identification, mais ils doivent être pensés dans un autre cadre que l'État-Nation. Or, ce qui m'interroge, c'est qu'on est encore, évidemment c'est là qu'on a le levier, mais le rapport à l'Europe, c'est quand même fondateur, et ça me semble être absent de cette réflexion.

Anne Quentin

Pour l'instant... et nous n'avons pas de représentant européen à la table.

Bonjour, **Joël Lécussan**, coordinateur d'un espace projet à Toulouse qui s'appelle Mix'art Myrys, lieu intermédiaire, comme on les qualifie, comme on a failli les qualifier plus exactement, anciennement nouveaux territoires de l'art, comme ils ont été qualifiés, peut-être de manière trop peu durable. Je voulais faire part du déceptif que j'ai eu dès l'entrée dans ces rencontres, déceptif lié à cette fameuse retenue que ne comprend pas Philippe Berthelot et je le rejoins énormément à cet endroit-là, effectivement comment se fait-il qu'il y a tant de résistance, tant de retenue sur des notions aussi fondamentales que ces droits humains ? Dont ces droits culturels. Comment se fait-il qu'on ne soit toujours pas capable de franchir ce pas vertigineux de la démocratisation culturelle à la démocratie culturelle ? Comment se fait-il, quand il y avait une opportunité de cette notion de droits culturels pour lesquels on s'est battu les uns les autres, au sein du FIS, de la FRAP, d'Arts factories autre part, tous ces réseaux et fédérations, comment se fait-il que ce qui est apparu dans la loi, notamment les lieux intermédiaires et indépendants comme étant des creusets au-delà de grandes institutions comme peuvent le tenter le Merlan en changeant de direction, en changeant de réalité, de paradigme, en tant que grandes institutions, comment se fait-il que ces lieux intermédiaires et indépendants qui apparaissent dans la loi, tout d'un coup, se retrouvent traduits par ateliers de fabrique artistique ? Je vous avouerai que là, il y a eu un déceptif assez énorme, ça peut être intéressant les ateliers de fabrique artistique, mais la notion d'intermédiaire et indépendant avait l'avantage et l'intérêt, en articulation avec ces notions de droits culturels, de faire intermédiation, de faire intermédialité, de faire tout ce qu'on essaie d'évoquer, de visibiliser, dans cette notion du faire ensemble ou dans cette notion de « écouter la personne », d'être avec la personne, de faire personne de soi-même, c'est ça l'enjeu de ces lieux-là, c'est ce qui s'y passe depuis déjà plusieurs années, et de manière persistance, des lieux ferment, mais d'autres ouvrent encore et ouvriront encore. Il y avait là l'occasion enfin de reconnaître ce mouvement, vue la durée, on peut considérer que ça fait mouvement, pas au sens de l'histoire de l'art, mais peut-être justement d'une nouvelle histoire à écrire, et puis non, on rate le truc, et on se recentre sur le sacro-saint propos du ministère de la culture, « la création ». Alors oui, évidemment la création est importante, évidemment que le geste artistique est essentiel, mais si on ne le problématise pas, si à un moment donné on ne le met pas en articulation, en tentative d'intelligence partagée, eh bien la création, elle ne servira pas à grand chose et en tout cas elle ne nous fera pas avancer sur les problématiques du moment. J'avais envie de partager ce déceptif double : démocratisation / démocratie : lieux intermédiaires et

indépendants avec tout ce qui suppose de tentatives de faire ensemble et ateliers de fabrique artistique.

Anne Quentin

La route est longue.

Joël Lécussan

Oui mais il serait temps d'accélérer.

Anne Quentin

Francesca Poloniato ?

Francesco Poloniato

Juste pour répondre à monsieur Richard. Je ne pense pas qu'on ait dit que les quartiers nord étaient roses, et Christophe Rulhes, quand il a parlé de la richesse, il a parlé de la richesse culturelle de toutes les personnes qui habitent là. Et je pense qu'en ayant fait la cartographie, en tous les cas au niveau du pourcentage de la population qui constitue 250000 habitants, j'ai posé la base de ce qu'étaient les quartiers nord.

Anne Quentin

Jacques Livchine, ce sera la dernière intervention de la matinée.

Jacques Livchine, théâtre de l'Unité, metteur en songe à Audincourt dans le Doubs, 480 kilomètres pour vous écouter. J'ai beaucoup de mal avec toutes ces histoires. Je veux juste raconter un truc qui m'a touché. Le grand problème pour moi, c'est ce qui va se passer en France, cet autoritarisme qui arrive, autoritarisme identitaire, qui arrive très vite. Il y a Hakim Bey qui dit voilà comment résister : « Il faut que chacun d'entre nous ici se réunisse une fois par semaine avec sept personnes avec lesquelles il n'est pas du tout d'accord ». Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire, l'entre soi est toujours extrêmement dangereux.

Anne Quentin

Merci. On va clore la matinée.

Après-midi

Marie-Christine Blandin

Après nos introductions respectives, à Sylvie Robert et moi-même, je voudrais quand même dire qu'en dehors de ces deux sénatrices, ceux qui vous accueillent avec plaisir aujourd'hui, Brigitte Gonthier-Maurin du groupe CRC, Françoise Laborde du groupe RDSE et Catherine Morin-Desailly au nom du groupe centriste, à l'époque, avaient aussi été des filles sénatrices, qui au cours de la nuit avaient levé bras au bon moment pour que soit inscrit les droits culturels dans la loi. Et puisque je vous fais un petit peu d'histoire, je voudrais vous dire d'où tout cela vient en dehors de la belle notion des droits culturels, en dehors du travail de l'université de Fribourg, dont vous avez bénéficié ce matin, c'est qu'il y a un monsieur qui s'appelle Jean-Michel Lucas, qui sévit parfois sur le net sous le nom de Kasimir Bisou, qui irrite et qui séduit, et que j'avais rencontré il y a très longtemps, et qui très méchamment m'avait dit : « Oh ben le jour où on parlera des droits culturels au Sénat, il fera beau ». Cette année-là, il a fait beau puisque nous l'avons invité au sein de la commission de la culture et il s'est exprimé devant une cinquantaine de sénateurs et de sénatrices, qui ont été ravis des explications dont ils ont pu bénéficier, c'était le 19 mai 2014. Et puis nous avons réussi à le mettre dans la loi, et quand l'assemblée hésitait, il ne fut pas le dernier à écrire des lettres, aux députés, à Hollande, etc., avec toute sa vigueur. Et le 16 juillet fut adopté la loi NOTRe avec les droits culturels. 16 juillet, adopté ; le 20 juillet monsieur Jean-Michel Lucas se pondait de six pages sur la mise en œuvre des droits culturels. L'histoire a continué, un jour il m'a même dit : « Oh ben si un jour c'est dans la loi, les poules auront des dents ». Eh bien je vous assure que le darwinisme n'est plus ce qu'il était, car les poules n'ont pas de dents, et les droits culturels sont dans la loi.

L'origine des droits culturels

Jean-Michel Lucas

Me voilà bien avec des poules qui ont des dents. Tout le monde sait ici que s'il faut remercier celles et ceux qui ont travaillé sur les droits culturels, il faut remercier nos deux sénatrices et leurs collègues, merci à vous. Ça me permet d'être là aujourd'hui, un peu intimidé, parce que pour une fois, je ne vais pas faire un discours de militant, c'est fini ça maintenant. Dans une journée comme celle-ci qui est une journée très positive à bien des égards, si vous le voulez bien, je vais m'en tenir à la dimension positive pour tous des droits culturels. Et j'ai choisi de vous évoquer trois dimensions positives pour tous de cette aventure, qui commence en France, des droits culturels. Je ne vais même pas chercher à pointer du doigt ceux qui voudraient, je ne sais pas pourquoi, transformer les droits culturels en enfer. Maintenant je suis bien assagi, je vais vous parler des trois dimensions positives.

La première dimension positive pour tous : c'est certainement leur inscription dans l'État de droit. L'État de droit : là où la loi est la même pour tous, les petits comme les grands. Certes, l'État de droit est contraignant, on le sait bien quand on s'occupe de choses de culture, mais on le voit bien dans l'actualité politique, l'État de droit reste une condition impérative pour la démocratie, c'est un bouclier de protection pour tous les démocrates. Et il serait vraiment dommage que certains responsables publics s'en exonèrent en oubliant de faire référence aux droits culturels dans l'exercice de leurs responsabilités. Cette entrée dans l'État de droit a d'autant plus une valeur universelle, une valeur pour tous, que cet état de droit ne se réduit pas à l'État de droit français. On a évoqué un peu ce matin les droits culturels des personnes s'inscrivent dans l'État de droit de l'humanité toute entière, laquelle tente de rendre concrète, difficilement, c'est vrai, l'utopie de l'unité du genre humain. Les droits culturels des

personnes sont ainsi à comprendre comme un devoir collectif, une responsabilité politique de permettre aux personnes de devenir toujours, sinon libres et dignes, tout au moins un peu libres et un peu mieux reconnus dans leur dignité, non pas pour faire société comme je l'entends tellement souvent, mais pour faire humanité ensemble. Toutes les sociétés ne sont pas recommandables. Notre engagement en France, dans la réponse des droits humains, est ancienne, elle date de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui dans son article 1^{er} nous dit bien que nous devons avoir la volonté de faire que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit, ce furent les premiers mots de ce matin, je crois que ce sont aussi les premiers mots de cet après-midi. C'est évidemment une utopie, mais c'est une utopie bénéfique pour tous que de faire progresser les droits humains fondamentaux qui sont sans doute la seule universalité qui nous reste dans ces temps de repli sur les intérêts particuliers.

Le deuxième bénéfice des droits culturels, pour tous : c'est la nécessité du respect. On connaît mal cette exigence des droits culturels, et donc le bénéfice qu'elle recèle. La politique culturelle s'est plutôt habituée à satisfaire les attentes des publics fidèles en organisant une œuvre artistique de qualité. Or, avec les droits culturels des personnes, la responsabilité publique est différente. Elle devient surtout de respecter la liberté de chaque personne de participer à la vie culturelle. Cette expression, pour avoir été directeur régional des affaires culturelles, je le sais, mieux que quiconque, cette expression est inconnue du vocabulaire de la politique culturelle française : le droit de participer à la vie culturelle. Patrice Meyer-Bisch l'a évoqué ce matin. Et je voudrais en quelques mots en montrer le bénéfice pour tous, pour faire un peu mieux humanité ensemble. Bien sûr, être respecté dans sa culture est certainement bénéfique pour la personne elle-même. Pourtant j'ai cru lire à plusieurs reprises qu'il pouvait y avoir un risque majeur dans cet excès regrettable de bienveillance à l'égard des identités culturelles. Mais à mon avis, il s'agit là d'une grave erreur, d'une erreur de la compréhension de la logique même des droits culturels, la défense des droits humains. En effet, c'est assez simple, nul ne peut revendiquer le respect de sa culture, je ne dis pas identité culturelle, c'est plus simple, sans s'engager en même temps à respecter la culture des autres, l'un ne va pas sans l'autre. Les droits culturels exigent la réciprocité des respects. Et il n'y a rien d'évident, il n'y a rien de donné d'avance, dans cet absolue nécessité du respect réciproque. Alors, on le comprend aisément, la responsabilité politique des droits culturels consiste à organiser les dispositifs de mise en relation entre les cultures, qui sont toutes différentes, entre les personnes, singulières, à organiser des dispositifs d'interaction culturelle pour réduire au maximum les situations où ces cultures s'éloignent les unes des autres, cultivent la peur et la haine des autres, et même se contentent d'une tolérance polie faite d'indifférence pour la culture d'autrui. La responsabilité culturelle, elle est maintenant de favoriser le relation de respect réciproque qui amène avec elle le compromis, je crois que ça a été bien évoqué dans les exemples de ce matin, qui amène avec elle le compromis où chacun reconnaît l'autre dans sa liberté et sa dignité, où chacun, pour reprendre l'expression du philosophe allemand Axel Honneth, accorde sa liberté à la culture de l'autre. Ce n'est pas d'être libre pour ma culture, les droits culturels c'est d'accorder la liberté à l'autre d'avoir sa culture. Ce qui suppose dans cette relation beaucoup de discussions, beaucoup de négociations, beaucoup de choses qui ne se comprennent pas mais qu'il faudra quand même arriver à comprendre, je crois que je ne dirai pas mieux que les exemples qu'on a pu entendre ce matin. Et par conséquent, je dis, et je peux assumer, même si c'est au prix d'être un doctrinaire des droits culturels, cette doctrine des droits culturels, c'est tout simplement l'apprentissage de cette liberté sociale, c'est l'apprentissage de cette discussion, peut-être dure, peut-être difficile, avec les cultures des autres, c'est l'apprentissage de la démocratie pour faire un peu mieux humanité ensemble. L'idée qui en découle, et là les mots sont un peu piégés donc vous me pardonnerez de ne pas rentrer dans les détails mais il y a eu une intention derrière la phrase qui suit : les différences

culturelles qui sont notre lot quotidien, entre des personnes singulières très variées, avec des origines variées, des différences culturelles qui nous séparent, il faut par ces interactions passer à la reconnaissance des diversités culturelles où chacun dans sa singularité, chacun dans sa sécurité, je le dis pour Nicolas Frize rapport à ce qu'il a écrit il y a quelques mois, apporte sa contribution à l'humanité toute entière. Passer des différences à la diversité au nom de l'humanité toute entière. C'est par cette dynamique politique de discussions, de relations entre les personnes que les droits culturels sont une école de démocratie, un combat, mais un combat pacifique mais déterminé contre les replis identitaires et pour le respect réciproque, on pourrait dire aussi l'hospitalité si ça vous convient. Qui pourrait, je me le demande bien, renoncer à ce bénéfice ? Peut-être faut-il que je précise que cette vie commune des diversités culturelles ne va pas de paire avec une culture commune, un bien commun culturel, comme on l'écrit tellement souvent. Une culture qui serait un ciment, comme je l'ai lu dans une publicité pour des manifestations qui se déroulent dans toute la France de la part d'un hebdomadaire très prisé du milieu culturel. Avec les droits culturels, il n'y a pas de ciment, il y a la renégociation perpétuelle des relations entre les manières de voir le monde. Ça se renégocie tout le temps, et ça se renégocie tout le temps pour essayer de faire un peu mieux humanité ensemble. Et si on n'est pas dans la négociation, si on passe à côté de la négociation, si on reste soit dans ses institutions soit chez soi, eh bien la négociation sur ce qui fait humanité ensemble changera de camp, elle évoluera vers autre chose, elle évoluera vers d'autres conceptions de l'humanité. C'est donc un enjeu fort, d'être tout le temps présent, être là en disant : « Cette vision du monde-là, cette façon de faire humanité ensemble, je la défends et je la défendrai encore et encore malgré ce qui est en train de se préparer ici ou là. » Les droits culturels, ce n'est pas un fait, c'est un processus, et un processus qui suppose une mobilisation perpétuelle sinon on aura une humanité qui se construira d'une façon qui sera peut-être moins libre, moins digne, or nous cherchons toujours plus de liberté, plus de dignité. Il me reste un peu de temps pour traiter la troisième dimension pacifique et bénéfique pour tous : c'est la question de la liberté. Et là je dois citer le texte de référence, parce que si on parle de droits culturels, on ne parle pas de rien, on parle de la déclaration de Fribourg évidemment, mais si on reste à l'État de droit, regardons l'article 15 sur l'obligation de participer à la vie culturelle et les commentaires qui sont faits par l'ONU, à savoir l'observation générale 21. L'observation générale 21 est un guide pour tous ceux qui veulent mettre en pratique cet État de droit. Que dit l'observation générale 21 sur cette question de la liberté ? : « La personne est libre de choisir ses propres pratiques culturelles qui incluent de choisir son identité, de s'identifier ou non à une ou plusieurs communautés données et de modifier son choix ». Je peux le relire 100 fois. Quand on dit identité culturelle ou liberté culturelle dans le référentiel des droits culturels, c'est modifier son choix au fur et à mesure des relations et des parcours d'interaction avec les autres. Au fond, cette voie, cette conception élimine d'emblée l'idée de la liberté formelle de l'individu. On dit liberté, mais on enlève liberté formelle de l'individu, qui peut aller à l'opéra ou la MC93 ou aller au match de foot, vous êtes libres de consommer ce que vous voulez, aller sur le marché, nous défendons cette liberté. Non, avec les droits culturels, ce n'est pas cette liberté-là qui compte, c'est une liberté de vraiment pouvoir choisir ce qui permet à la personne d'être plus libre et plus digne. Véritablement choisir. Autrement dit, Patrice Meyer-Bisch a dit tout à l'heure « liberté instruite », moi je dis liberté effective en reprenant la manière qui m'a toujours convenu d'un Lucas qui assène, oui, je ne veux pas aller à l'opéra, je n'aime pas l'opéra, je peux le dire car j'y suis déjà allé, je maîtrise, je connais bien l'opéra, je préfère le football à l'opéra, ça m'arrive de temps en temps, c'est ma liberté effective parce que je maîtrise autant les règles et le langage de l'opéra que les règles et les maîtrises du football, mais quelqu'un qui n'a pas cette maîtrise du langage de l'opéra, pour prendre l'exemple le plus grossier, ou du théâtre ou de la musique, il n'a pas la liberté « effective », c'est-à-dire son pouvoir d'agir est limité à ce

qu'il a déjà comme références et il n'accède pas aux autres références possibles, sa capacité de faire un choix est limitée. Et les droits culturels, plus libres et plus dignes, c'est élargir les libertés effectives des personnes, en leur permettant de ne jamais aller à l'opéra mais avec une maîtrise de ce langage, de ces formes, etc. C'est donc l'idée de capabilité, de pouvoir d'agir, et c'est une sacrée responsabilité collective que de se dire que la priorité, ce n'est pas que tout le monde soit libre d'aller ici ou là, c'est que les personnes puissent accéder à des référentiels qui leur permettent véritablement de faire des choix.

Je ne peux pas conclure sans citer dans cette logique des droits culturels comme politique de capabilité Jean-Marie Hordé, ça étonnera plus d'un de mes amis ici, mais c'est lui qui décrit le mieux les choses dans un article du *Monde* il n'y a pas très longtemps, dont l'article ne me convient pas, mais vous allez voir à l'intérieur, *N'enfermons pas l'art dans une soi-disant culture populaire*, ça c'est fait plaisir à notre histoire commune de malrussien. Mais qu'est-ce que je trouve dans cet article qui nous permet de tirer le bénéfice pour tous des droits culturels ? J'approuve tout ce que je vais vous citer : « Autrement dit, la culture n'est pas le culturel, la culture n'est pas le champ de l'habitude, la culture est aussi l'apprentissage de la liberté. Qu'est-ce que c'est qu'être libre ? » et un peu plus loin : « Rappelons que le combat pour cette culture qui libère n'est pas neuf, c'est aussi rappeler que l'héritage ne se transmet pas, il se conquiert, la capacité de choix libre n'est pas un donné, mais un potentiel à développer et à éduquer ». Comment dire mieux de notre part collective que ce propos du directeur du théâtre de la Bastille ? Autrement dit, la responsabilité politique, et ce sera ma conclusion, c'est de permettre aux personnes de pouvoir faire des chemins, des parcours, d'être accompagnées dans ces parcours, des parcours vers une émancipation qu'elles arriveront elles-mêmes à formuler. Ce ne sont pas des parcours à travers des circuits déjà préparés, ce sont des parcours où se négocient des libertés culturelles pour qu'elles soient effectives, c'est un combat qui est bénéfique pour tous. Est-ce que tout ça est abstrait ? Non. Tout ça est très concret. Oui, pour ceux qu'ils le veulent. Et tout à l'heure, je pense qu'on en verra les traductions en Nouvelle-Aquitaine, puisqu'à partir de ce référentiel de l'observation générale 21 que j'ai évoqué rapidement, et à partir des pratiques des différents acteurs, la Nouvelle-Aquitaine lance un dispositif qui va nous amener tous à réfléchir sur le rapport entre les pratiques et ce référentiel des droits culturels : plus de liberté, plus de dignité. Et nous aurons peut-être dans 18 mois si tout va bien, des documents de politique publique qui seront parfaitement en phase avec les droits culturels. Pour l'instant, on s'interroge. Eh bien, interrogeons-nous encore un peu, 18 mois, dans 18 mois, on se retrouve et on sera dans l'action.

Deuxième table ronde : celles et ceux qui défrichent.

Éric Fourreau

C'est l'heure de la digestion, de la sieste parfois, on va essayer d'être vif, d'être rapide dans la circulation de la parole, et aussi de faire circuler cette parole dans la salle. Donc reconnaître l'égalité de chacun, c'est le principe des droits culturels, c'est le maître mot du jour. Pour essayer d'être conforme à ce principe, je vais vouvoyer les gens que je tutoie habituellement pour que tout le monde soit sur un pied d'égalité.

Hortense Archambault, vous êtes directrice de la MC93 de Bobigny après avoir été, comme chacun le sait, co-directrice du festival d'Avignon.

Vanessa Bérot, vous êtes chargée de médiation et de communication au centre de création Nil Obstrat.

Jean-Damien Collin, délégué général de la Fondation de France dans le Grand Est, après avoir été directeur des affaires culturelles du territoire de Belfort et l'une des chevilles ouvrières du projet Paideia.

Ferdinand Richard, co-fondateur de la Friche la Belle de Mai à Marseille, directeur de l'Aide aux Musiques Innovatrices et expert UNESCO pour le Fonds international pour la diversité culturelle.

Moïse Touré, artiste, metteur en scène, de la compagnie *Les Inachevés*.

Frédéric Vilcoq, conseiller culture auprès du Président de la région Nouvelle-Aquitaine.

Hortense, vous avez souhaité aborder cette notion dans votre pratique quotidienne de directrice en vous posant cette question : « en quoi les droits culturels sont une aide mais en quoi aussi ils sont un piège ? » Pouvez-vous développer ?

Hortense Archambault

Merci d'avoir organisé ce colloque, je pense que c'est très intéressant et important, comme en plus Jean-Michel Lucas était très gentil et très positif, je me disais qu'il fallait que je parle aussi des difficultés, parce que finalement on n'a pas tellement entendu ça ce matin. Tout ce qu'on entendu ce matin nous mène à nous dire que les droits culturels, c'est une utopie, une perspective, un horizon formidable, et que sans doute, c'est un horizon nécessaire qui va nous permettre de faire une humanité ensemble différente ici et peut-être ailleurs aussi. Je crois que là-dessus, on peut se dire qu'on est d'accord. Après tous les problèmes passent quand on commence à se dire : « Tiens, qu'est-ce que ça veut dire dans le concret ? » Essayer juste de se dire : « Est-ce que sincèrement, tout le temps, tous les jours, je pense que les gens à qui je m'adresse ont une dignité égale à la mienne ? », et si on commence déjà par ça, il me semble que c'est un travail, c'est-à-dire que ça ne va pas forcément de soi. Cette question présuppose une réflexion, une humilité, une capacité de se remettre en question sans cesse, et aussi une très grande curiosité. Peut-être que ce sont ces choses-là qu'il faut qu'on travaille ensemble, et comment on peut essayer de faire en sorte qu'on puisse développer quelque chose qui serait d'une participation commune à la vie culturelle. C'est d'autant plus compliqué et intéressant quand on exerce des fonctions de direction d'une grosse institution nationale perçue souvent comme étant un lieu extrêmement fermé, un lieu d'élitisme, un lieu peut-être souvent repoussoir parce que peut-être il exerce un pouvoir énorme qui est celui de la maîtrise de la représentation. Pour moi, dans ma réflexion, ça passe d'abord par la question : « Pourquoi on est dans des lieux de pouvoir ? » alors qu'en fait on n'a pas de pouvoir concret, on a un pouvoir en même temps symbolique extrêmement fort. Mais en même temps, qu'est-ce qui fait que pour des habitants, dans un territoire, on a une relation à eux qui est une relation de pouvoir ? Et comment on peut essayer d'inverser cette relation de pouvoir ? Je ne sais pas si c'est clair, parce que je suis en plein là-dedans, je suis dans la recherche de ça. Il me semble qu'il faut passer par des expériences partagées. Jean-Michel Lucas a prononcé le mot d'émancipation, pour moi c'était un grand absent ce matin, parce qu'en fait, la vraie question, il y a quelqu'un ce matin qui a dit : « Est-ce qu'on parle du développement de l'esprit critique ? » Autoriser les personnes à qui on s'adresse, quelles soient artistes, habitants, spectateurs, même les personnels de nos établissements, à pouvoir participer pleinement à la vie de nos maisons, c'est les autoriser à exercer un esprit critique. Et donc à être d'accord d'être remis sans cesse en question tout en étant dans une logique où quelque chose avance. Alors avance vers où, vers quoi, pourquoi ? Là aussi, on est dans cette logique de se dire, il y a quelque chose pour moi qui m'apparaît de plus en plus clair et qui est un choix de ma part, c'est-à-dire qu'après le festival d'Avignon, mais aussi à l'intérieur du festival d'Avignon, même si c'était moins visible, ça me paraissait essentiel de travailler dans des quartiers populaires. Pourquoi travailler dans des quartiers populaires ? Parce que je pense que ce sont les endroits où on est les plus confrontés à cette question difficile de l'autre, de sa culture, de

la différence des cultures, de la diversité, et de comment on peut essayer de construire une représentation symbolique, puisque que ce sont quand même nos métiers, d'une société qui pourrait négocier en permanence le fait qu'elle n'est plus, - c'était Myriam Marzouki qui le disait ce matin -, homogène. Peut-être qu'elle ne l'a jamais été, en tout cas on est conscient aujourd'hui qu'elle ne l'est plus. Et comment les endroits que sont les institutions publiques, que moi je défends fortement, on a besoin de grosses institutions publiques comme on a besoin d'expériences sur des territoires qui sont plus petites, comment à l'intérieur de ces grosses institutions publiques, on peut essayer de contribuer à cette question-là d'assumer le fait que nous ne sommes plus une société homogène et que les codes que l'on partage ne sont peut-être pas partagés par d'autres. Alors je suis très frappée, ça passe à la fois par des questions de programmation, ça passe à la fois par des questions d'accueil, d'hospitalité, à la fois ça passe par toute une série de questions du plus petit détail aux discours les plus grands. Dans les difficultés qu'il y a, souvent on est pris pour des endroits hautains, alors on a certainement une responsabilité mais en gros c'est une réalité, donc il faut essayer de comprendre pourquoi et puis comprendre comment on peut changer cette idée-là. Il faut aussi se dire qu'il y a un problème de moyens, une des grandes difficultés, c'est de se dire, les droits culturels, ça nécessite de mettre en place toute une série d'expériences, est-ce qu'il faut pour cela faire moins d'autres choses ou il faut faire plus d'autres choses ? Pour moi, le fait de dire que les droits culturels sont essentiels au sein de la MC93, ça passe par l'idée que ça ne change pas au fait que nos missions de programmation et de production, d'accompagnement des artistes, sont encore là, mais qu'il faut rajouter une mission supplémentaire. Il ne s'agit pas, parce que c'est une des craintes des droits culturels, concrètement, une des craintes, c'est de dire, on va faire plein d'expériences sur le territoire, de ce qu'on appelait avant les actions culturelles, qui en fait sont de plus en plus des actions de création par des artistes ou des actions de personnes qui sont intéressées à elles-mêmes augmenter leur capacité, on dirait presque des universités populaires. On peut multiplier les angles d'action, mais toutes ces actions-là, il me semble important de dire qu'elles ne sont pas faites au détriment des missions de nos établissements, parce qu'à ce moment-là, on ne sortira pas du débat, où on est les uns contre les autres. Il me semble que c'est de ça dont il faut qu'on parle pour se dire, cette question des droits culturels, elle nous concerne tous, et il faut qu'on ait tous la certitude qu'on peut avancer ensemble et qu'il n'y en a pas qui seraient plus ou moins capables de le faire. Il y en a qui ont beaucoup plus d'expérience que d'autres, c'est évident. Enfin, la dernière difficulté que je voulais dire aussi, souvent, la manière dont sont perçues par une partie du milieu culturel, parce que c'était un peu de ça dont il s'agissait aussi ce matin, Philippe Berthelot ne voulait pas assumer le milieu culturel, moi je vais essayer de l'assumer, c'est de se dire, est-ce que la question des droits culturels, ça voudrait dire que tout le monde peut être artiste ? C'est une question qui me rend perplexe, parce que je pense que les droits culturels, c'est le droit de participer à la vie culturelle, c'est le droit d'avoir une pratique culturelle, la question du devenir artiste, c'est une autre question et personne ne décrète le devenir artiste de quelqu'un. C'est un courage incroyable, et je crois qu'un artiste devient artiste parce que tout à coup il a ce courage inouï d'être artiste. Et il y en a d'autres qui ont du talent aussi, mais qui n'ont pas ce courage ou ce souhait, et heureusement parce que sinon on ne pourrait pas être tous des artistes donc la question, est-ce que le droit culturel va multiplier les artistes ?, c'est aussi une mauvaise question. Donc j'ai l'impression qu'à la MC93, en se concentrant très clairement, en disant qu'il faut ajouter à nos missions précédentes de nouvelles missions, avec de nouveaux budgets, qui sont ceux des droits culturels, et que ces missions doivent être totalement libres, expérimentales, de l'ordre de la recherche, puisqu'on est dans une phase de recherche, associons les gens les plus divers possibles à cette recherche me semble être une voie intéressante. Ça n'empêche aucun des problèmes auxquels tout le monde se confronte, parce qu'il faut reconnaître aussi si on parle d'émancipation, de

développement de l'esprit critique, que la société dans laquelle on vit, n'est absolument pas en train d'encourager ni le développement de l'esprit critique, ni l'émancipation des citoyens ni des habitants. Et concrètement on rame souvent en courants contraires face aux consuméristes, face au fait qu'on n'a pas du tout envie que les personnes soient intelligentes et capables et qu'elles commencent à revendiquer des choses. Arriver à assumer le fait que si on pense que nos lieux peuvent être des endroits où les personnes peuvent revendiquer des choses, on change complètement le paradigme. Il me semble qu'on peut changer de paradigme tout en ne renonçant pas à nos missions, qui sont de proposer des représentations et d'accompagner des artistes en création.

Éric Fourreau

Merci Hortense pour cette intervention, pour avoir ouvert déjà plusieurs pistes de débat, qu'on va reprendre évidemment tout à l'heure. Vanessa Bérot, vous avez rédigé un mémoire sur trois cas concrets de projets artistiques en Midi-Pyrénées, qu'on appelait encore Midi-Pyrénées à l'époque de votre mémoire, L'usine, Pronomade(s) et Derrière le hublot, trois cas concrets de projets artistiques et culturels qui ont mis en œuvre les droits culturels, et vous avez pu lors de ce mémoire mesurer à quel point l'affirmation de la notion de droits culturels avait fait évoluer ces projets. Est-ce que vous pouvez nous donner la substantielle moelle de votre travail ?

Vanessa Bérot

Bonjour à toutes et tous, effectivement moi je suis là parce que j'ai juste écrit un mémoire, je n'ai pas la carrière de mes camarades à côté. Mais je me suis intéressé aux droits culturels grâce à Jean-Michel Lucas, dans le cadre d'un master universitaire et j'ai donc effectué un stage professionnel à Pronomade(s) notamment. J'ai essayé de voir comment mettre en œuvre ces droits culturels, puisqu'en réfléchissant avec mes camarades étudiants à l'époque et certains professionnels, on se rendait bien compte qu'il y avait quand même un flou, au-delà du débat, même au niveau des professionnels convaincus, sur la façon de mettre en œuvre ces droits culturels, et notamment cet article 5 sur le droit de participer à la vie culturelle. J'étais en formation pour devenir professionnelle, donc je me suis intéressée à des cas très concrets. Je vais juste vous parler de deux cas : Pronomade(s) et Derrière le hublot. Pronomade(s) dans un premier temps puisqu'à mon avis, il est assez révélateur de l'évolution des politiques culturelles. Pour ceux qui ne connaissent pas, Pronomade(s) est un centre national des arts de la rue aujourd'hui en Midi-Pyrénées, à Encausse-les-Thermes, un petit village, 400 habitants je crois. Le projet culturel a été initié par Philippe Saunier-Borrell, qui dans les années 90 était directeur du service culturel de la ville de Saint-Gaudens et directeur du théâtre municipal, et qui comme beaucoup dans les années 90 a lancé un festival de rue avec cette conviction que les personnes en milieu rural aussi avaient le droit d'avoir accès à des œuvres de qualité, mais populaires également, donc avec cette conviction d'un accès à la culture, d'un droit à la culture important sur tous les territoires. À l'époque, il le dit lui-même, il considérait ce territoire du Comminges comme un désert culturel, on l'a encore entendu dans la bouche de la ministre ce matin, encore aujourd'hui on peut entendre au niveau des banlieues, d'un milieu rural, il y a encore du travail. Philippe le reconnaît lui-même, il pensait qu'il n'y avait rien sur ce territoire et qu'il était là pour apporter la culture à ces personnes, en toute bonne foi, avec une espèce de vision civilisatrice ou missionnaire, il l'avoue lui-même. À la fin des années 90, il met fin au festival lui-même après sept années de succès, le festival de la Saint-Gaudingue avec des compagnies de rue de la scène nationale et internationale qui sont venues. Il décide de mettre fin à ce festival pour repenser la diffusion d'œuvres dans l'espace public et donc il crée la première saison des arts de la rue en France, avec une extension à la fois dans le temps, puisqu'on n'est plus sur un festival mais sur une saison, mais aussi au niveau du territoire

puisque ça ne se limite plus à une seule ville, mais à toutes les villes du Comminges. Et puis depuis quelques années avec Marion Vian qui aujourd'hui codirige le centre national des arts de la rue, ils ont décidé de réorienter un peu le projet, sans forcément encore il y a quelques années connaître les droits culturels, savoir ce que ça implique au niveau des enjeux, mais ils ont développé ce qu'ils appellent les projets artistiques et culturels de territoire, ce qu'ils appellent avec leurs mots des projets à hauteur d'hommes, et de femmes je rajoute, avec cette volonté d'égalité des personnes comme objectif principal. Aujourd'hui, concrètement, c'est quoi ? Ce sont des commandes passées à des artistes, des commandes longues, de deux, trois ans, sur des problématiques qui partent d'un diagnostic profond et assez fin du territoire. Juste pour vous en citer un, il y en a beaucoup, là il y a un projet qui est toujours en cours, qui s'appuie sur une caractéristique du territoire qui est la retirada, cette fuite des exilés républicains qui ont fui la dictature franquiste. Philippe et Marion ont supposé que ce phénomène historique avait certainement façonné l'identité du territoire. Donc il y a deux artistes qui sont actuellement en résidence, sur deux ans, ils viennent régulièrement, un travail à la fois photographique et de prises de son. Elles rencontrent des survivants, qui ont vécu cette période historique, des fils et petits-fils, filles et petites-filles, descendants de ces personnes-là, avec d'abord ce travail d'écoute, de donner la parole à ces personnes-là, et puis après une forme de travail de restitution qui n'est pas encore fixée.

Éric Fourreau

Ça, c'est un travail qui est mené depuis de très longues années sur tout le territoire national, et on ne le souligne pas suffisamment sans doute, vous nous décrivez ce qu'on a coutume d'appeler une action artistique et culturelle, en quoi pensez-vous que c'est à la lumière du paradigme des droits culturels ?

Vanessa Bérot

J'ai étudié pas mal de projets participatifs, j'en ai entendu pas mal dans les interventions, cette peur aussi du tout participatif. Là il y a une différence, il y a des projets participatifs, et notamment dans les arts de la rue, ça existe beaucoup, on fait appel à des amateurs, on donne la parole à des gens, mais c'est la création, c'est l'artiste qui est au centre. Là, on part d'un diagnostic, d'une problématique de territoire, il y a un travail avec une association, donc le projet est co-construit, l'association *Memoria y exilio*, une association présente sur le territoire, et les artistes vont construire avec ça, donc c'est différent. Ici, ce sont les personnes qui sont au centre du projet. Et donc cette thématique-là, ce n'est pas anodin, cette problématique, ça fait écho à une problématique qui est celle actuelle des réfugiés, et également de la transmission des cultures. Ils travaillent par exemple avec le lycée local, avec des lycéens, pour voir ce qu'est un héritage culturel, de quoi on hérite, cette question importante dans les droits culturels, d'appartenance ou d'arrachement à sa propre culture. Toutes ces questions-là, elles sont soulevées, elles sont pensées, ce n'est pas juste un projet, où l'artiste va s'inspirer dans une création contextuelle, il en existe beaucoup. Mais je pense que ce qui est important à Pronomade(s), c'est cette façon de toujours faire les projets, agir, construire avec les personnes, et toujours se remettre en question et se demander en quoi mon projet, mes actions permettent aux personnes d'être plus libres et plus dignes. Donc des critères d'évaluation assez différents.

Éric Fourreau

Jean-Damien Collin, lorsque vous étiez encore DAC du territoire de Belfort, vous avez été l'une des chevilles ouvrières du projet Paideia, l'une des initiatives sans doute les plus emblématiques en matière de politiques publiques sur les droits culturels. En quoi les droits

culturels ont été déclinés dans ce projet, est-ce que vous pouvez nous le présenter en quelques mots et en quoi ont-ils fait évoluer l'ensemble des politiques publiques menées en la matière ?

Jean-Damien Collin

La démarche Paideia démarre en 2012 mais je pense que c'est important de revenir sur le contexte et en particulier des départements à cette période, dans la suite de la crise de 2008, les transformations de la fiscalité en 2010, donc des difficultés financières accrues, et des conditions sociales dont la charge revient aux départements, qui devenait extrêmement difficile. Tout ça conduisait à une réflexion politique qui posait la question des moyens, et en même temps de l'effectivité des politiques qu'on pouvait mener. Dans ce contexte-là, par les hasards des rencontres, à l'occasion d'une formation réalisée par réseau culture 21, les quatre départements qui ont fait par la suite Paideia se sont retrouvés dans une dynamique commune de s'interroger où étaient les droits culturels dans leur politique d'une manière générale. Je pense que c'est le premier point qui est le plus important, c'est déjà de dire que les droits culturels ne concernent pas que le secteur culturel. C'est quelque chose qui est beaucoup plus fondamental sur l'ensemble des politiques qu'on mène et sur l'ensemble des actions qui vont impacter la société. La deuxième chose qui est importante, j'ai parlé de la question financière, ce n'est pas non plus une question de devoir trouver des moyens nouveaux pour pouvoir agir sur les droits culturels, c'est bien une façon d'agir qui doit s'analyser, donc c'est sur ça qu'on a commencé à travailler, c'était de se dire, au sein de nos politiques publiques, où se trouve l'interstice des droits culturels ? Où est-ce qu'on les met en œuvre ? Ou est-ce qu'on les met mal en œuvre ? Ou est-ce qu'on ne les met pas du tout en œuvre ? Et les analyser secteur par secteur. Pour l'illustrer, je me rappellerai toujours d'une discussion au bout de quelques mois avec le directeur général, la démarche était extrêmement portée par le Président de l'époque, Yves Ackermann, et le directeur général au bout de quelques mois me disait : « Mais quand est-ce qu'on va avoir un projet avec le tampon droits culturels dessus qu'on va pouvoir présenter ? » Ça c'est toute l'erreur de se dire, les droits culturels vont être quelque chose de nouveau par rapport à ce qu'on fait, ou c'est quelque chose qu'on ne faisait pas. Au moment où il m'en parle, je lui dis : « Mais ce que tu ne comprends pas, c'est qu'on est en train de travailler nos lunettes, on est en train de changer de lunettes pour que chaque professionnel dans la maison qui met en œuvre nos politiques publiques les mette en comprenant ce que sont les droits culturels et puisse agir d'une manière différente. » La question n'est pas de savoir : « Est-ce qu'on fait bien ou est-ce qu'on fait mal ? », ça va être de déplacer la façon de faire. À partir de là, l'ensemble des départements s'est réuni avec les partenaires, que ce soit réseau culture 21 ou Fribourg, pour nous aider à analyser politique par politique ce qu'on faisait. On a mobilisé dans l'ensemble des services de la collectivité des professionnels, de tous niveaux, que ce soit des directeurs ou des assistantes sociales, par exemple, et on a regardé avec chacun des études de cas. On a essayé de déterminer à partir des cas, qu'ils soient bons ou mauvais, je pense qu'on a aussi une mauvaise habitude, c'est de toujours vouloir parler des bons cas d'école, de dire ce qu'on a bien fait, je pense qu'on apprend beaucoup des échecs, on apprend aussi beaucoup des choses qui ne sont qu'à moitié faites, et que c'est important aussi de prendre ses regards. C'est ce travail qu'on a fait, c'est de regarder ces échecs, chacun choisissait ce qu'il voulait faire, après libre de regarder pour que ce soit une réussite ou un échec. Mais de ces centaines de cas qui sont sortis, d'analyser nos façons de faire, de regarder de quelle manière on pense nos dispositifs, de regarder de quelle manière on met en œuvre une action sur un territoire, de voir où en sont les effets. Je vais prendre un exemple, qui est un des cas que j'ai analysé, c'était notre façon d'agir dans les collèges. Ça m'a permis que le budget ne bouge pas mais surtout le budget n'a pas bougé. C'est-à-dire que j'avais le même budget qu'avant. Mais le travail d'analyse de notre dispositif, de voir comment le faire évoluer par les droits culturels, j'ai le même budget mais on a des effets qui

sont démultipliés, et c'est ça qu'il est important de comprendre. L'enjeu n'est pas de dire : « Ça va peut-être demander des crédits nouveaux ou ça va nous permettre de faire des actions autres », c'est que ça nous permet d'optimiser nos ressources. Et pour revenir à l'introduction que je faisais sur le contexte politique, on est politiquement dans un moment qui est majeur vis-à-vis des politiques publiques, on a construit depuis 30 ou 40 ans des politiques de besoin, c'est la façon dont sont pensés l'ensemble de nos politiques, au niveau du social on pense en besoin, au niveau culturel on pense en besoin. La question qui est devant nous et on a 10, 20 ou 30 ans pour y arriver, c'est qu'on doit passer à des politiques de capacité. Et tout l'enjeu du travail qu'on menait, c'était de comprendre ce prisme-là, comment on passe d'une politique de besoin à une politique de capacité ? Donc forcément, ça ne fait pas en un jour, ça se fait avec beaucoup de temps, ça demande de comprendre sur quoi on agit et de quelle manière on le change. Ce n'est pas non plus, cela a été dit avant, de mettre les gens au centre. Pour moi, cette question de mettre les gens au centre, c'est aussi une erreur, dans l'analyse. Dans les actions qu'on devait faire sur les outils qui nous étaient donnés, il y avait entre autre une carte qui était partie prenante, des outils que Fribourg nous proposait d'utiliser, et dans cette carte des parties prenantes, au regard de l'ensemble des personnes qui sont concernées par une action, que ce soit un journal ou que ce soit un public. Et j'avais un ancien assistant social qui était complètement bloqué sur cette carte, parce que, je vais mettre les mots du social, il mettait les bénéficiaires, les usagers, au centre, et il regardait comment chacun allait interagir vers cette personne qui était la cible et ça c'est toute l'erreur de la façon de le prendre. Chacun doit être à sa place, qu'on soit artiste, qu'on soit habitant, la question n'est pas de savoir si l'habitant est un artiste, l'artiste est un artiste, l'habitant est un habitant. Et c'est quelle relation on va construire dans une interaction qui n'est pas transversale, c'est ce que je dis très souvent sur les politiques publiques, on dit qu'il faut que les services travaillent de manière transversale, et c'était un des enjeux du Président Ackermann de dire : « En tant que directeur, vous devez travailler d'une manière différente, pas en transversalité, mais en interconnexion ». Et tout le travail des droits culturels, c'est de créer cette interconnexion. Quand avec mon collègue de l'environnement on a travaillé sur la dimension droits culturels de l'environnement, ça lui permet de comprendre et d'intégrer un certain nombre de processus propres aux droits culturels et à la façon dont on pense l'environnement qui après l'ont amené à conduire en relation avec des habitants ou avec des élus, peu importe son public, une façon de faire ces politiques d'environnement de manière différente.

Éric Fourreau

Juste un mot par rapport à cette transversalité. L'une des difficultés, on le voit bien, déjà dans le champ culturel, c'est d'avoir une culture commune entre les différents acteurs, une culture commune et un langage commun, sachant que chacun a ses jargons, comment vous avez travaillé avec les professionnels du monde social, du monde de l'environnement, etc. ?

Jean-Damien Collin

On a mélangé les publics. On avait du public du social, de l'environnement, des archives, des bibliothèques, du théâtre... Chaque territoire décidait plus ou moins suivant sa sensibilité comment il voulait s'y prendre. Nous, dans notre collectivité, on avait choisi d'agir qu'avec des agents en interne. D'autres, comme le Nord, prenaient autant des partenaires extérieurs que des agents en interne. Et c'est ce mélange, cette façon de jouer cette interconnexion dont je parlais qui faisait la richesse des échanges. Et qui permettait, je pense à une directrice de service social, il faut leur rendre hommage, ils sont dans des situations extrêmement compliquées dans la période actuelle, qui comprend à un moment et qui déculpabilise aussi sur la situation par rapport à ça, c'est extrêmement important quand des professionnels surtout dans des domaines d'urgence comme ça, c'est que la culpabilité elle peut très vite arriver. Et

là, ça permet de comprendre qu'on est au bout d'une chaîne. Quand on est dans un service social, il y a tellement de droits culturels de la personne qu'ont été violés que ça va être difficile de remonter la pente et que de toute façon les sauveurs ça allait pas être... Donc c'est comment ils peuvent être à un bout de chaîne, prendre petit à petit, pas à pas, une façon différente de travailler avec ces personnes, qu'ils leur redonnent une dignité, qui va faire que l'enjeu ce n'est pas le RSA mais autre chose.

Éric Foureau

Merci Jean-Damien Collin. Ferdinand Richard, en tant qu'expert UNESCO, vous avez nourri votre réflexion à partir des actions que vous avez mené en tant qu'opérateur culturel dans les quartiers nord de Marseille, on en a parlé tout à l'heure, vous dites que la rupture est toujours extrêmement forte ?

Ferdinand Richard

Je ne vais pas revenir sur l'histoire des quartiers nord. Ceci étant, ça se touche un peu, mais puisqu'on est là sur une affaire d'intérêt universel, il faut comprendre que ce n'est pas seulement un objet de politique publique, ça concerne aussi les entreprises privées, et ça concerne l'international. Donc je voudrais faire deux petits points rapides là-dessus, je rentre des états généraux de la culture qui se sont déroulés au Maroc les deux derniers jours, qui d'ailleurs, pour leur première édition, avaient été soutenus par le fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, ce qui n'est pas un hasard. On voit émerger un peu partout dans le monde des mouvements de sociétés civiles, parce que ces états généraux de la culture au Maroc sont portés par la société civile, ce n'est pas une initiative du ministère de la culture marocain. Et on voit se multiplier ces initiatives. Donc ça témoigne d'une véritable volonté globale de co-construction, de participation, on voit aussi la multiplication des observatoires de politique culturelle dans les pays émergents, qui valent ce qu'ils valent, certains travaillent bien, d'autres moins bien, mais en attendant, on voit bien qu'il y a une volonté de la société civile, des gens, de s'emparer de cette question, de leur devenir culturel, de manière collective. Ça c'est le point intéressant. Le point négatif, qui fait écho à ce qu'on disait tout à l'heure sur les quartiers populaires, tient, le texte de référence pour moi, c'est celui d'un des rapports de Farida Shaheed, Farida Shaheed était la précédente rapporteur sur les droits culturels au commissariat pour les droits de l'homme aux Nations-Unies et elle a commis plusieurs rapports remarquables, c'était une excellente rapporteur, et notamment un qui m'a beaucoup intéressé parce qu'il résonne dans nos quartiers, c'est le rapport qu'elle a fait sur les menaces que représentent les médias globaux et les industries culturelles créatives globales des contenus sur les droits culturels. Et je pense que tous les gens ici qui travaillent avec les arts dupliqués, la musique enregistrée, l'image enregistrée, le livre, subissent aussi une menace constante sur les droits culturels, notamment à travers les monopoles exercés par leurs vecteurs, y compris Internet. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, Internet n'est pas qu'un espace de liberté évidemment, quand on voit la manière dont Google a racheté Hollywood, si je puis dire, et comment ils contrôlent la diffusion des œuvres et l'accès à l'information, on voit bien qu'il y a là une attaque directe pour certains cas, alors ça peut donner des informations qu'on aurait pas trouvées autrement, mais ça peut aussi interdire la diffusion de certaines informations. Les professionnels le savent, par exemple l'accès à Youtube maintenant pour les petits éditeurs de musique, c'est payant, avant c'était gratuit, maintenant ça ne fonctionne plus comme ça, donc il y a une espèce de remise en calibrage de l'ensemble de cette affaire et je tire un lien de tout ça avec quelque chose qui me concerne énormément et qui me fait beaucoup réfléchir, c'est l'histoire de la fuite des cerveaux. Alors, on pense chez nous, moi je suis dans le sud, je ne suis pas d'ici, je suis de Marseille, on pense que ça ne nous concerne pas trop, en tout cas beaucoup moins que nos amis grecs ou

portugais, mais il est vrai qu'il y a une fuite massive des jeunes créatifs dans ces pays, qui n'est pas irréversible, mais qui va prendre dans le meilleur des cas 20 ans ou 30 ans à reconstituer puisque c'est une affaire de générations, les gens qui s'en vont ne reviennent pas. Et si les gens s'en vont, ce n'est pas parce qu'ils en ont envie et qu'ils n'aiment pas leur pays ou l'endroit qui les a vu naître, en tout cas les collectivités qui les ont éduqués à grand frais, parce que là aussi il y a une perte d'investissements collectifs, ça coûte cher de former un jeune créatif, s'il s'en va, on perd le bénéfice. S'ils font ça, c'est parce qu'ils n'ont pas chez eux, je vais faire court et brutal, c'est parce que leurs droits culturels chez eux ne sont pas respectés. Ils n'ont pas la possibilité d'envisager une carrière professionnelle dans les métiers créatifs au sens large parce qu'il y a ces monopoles, il y a ces constructions globales anti droits culturels qui pèsent énormément. Et donc les collectivités locales n'ont même pas la puissance suffisante ou très peu pour réagir à cette contrainte. Donc je pense qu'on ne peut pas parler des droits culturels sans parler de l'aménagement du territoire, sans évidemment toucher d'autres domaines que la culture, le développement économique, etc. Pour moi, avoir une couveuse d'entreprises culturelles à Marseille, quelque part ça procède des droits culturels parce que j'essaye de donner le maximum de chances à des jeunes gens, de construire de manière tout à fait autonome et libre, et librement choisie, leur espace de développement. Parce que sinon ils vont s'en aller. Ce n'est pas simplement une affaire de professionnels, on est vraiment sur une histoire de territoire. Et ça touche l'Europe, on en a un peu parlé ce matin, on est face à une Europe des nations, qui se construit autour de quelques triangles d'or : Londres, Amsterdam, Paris, où on va avoir toute la concentration des grandes institutions de l'argent, des grands décideurs, qui agit comme un aimant sur nos jeunes créatifs, ils ont tous envie de rejoindre cet endroit parce que c'est là que ça se passe. Est-ce qu'on ne devrait pas s'interroger sur une Europe, je ne veux pas dire une Europe des régions parce que ça porte trop de choses que je ne partage pas, mais sur une Europe beaucoup plus décentralisée où chaque bassin de population est un endroit où la démocratie participative est en marche, où chacun peut participer à la palabre, et où chacun peut négocier son espace et négocier son avenir, ça touche directement les droits culturels.

Éric Fourreau

Merci Ferdinand Richard. Moïse Touré, vous avez depuis de longues années travaillé avec différentes populations, en tant que metteur en scène, vous êtes très concrètement dans votre pratique artistique en contact avec diverses populations, et vous avez vu la lente dégradation d'une certaine population, vous m'avez dit que vous la situiez il y a 6 ou 7 ans, une rupture très nette sur ceux qui ne veulent plus entendre parler du travail artistique que les artistes proposent à différentes populations, vous avez senti cette évolution vis-à-vis des populations avec lesquelles vous travaillez.

Moïse Touré

Oui, c'est une évolution qui est à la fois tragique et en même temps qui nous interpelle au quotidien. En tout cas, ce que je vois sur le terrain, c'est qu'on a une part de responsabilité, nous artistes, dès qu'on a arrêté de travailler à un moment donné sur la symbolique. Investir un plateau, travailler avec des acteurs, des auteurs, on le fait, on le fait très bien, nos institutions qui le font sont très fortes. Mais la question de l'enjeu symbolique a été abandonnée. Et l'abandon de cet enjeu symbolique a entraîné dans les populations une rupture, au-delà de la question de la pratique elle-même. Cette rupture se manifeste d'une manière très concrète, c'est-à-dire qu'il est de plus en plus compliqué, difficile, de mettre en œuvre un certain nombre de projets dans les territoires et il y a aussi comme si ils avaient le sentiment que, bien sûr on est devenus presque des privilégiés pour eux, une sorte de privilège qui nous permet encore de parler de culture. J'ai vu ce sentiment s'installer avec beaucoup de

violence, je crois qu'il ne faut pas le cacher, beaucoup de violence dans les territoires, parce qu'ils se sentent abandonnés, parce qu'aussi quand il n'y a plus personne qui vient vous voir, il y a encore les artistes qui viennent, donc essayer de nous excuser, on ne peut pas prendre la responsabilité de toute une nation, de toute une république. Le constat est là aujourd'hui, moi j'avais le sentiment il y a une vingtaine d'années que dans le quartier où j'habitais, quand je disais que je travaillais dans l'artistique, que j'essayais de faire de la mise en scène, que j'essayais de travailler sur des poètes, j'avais le sentiment d'un grand respect, d'une écoute, même si les habitants du quartier où j'étais n'allaient pas forcément voir mes spectacles, parce qu'à l'époque je commençais à monter des textes, de Sartre, de Jean Genet, de Duras ou autres, et c'est vrai que pour eux, des fois, ils me disaient : « Mais qu'est-ce que tu fais avec tout ça ? », mais en tout cas je prenais le temps de leur expliquer. Le voisinage me permettait d'expliquer le travail, d'expliquer aussi la nécessité de la poésie. Et j'avais vraiment ce sentiment qu'il y avait un accord, une forme de dignité de se dire qu'ils côtoyaient quelqu'un au quotidien qui avait à faire à ce que disait Bernard-Marie Koltès, à l'inutile, même en même temps utile. Je suis retourné dans ces territoires où j'ai grandi, je suis retourné voir les gens, j'ai fait ce travail-là, parce que mon travail fait qu'aujourd'hui je suis à moitié à l'étranger, la moitié en France, et que j'avais vraiment besoin de retourner sur ces territoires-là, pour mieux comprendre l'évolution du monde, parce que je la côtoie régulièrement dans d'autres pays. Et au bout de trois ans, cette chose m'est apparue très claire, que la dimension symbolique avait foutue le camp, et que ce n'était pas suffisant la question de la participation, la question de la convocation des habitants dans des salles, que c'était fini, qu'on ne peut plus aborder ces questions-là sur ce point de vue-là. C'est bien, ça existe, il faut continuer à le faire, mais ce n'est pas l'essentiel. L'essentiel est effectivement cette question du symbolique, cette question aussi de l'égalité, c'est-à-dire qu'avant d'avoir des droits, on veut être égaux. L'égalité face aux choses, ce que j'entends, c'est qu'ils estiment que, que ce soit la culture, que ce soit la santé, que ce soit le travail, que ce soit d'autres domaines du vivre ensemble, ils n'avaient plus droit, en tout cas ils avaient l'impression que leurs droits fondamentaux, l'égalité face aux choses essentielle, ils n'avaient plus cette possibilité. Prendre un bus tard le soir pour aller au centre ville, faire l'aller retour était quasi impossible pour certains, donc du coup créait cet enfermement, créait cet abandon, créait cette rupture, tout ce qu'on connaît aujourd'hui en France. Tout ce qu'on vit aujourd'hui est lié d'une certaine manière à ça, il y a vraiment dans les territoires aujourd'hui une forme, pas simplement de repli, d'une réponse négative, d'une réponse autonome, qui ne s'articule plus aux enjeux de la République. Il y a vraiment là une sonnette d'alarme, il y a pour nous tous, culture, économique, social, de repenser, et vous avez raison, il y a à repenser nos façons de travailler, il y a à revisiter nos notions, parce que personne n'y comprend plus rien. Les mots sont usés. Je parlais des droits culturels la dernière fois à une mère turque, elle me dit : « Mais comment parler de droits ? J'ai élevé mes enfants, je paye mes impôts, et c'est maintenant qu'on me parle de droits culturels, c'est trop tard, pourquoi les droits culturels aujourd'hui puisque je suis en situation depuis des années dans ce pays et on ne m'a jamais offert ces droits, là on nous parle de droits ». Il y a comme une sorte de rupture, mais qui demande pas simplement de repartir sur des anciennes recettes qui peuvent être utilisées pour certaines populations, mais je pense qu'il y a une grande majorité du territoire aujourd'hui qui a besoin d'un renouveau, d'une nouvelle espérance, d'une nouvelle façon de travailler, et sans abandonner, je suis d'accord, les enjeux poétiques, sans abandonner ce qui fait qu'on a envie de faire de la culture, on a envie d'aller au théâtre, à l'opéra, au cinéma, sans abandonner ces enjeux, mais il y a à recomposer, à repenser. Je mène actuellement une expérience à Annecy, qui est une ville assez étrange, parce qu'on a l'impression que c'est homogène, on a l'impression que lorsqu'on va à Annecy, il y a un côté un peu musée, très joli, très sympa, et le directeur du théâtre, Salvador, m'avait dit : « On construit un très beau théâtre. Quand il sera ouvert, Moïse, ce serait bien qu'on

réfléchisse à ce public invisible, qu'on ne voit jamais dans ce théâtre ». On a fait ce pari et aujourd'hui je travaille avec une cinquantaine de personnes, il a fallu aller les chercher. Quand j'ai demandé aux relations publiques où on pouvait trouver d'autres personnes que ceux qu'on dans les abonnements d'Annecy, ils m'ont dit : « On ne sait pas », donc ça a été un travail d'immersion, d'aller à la recherche de ses personnes. Et j'ai trouvé la qualité des discussions, la dignité des gens, des très grandes dignités, et en même temps très ouverts parce qu'aujourd'hui ils fréquentent le théâtre d'Annecy, on travaille avec ces femmes. Je leur ai demandé de faire une chose récemment qui était aussi une manière de parler de l'international. Vous savez qu'en 2014 il y a eu ces 237 jeunes femmes qui ont été enlevées par Boko Haram au nord du Nigéria, et que c'est quasi des anonymes, on ne sait pas ce qu'elles sont devenues. J'ai demandé à ses femmes d'aller à Annecy demander à d'autres femmes de prêter leur visage, à ces 237 jeunes femmes, et elles ont fait ce travail. C'est-à-dire que tout d'un coup le local rejoignait quelque chose éminemment loin, mais en même temps proche. Donc ce travail a été fait avec ces femmes qui ont prêté leur visage. On a demandé à des auteurs du monde entier d'écrire sept lignes, pour chaque visage, pour chaque femme, et on l'a présenté le 8 octobre à Annecy, un grand moment de ferveur parce qu'ils sont venus avec leur famille, les enfants, les parents. Je n'ai pas de solution, mais je sens quand même que quelque chose... Il y a deux mots sur lesquels je travaille aujourd'hui, il y a le mot partage et le mot don. Comment partage et don peuvent être pour nous des modes opératoires artistiques et culturels. Deuxième aspect que je peux aussi dire, c'est que j'ai complètement éliminé la question du spectacle dans ces opérations parce que je trouve que la notion de spectacle est une notion qui fait à la fois peur, qui fait aussi presque rupture. On veut faire du bien en disant, on va faire un spectacle avec les habitants, on va faire ceci avec les habitants, je pense qu'ils n'en sont plus là. Parce que le spectacle aujourd'hui, ils le voient partout, avec Internet, avec la télévision. Je crois qu'il faut proposer d'autres espaces, qui ne sont pas simplement des questions de spectacle. Donc j'ai séparé dans le travail avec les femmes, de leur dire de reconnaître leur individualité, droit à dire non, droit à dire oui, droit à dire qu'au final ça ne les intéresse pas aussi, et entendre ça. Droit à la critique, et au refus. C'est un cheminement où reconnaître l'individu, parce que l'individu a besoin de cette reconnaissance, de cette liberté, pour se libérer elle-même, et ses propres contraintes, sociales, culturelles, autres. Et on a eu des cas, par exemple une jeune femme est venue avec sa fille, sa fille a décidé de devenir musulmane, avec le tchador et tout le reste, mais elles sont venues ensemble faire l'expérience. Elle m'a dit : « Je ne souhaite pas par exemple que mes images soient publiées, mais par contre je vais participer avec ma mère à cette expérience ». Donc, du coup, il y a ce dialogue qui s'est fait entre des gens qui ont décidé d'avoir individuellement des parcours différents, des destins différents, mais que grâce à cet espace de liberté qu'est la culture, pouvaient encore se renouer des liens. À la fois je suis désespéré parce que je trouve que ça n'avance pas assez, parce que c'est terrible dans les territoires, mais en même temps, je me dis qu'on a encore de l'énergie, on a encore des moyens, pour encore faire des choses, pour que ça n'aille pas dans le mur. Je vous assure que ça va dans le mur. Je vous assure que j'ai peur. Je ne veux pas le cacher, j'ai très peur, parce que j'assiste à des situations, je suis convoqué à des réalités qui me font peur, pour mon pays, pour la République, et je pense qu'on est dans un moment un peu clé et que si on n'a pas un sursaut, les droits culturels peuvent être un sursaut pour tout le monde, pour se réveiller, pour repenser nos pratiques. Est-ce que ça va être ça ? Si c'est ça, c'est formidable, mais si c'est encore des litanies, des mots.

Éric Fourreau

Merci Moïse Touré pour ce beau témoignage, on n'est pas dans la litanie, on est dans le projet extrêmement concret, et là si on n'est pas dans les droits culturels, je ne sais pas où on est. À travers ce que vous faites à Annecy, ce projet s'intitule *Promesses factory*. Et encore bravo

pour ce beau témoignage et pour cet engagement. On peut conjuguer un vrai engagement sur les droits culturels et un projet artistique et de création très fort. Frédéric Vilcoq, en terme de politiques publiques, les droits culturels font partie de votre actualité puisque vous venez de lancer une expérimentation au sein de votre nouvelle région, la Nouvelle-Aquitaine, dont vous allez nous parler.

Frédéric Vilcoq

Pour en parler, je vais juste faire un petit retour en 2005-2006, où on s'était engagé avec un certain docteur Kasimir Bisou, qui a déjà été cité plusieurs fois, on s'était engagé sur une politique de co-construction à l'époque avec les acteurs de la musique actuelle, et effectivement on s'appuyait sur le référentiel de la diversité culturelle. Et on s'appuyait principalement sur la déclaration de l'UNESCO et sur la convention, on était sur une temporalité où la convention était en fin de négociation, elle allait être adoptée en 2005. Et on s'appuyait quasi exclusivement, c'est peut-être une des raisons non pas de l'échec en tout cas du non aboutissement de cette partie sur la reconnaissance des droits culturels, puisqu'on s'appuyait majoritairement comme je viens de le dire sur l'égalité des cultures. Ça nous arrangeait à l'époque, ça nous permettait de s'appuyer sur ce référentiel pour dire que dans nos politiques publiques, celles de l'État ou des collectivités territoriales, on avait certaines esthétiques, musicales ou des arts de la rue, des arts du cirque, qui faisaient partie de ces grands oubliés des politiques publiques, y compris en terme de financement. Et donc on s'était appuyé sur ce référentiel pour essayer de changer la donne à partir d'une méthode qu'on avait appelé avec Jean-Michel la co-construction qui permettait de mettre autour de la table et de manière pérenne les acteurs et les collectivités publiques. Et déjà on sentait bien qu'il y aurait des freins forts à l'intérieur de la propre collectivité locale dans laquelle j'étais, du côté de l'administration, j'étais élu à l'époque, je voyais bien que du côté de mes camarades politiques, c'était un poil compliqué, toujours de bien faire comprendre et la méthode et pourquoi choisir ce référentiel. Et puis il y avait des freins aussi du côté de l'État et du côté des acteurs culturels qui ne se reconnaissaient pas forcément intégralement dans cette nouvelle démarche. Et puis on l'a vu ce matin, je vais peut-être le dire un peu brutalement, les tenants des discours de la démocratie culturelle, on voit qu'ils sont encore présents, on fait inscrire dans la loi la notion de droits culturels, mais n'empêche que, madame la ministre se sent obligée, ou en tout cas certains de ses conseillers se sentent obligés de lui écrire que la démocratisation, c'est quelque chose d'essentiel dans notre doctrine historique de la culture française. Je pense que c'est dommage et en même temps ça ouvre pleinement le débat donc allons-y. C'est vrai que dans cette tradition française, on a le créateur, il y en a quelques-uns autour de la table, on a les publics, on les a cités assez souvent, y compris la ministre, on a bien parlé de public, on a bien compris le message, il y a des financeurs, collectivités souvent, on est réduit au carnet de chèques, mais on a peu les citoyens et encore moins la personne. Déjà en commençant avec le référentiel de la diversité, on approchait ces choses-là. Public, population, habitants, mais jamais « personne », jamais « individu » n'était cité dans l'ensemble de nos textes, et on voit qu'on va pouvoir peut-être enfin changer les choses. Y compris dans votre discours, j'ai toujours un peu de mal quand j'entends ces territoires déshérités sur lesquels il faut apporter la culture, parce que les publics, on est forcément dans des débats où on a tendance à réduire les choses, nous tous, mais quand même, ça revient régulièrement, ce matin y compris.

Hortense Archambault

Je pense qu'il faut qu'on sorte de la caricature, je n'ai absolument pas dit ça, ne me faites pas dire quelque chose que je n'ai pas dit.

Frédéric Vilcoq

Ce n'était pas à vous que je m'adressais, mais à Moïse Touré, pardon, je m'adressais à Moïse Touré qui a bien parlé de ces territoires en difficulté, et je pense qu'il faut se sortir de cela, et c'est pour ça qu'on va s'appuyer sur ce référentiel des droits culturels, parce que je pense qu'il faut sortir du déclinisme de ces territoires où il ne se passe strictement rien, où les gens sont éloignés de la culture, ces fameux publics empêchés, ces publics à qui il faut amener la culture universelle, chez eux, parce qu'ils n'ont rien, ils sont dépourvus d'identité culturelle. Et je pense qu'on est encore dans ces choses-là.

Éric Fourreau

Ce n'est pas complètement ce qu'a dit Moïse Touré.

Frédéric Vilcoq

Je sais que ce n'est pas complètement ce qu'a dit Moïse Touré, on ne va pas caricaturer.

Éric Fourreau

Il a décrit une réalité sociale extrêmement précaire.

Frédéric Vilcoq

C'est présent régulièrement dans un certain nombre de discours, et j'aimerais quand même m'inscrire en faux parce qu'on est tous attentifs à ce qui peut se passer sur les territoires, même les plus ruraux, et continuer à dire qu'il ne se passe rien, c'est une méconnaissance totale de la réalité de nos territoires. Et je pense qu'à un moment donné, il faut la prendre en compte. Et c'est peut-être l'une des raisons d'ailleurs de l'échec de la démocratisation culturelle, c'est qu'en ne s'appuyant pas sur les bons référentiels, on a pu continuer à générer des inégalités sur les territoires, par les tenants mêmes de ceux qui pensaient qu'ils pourraient faire cette fameuse émancipation des publics. Donc on en est là. Pourquoi se lancer sur cette expérimentation ? D'abord parce qu'on est dans un cas inédit : on fusionne une région à partir de trois régions qui ont des politiques publiques particulièrement hétérogènes, on fusionne au moment même où en plus on avait créé une euro région avec l'Euskadi, rejoint par la Navarre. On se retrouve avec une région qui comptait un petit peu plus de deux millions d'habitants, et qui aujourd'hui avec cette euro région européenne est à plus de neuf millions et à plus de cinq langues, dont trois langues dites officielles. Et je pense que c'est important, on a évoqué ce matin les droits culturels, c'est aussi le droit de choisir sa langue, la langue qui peut servir de création, et donc on est dans des territoires où la pluralité linguistique est quelque chose d'essentiel à défendre. Donc un nouveau territoire, une nouvelle politique publique à construire, et comme on pensait qu'on n'avait pas réussi sur la première partie, on s'est dit, il faut qu'on arrive avec l'inscription dans la loi, et je remercie encore les femmes sénatrices, j'insiste sur le terme femme parce que quand on a regardé le débat parlementaire, aussi bien à l'Assemblée qu'au Sénat, les hommes étaient assez peu nombreux pour défendre ces choses-là, et on les en remercie encore. Inscription dans la loi, inscription qu'on peut juger peut-être pas parfaite puisqu'on cite la convention de l'UNESCO qui est à peu près la seule qui ne parle pas réellement de droits culturels, il n'empêche que c'est inscrit dans la loi. Donc ce qu'on a proposé à nos élus, ce qu'on va proposer très prochainement lors de la mise en place d'une conférence territoriale de la culture, c'est une expérimentation qui va nous permettre d'intégrer ce référentiel dans l'élaboration d'une nouvelle politique, ce qu'on appelle nos nouveaux règlements d'intervention. Parce que dans les débats qu'on avait avec Jean-Michel Lucas, la question qui revenait régulièrement, c'était : « Oui, on est entre nous, on lit les textes, on est très favorable à l'inscription de ce référentiel, mais concrètement, comment on arrive dans une logique de collectivité territoriale à développer ce référentiel au quotidien ? »

Et donc on lance très prochainement, dans un peu moins d'un mois, cet appel à volontariat et volontaires pour les droits culturels. Appel à volontariat auprès des opérateurs, acteurs culturels du grand territoire culturel au sens très large, on ne sera pas uniquement réduit aux acteurs culturels classiques, et on ira très largement sur les marges. Un appel à volontariat pour venir nourrir la réflexion. Un appel à volontariat qui permet d'accompagner ces volontaires, accompagner la démarche sur du temps suffisamment long, on s'est dit qu'il nous fallait au moins 18 mois pour que ce travail d'expérimentation dans leurs pratiques au quotidien, avec un travail d'accompagnement, avec un travail où on se voit régulièrement pour évaluer ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, mettre en débat, rechercher comme le disait Jean-Michel Lucas tout à l'heure les compromis, et un accompagnement qui se fasse, c'est ce qu'évoquait Patrice Meyer-Bisch ce matin, les textes qui doivent nous servir de bonnes références, c'est le pacte international relatif aux droits économiques et socioculturels, qui pose, qui garantit à chacun de participer à la vie culturelle, mais c'est aussi l'autre pacte, qui est le pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui pose la garantie de la liberté d'expression sous une forme artistique, ce qui permet d'associer pleinement les acteurs culturels et d'éviter, même si c'est toujours compliqué, les caricatures. Donc les volontaires seront accompagnés, pourront s'appuyer sur ces textes internationaux, travailleront pendant cette période de 18 mois. L'ambition c'est de pouvoir prolonger après la démarche et la rendre pérenne, commencer avec 24 volontaires, 24 parce qu'il y a 12 départements, et qu'on essaiera d'avoir une représentation territoriale qui soit la plus fine possible. Et ce processus de co-construction doit nous amener à penser ces politiques de manière très pragmatique, et de voir concrètement comment on peut intégrer dans la pratique d'une institution publique, et dans la pratique des populations et des acteurs culturels, cette notion qui n'est pas qu'une philosophie et qui est bien un droit à revendiquer, un droit que l'on peut opposer, j'entendais bien cela ce matin, et c'est ce qu'on va essayer de lancer sur ce nouveau territoire.

Éric Fourreau

Une question complémentaire à Jean-Damien Collin, cette fois-ci sous votre casquette Fondation de France, quand on parle de droits culturels et de la participation de la population dans les projets artistiques et culturels, on pense forcément à ce qui a été mis en œuvre depuis maintenant une bonne dizaine d'années, un peu plus d'ailleurs, *Les Nouveaux commanditaires*, avec entre autres des expériences notoires, au Macba à Barcelone, et dans différents lieux culturels français. Jean-Damien Collin, vous avez suivi ce programme des *Nouveaux commanditaires*, en quelques mots.

Jean-Damien Collin

J'ai aussi fait partie du comité avant d'en être délégué général, du comité culture. C'est un dispositif que je connais bien, c'est aussi une bonne réponse aux débats sur les droits culturels : c'est les gens qui vont faire de l'art, est-ce que tout le monde est artiste ? Ce dispositif, je vais parler à ceux qui ne le connaissent pas en premier, certains se rappellent ou d'autres savent peut-être que dans les années 90, il y avait cette période de ce qu'on a appelé la crise de l'art contemporain, c'est la période où des sociologues comme Nathalie Heinich sort son livre sur le rejet de l'art contemporain, quelque chose qui posait un problème d'un rapport entre l'art contemporain et la société, et encore plus de la commande publique vis-à-vis des habitants. Dans ce contexte, un artiste, qui s'appelle François Hers, a inventé un dispositif très simple, au tout début des années 90, qui s'appelle *Les Nouveaux commanditaires* et qui part du principe que quoi qu'on en dise, les gens ont besoin d'art, et quoi qu'on en dise, les gens ont besoin de l'art de leur époque, d'art contemporain. Et que le problème, ce n'est pas l'art contemporain, c'est plutôt la façon dont le dialogue se fait, la façon dont l'art s'inscrit dans l'espace public. Et donc il a inventé ce dispositif qui était de

dire, et je l'ai dit avant, les droits culturels c'est chacun à sa bonne place en bonne interaction avec ceux qui ont les capacités, qui peuvent faire des compléments. Donc on a des commanditaires, seuls ou en groupe, sous forme organisée ou non, qui ressentent un besoin d'art, qui sont face à une problématique, à une question, et qui pensent que l'art peut apporter une réponse. Et il y a forcément quelque part un artiste qui peut apporter une réponse. Entre les deux, il va mettre ce qu'on appelle un médiateur. Ce qui est intéressant, c'est que le médiateur de François Hers, c'est tout l'inverse du médiateur des institutions culturelles françaises où on va mettre au mieux quelqu'un qui vient de faire une licence culturelle, qui débute, et qui va venir expliquer aux gens la pièce ou l'art contemporain qu'ils voient. Il va chercher des vrais spécialistes, il va chercher des personnes qui maîtrisent totalement le milieu et qui savent exactement comment fonctionne leur domaine. Et le premier médiateur était Xavier Douroux, le directeur du Consortium à Dijon. Ce médiateur, son rôle, c'est d'écouter les habitants, de comprendre la problématique, la question qu'ils posent, et de dire : « Je pense que cet artiste peut vous apporter une réponse ». La Fondation de France, dans ce dispositif, a un rôle essentiel, elle est garante du dispositif mais elle va surtout financer toute cette première phase d'interaction entre le médiateur, les habitants et l'artiste, et la phase d'études, qui fait que l'artiste va apporter une réponse. Et puis un jour, l'artiste présente sa proposition aux habitants, ça fonctionne ou ça ne fonctionne pas, peu importe, les commanditaires sont libres de dire : « Ça ne nous correspond pas, ce n'est pas ça qu'on attendait », il y a un débat qui se fait et ça pourrait jusqu'à : « On change d'artiste et on prend quelqu'un d'autre ». Aujourd'hui, c'est un dispositif qui a réalité plus de 400 œuvres sur le territoire français, qui s'est développé en Belgique, en Suisse, en Espagne, en Italie, ça commence aux États-Unis, en Angleterre. Les États-Unis et l'Angleterre, c'est intéressant parce que *Les Nouveaux commanditaires*, c'est une autre réponse que ce qu'on appelle une sorte d'art sociologique, d'art participatif, c'est une autre façon de faire, parce que ce n'est pas un artiste qui va aller travailler directement avec les habitants, c'est un artiste qui va apporter une réponse, une œuvre qui va se réaliser. Et donc aujourd'hui, la meilleure façon de l'illustrer, c'est ce que j'ai vécu en 2012 quand je suis rentré dans le comité culture, c'était Bruno Latour qui était le président, c'était la fin de son mandat, il voulait faire un tour sur le terrain pour voir des œuvres réalisées, pour pouvoir discuter avec des commanditaires. On a fini dans une petite commune qui à l'époque avait 30 habitants, et qui a réalisé une œuvre avec Rémy Zaugg, peut-être certains savent qui est Rémy Zaugg, c'est certainement un des artistes contemporains les plus importants, qui est mort à la fin des années 2000, et qui a complètement refait le village. C'est une œuvre qui a coûté plus d'un million deux cents mille euros. Si j'avais été voir mon président à une époque, lui dire : « On va aller faire une œuvre d'art dans un village de 30 habitants et ça va coûter un million deux cents mille euros », il m'aurait présenté la porte et il m'aurait dit : « On se revoit peut-être un jour ». N'empêche que cette œuvre, elle a demandé neuf ans pour se faire, elle a coûté ce prix, ça s'est fait, et on était là au bord de l'étang que Rémy Zaugg a fait faire, et puis il y a l'agriculteur qui faisait partie des commanditaires qui parle d'art, et je l'ai regardé comme ça... Xavier Douroux, le directeur de Consortium, qui nous voit, qui rigole, et qui nous fait : « Eh ouais, c'est un agriculteur qui parle d'art ». Et quand je l'ai entendu, j'ai pensé, on pourra toujours faire 40 ans de médiation dans les musées ou dans les théâtres, tels qu'on le fait actuellement, on n'entendra jamais ce discours que j'ai entendu de cet agriculteur sur l'art, parce qu'il a vécu pendant neuf ans une expérience profonde de ce qu'était l'art, de l'impact que ça avait dans son quotidien, la façon dont son village s'est transformé grâce à ça, et ça, c'est le plus important, quelle expérience on produit, chacun à la bonne place, dans le faire, de la capacité de l'autre.

Éric Fourreau

Merci Jean-Damien Collin. Vous dites des choses essentielle sur chacun à la bonne place, et aussi la nécessité de la durée, et pour lancer le débat avec la salle, peut-être une dernière question à Hortense Archambault. Ce que j'ai entendu dans les débats qui ont émaillé l'inscription des droits culturels dans la loi, c'est aussi comme forme de résistance : « Oui mais attention, avec les droits culturels, c'est la population qui va faire la programmation ». C'est une question qui se pose dans le monde culturel, qui est d'autant plus déstabilisante qu'on est dans une époque où toutes les institutions, toutes les personnes qui étaient prescriptrices jusqu'ici, que ce soient les programmeurs, que ce soient les diffuseurs, que ce soient les éditeurs, que ce soient les libraires, voient leur histoire basculer, avec notamment le numérique, et la façon dont chacun maintenant peut être prescripteur d'un choix. Ça bouscule, le fait que la population, comme dans *Les Nouveaux commanditaires*, puisse avoir sa place dans un choix artistique et culturel, ça bouscule des habitudes, des métiers, des façons de faire.

Hortense Archambault

Je ne crois pas, je n'ai pas peur de ça du tout. C'est un choix, c'est ce qu'a dit Vanessa Bérot, à un moment donné, c'est une prise de conscience, la question des droits culturels, pour un acteur culturel. C'est-à-dire qu'on décide à un moment donné qu'il y a quelque chose qu'il faut modifier, qu'il faut penser différemment. L'exemple des *Nouveaux commanditaires*, que j'avais rencontrés, c'est formidable parce que chacun est à sa place. Il y a l'expression d'une demande, d'un besoin, où l'art peut apparaître comme une solution. Ce qu'a dit Moïse Touré sur l'abandon du symbolique est hyper important. On n'a pas de pouvoir dans un territoire, sauf qu'on a un énorme qui est le pouvoir symbolique. Et c'est réinvestir ce pouvoir symbolique-là en se disant qu'on est plutôt comme le médiateur des *Nouveaux commanditaires*, j'ai une connaissance par mon métier de ce qui se passe dans le spectacle vivant, et donc je peux essayer de réfléchir à proposer une programmation qui est la mienne, que je signe, mais qui correspond à quelque chose qui me semble être partageable, ça ne me semble pas un problème.

Bonjour, **Alain Surrans**, je suis président des Forces musicales et directeur de l'Opéra de Rennes. On a beaucoup parlé de droits, de droits culturels et de droits tout court, on a beaucoup parlé de liberté, d'égalité, égalité d'accès à la culture, égalité en dignité, de toutes les pratiques, mais on n'a pas beaucoup parlé de devoirs. Et on n'a pas beaucoup parlé du troisième terme de la devise républicaine qui est fraternité. J'ai entendu un peu de frilosité par rapport à ça, sur le thème : « Attention, il ne faut pas tomber dans la condescendance, il faut de la reconnaissance, mais surtout pas du post-colonialisme », moi je veux bien, il n'empêche que cette notion de fraternité, c'est tout de même important, c'est tout de même une chose fondamentale parce que ce n'est pas seulement un droit, c'est un devoir, c'est quelque chose qui nous implique tous. Si on parlait un peu plus souvent de fraternité, du coup, on ferait un bon équilibre des choses, parce que parler des droits de l'individu, c'est évidemment très important, parler de l'individu c'est important, mais il y a aussi toutes ces interactions du collectif, d'une nation, et puis de l'humanité toute entière envers les individus, Jean-Michel Lucas en a très bien parlé. Cette question du fait qu'il y a une seule race humaine, c'est une question qui en permanence battue en brèche, donc on a intérêt à la réaffirmer sans cesse, cette notion. Et puis cette notion de fraternité, est-ce que c'est une notion qu'on enseigne vraiment bien aux enfants dans les écoles ? Est-ce qu'on en parle suffisamment à nos enfants ? Je n'en suis pas toujours certain. En plus, on vit dans une époque où l'invective est devenue monnaie courante, est devenue un des moteurs des relations sociales, et des relations entre les groupes. C'est haro sur les politiciens qui sont tous pourris, haro sur l'administration publique que même ceux qui en sont issus proposent de réformer en profondeur tant elle est

nulle, haro sur les corps intermédiaires bien sûr, haro sur la presse, haro sur les artistes du spectacle vivant qui sont des profiteurs d'un système, haro sur les amateurs qui essaient de piquer le travail aux professionnels, enfin bref on vit une période très inquiétante de ce point de vue des relations entre les gens. Et bien sûr, haro sur les institutions comme celles que nous gérons aux Forces Musicales, les orchestres, les maisons d'opéra, qui sont issues du passé, qui sont ringardes, et qui évidemment ne correspondent pas du tout au paysage contemporain. Moi ce que j'ai à dire par rapport à ça, c'est qu'une des choses qu'il faut rappeler, c'est que ces institutions, elles vivent non pas seulement dans l'entre soi du milieu culturel, elles sont dans la vie de tout le monde, nous recevons effectivement des crédits, mais ce sont des crédits qui sont réinvestis aussitôt en salaires, en dépenses diverses, on participe à la vie économique et on n'est pas du tout dans un monde complètement clos et fermé. De la même manière que tous les gens qui perçoivent des prestations sociales, et quelles que soient leurs origines, eh bien, ce qu'ils reçoivent, ils le réinvestissent dans la vie économique de là où ils vivent, et c'est aussi une réalité qu'on aurait intérêt à rappeler un peu plus souvent. Responsables d'institution, on est aussi l'émanation de politiques publiques, ce sont des collectivités publiques, dans le cas des maisons d'opéra et des orchestres, très souvent des villes, la plupart du temps, mais aussi des régions qui ont voulu ces outils, et ces outils sont à la disposition de leurs politiques, et quand une nouvelle politique comme celle des droits culturels apparaît, évidemment ces institutions sont au service de ces droits culturels et de la manière de les faire vivre sur le terrain avec si possible l'imagination qui est celle des professionnels de la culture.

Éric Fourreau

Merci. Il y a eu tout de même peu d'invectives aujourd'hui. L'invective en tout cas, on le voit, est efficace sur le plan politique. Une intervention ?

Bonjour, je m'appelle **Alain Manach**, je viens de Grenoble, je suis habitant de la Villeneuve de Grenoble, je suis complice de notre ami Jean Caune sur le Forum des lucioles, et aussi président d'association sur le quartier de la Villeneuve. On a parlé beaucoup de co-construction depuis ce matin, et je crois qu'on ne sait vraiment pas faire la co-construction, enfin là où j'habite. Parce qu'il y a des mesures qui sont lancés là-dessus, vous savez, la fameuse phrase de Mandela : « Ce qui se fait sans les habitants pour les habitants se fait contre les habitants ». On est dans un quartier de rénovation urbaine et dieu sait si la rénovation urbaine et le changement du cadre dans lequel on vit est importante pour le développement culturel des uns et des autres. On demande aux gens de s'associer à cette réflexion, nous avons mis en place des ateliers populaires d'urbanisme pour que les gens fassent des propositions concrètes : « On veut de la végétalisation », et tout ça, ça passe petit à petit complètement à la trappe, parce qu'au-dessus du pouvoir municipal, il y a un pouvoir qui s'appelle agence nationale de rénovation urbaine qui interdit tout simplement qu'on fasse autre chose que de détruire l'environnement dans lequel nous vivons, et nous avons des savoirs sur ce qu'il faut vivre dedans. J'ai beaucoup aimé la phrase de ce matin : « Instruire nos savoirs », et donc ces universités populaires, ces ateliers populaires d'urbanisme ont réuni des gens pour co-construire la rénovation urbaine et ce projet est en train d'être jeté. Nous avons réuni un atelier sur la culture dans ce quartier avec les habitants, il n'y avait pas de professionnels ou très peu, et les habitants ont dit : « On en a marre de voir les projets culturels de qualité tomber sur nous sans qu'on nous en demande ni notre avis, ni notre performance, avec des performeurs, des photographes, qui viennent tel jour à tel endroit, qui nous demandent de rassembler les habitants, pour les photographier, pour les mettre sur des beaux murs ». Cela, les habitants n'en veulent plus : « On ne veut plus être l'objet d'une offre culturelle qui n'est pas la nôtre, on voudrait pouvoir ». Alors ça ce sont mes mots à moi, parce

que je viens de l'éducation populaire, cette vilaine chose qui a été bannie de la culture dans les années 60, qui devait se contenter du socioculturel, je disais donc les gens veulent qu'on réfléchisse à ce que c'est qu'une demande de culture.

Bonjour, **Laurence Pelletier**, je suis responsable d'une salle de spectacles en Bretagne, plus petite et moins prestigieuse que la MC93, mais néanmoins, Hortense, je vais un peu m'adresser à vous parce que dans notre commune, ce que j'essaie de faire, c'est une programmation co-construite avec un groupe de citoyens, dans lequel il y a des habitants, des élus, des gens différents, plus ou moins expérimentés. On essaie d'inventer des outils pour les mettre vraiment au cœur de la construction de la programmation, on va voir des spectacles ensemble, ils rencontrent les artistes avec moi, on essaie de faire tout un tas de choses pour la construire. Tout à l'heure, vous avez parlé de programmation partagée, mais vous avez dit que vous proposez « une programmation qui est la mienne et que je signe mais que je peux partager », donc je voulais juste savoir comment elle est partagée si c'est la vôtre complètement et si vous la signez, à quel endroit des personnes peuvent vous accompagner dans la construction de cette programmation ?

Hortense Archambault

En fait, il y a plusieurs choses, c'est un peu long, donc je vais essayer d'être brève et forcément c'est toujours un peu caricatural, pour reprendre ce que j'ai dit tout à l'heure. Je ne pense pas que les droits culturels se jouent sur la question de la programmation, c'est une chose dont on peut débattre. Il me semble que l'expérience que vous menez est passionnante, moi j'ai envie de la mener un peu différemment, c'est-à-dire que j'ai envie d'associer vraiment des personnes à la vie de la maison de la culture en considérant que la vie de la maison ne s'arrête pas à la programmation. Il faut que les droits culturels, ce soit en plus, ce n'est pas la question uniquement de la programmation et des spectacles. Dans le territoire que j'arpente depuis un an, il y a beaucoup d'autres choses à faire et beaucoup d'autres choses qui s'expriment que de la programmation de spectacles. Après, c'est mon intuition, pour l'instant, là où elle est partagée, je crois que ce qu'a dit Moïse Touré, les expériences d'artiste qui sont menés et qui essaient, pas uniquement de considérer les habitants comme des objets qu'ils vont pouvoir photographier. Si les artistes ont du temps, ils peuvent rester deux ans ou trois ans sur un territoire, et qu'ils ont le temps de travailler là, de rencontrer les gens, de pouvoir discuter, de pouvoir comprendre ce que eux ils ont envie et les personnes qu'ils croisent sur le territoire ont envie, et qu'il y a un projet qui naît de cette rencontre, là on est dans une démarche formidable qui est la co-construction, qui est de la co-programmation, qui est de la co-création, on l'appelle co tout ce qu'on veut mais qui existe comme ça. Ça nécessite énormément de temps, ça nécessite de ne pas avoir de projet prédéterminé, c'est-à-dire de pouvoir se dire que le projet va s'inventer ou ne pas pouvoir se faire, parce qu'il ne se trouve pas, parce que la rencontre n'a pas lieu, qu'on est aussi capable de lancer des expériences qui ne donneront rien, mais le fait que ça ne donne rien, ce n'est pas grave. Vous voyez bien à quel point ce n'est pas du tout dans l'air du temps. Ou on est dans l'air du temps, de l'efficacité, du remplissage de salle, des questions quantitatives, etc. Un des enjeux d'un des débats comme celui-là et de tout ce que j'entends depuis ce matin, en disant, ce n'est pas si simple, c'est qu'il faut aussi qu'on se dise, « ok les questions d'évaluation, moi ça me passionne de me dire », comment on évalue en Aquitaine la question de la dignité et de la liberté augmentée, parce que je pense que ce sont des vraies questions et que ce sont des questions qu'on doit tous se poser. Ce changement de paradigme, il faut qu'on se le fasse tous ensemble.

Corinne Iehl, je suis actuellement élue à la métropole de Lyon, anciennement sociologue dans le champ de la culture, mais j'ai aussi travaillé avec des jeunes de banlieue de Strasbourg, à une certaine époque, et avec la ville de Cracovie, et puis je me suis détournée un peu du champ de la culture pour m'intéresser à tout ce qui est concertation, démarches de concertation qui sont très à la mode, qui sont même devenus un véritable marché, parce qu'il a beaucoup de cabinets qui se positionnent sur ce type de démarche. Et donc dans le fil de ce qu'ont dit Moïse Touré et Alain Manach, qui ne sont pas tout à fait les mêmes choses mais qui me semblent pouvoir être reliées, je pense que dans les droits culturels, il y a cette dimension symbolique qui est primordiale à mon sens, mais qui est souvent ignorée par les politiques publiques. Pourquoi ? Parce qu'en fait, les politiques publiques exercent très souvent, à leur corps défendant parfois, une violence symbolique terrifiante sur l'espace public. Ils ont la capacité de modeler un quartier, de modeler une ville, de modeler la vie des habitants, et en retour les habitants n'ont pas cette capacité ou très peu. C'est-à-dire qu'ils n'ont pas la capacité de donner, laisser une trace comme les élus adorent le faire au cours de leurs mandats, ou même des artistes, laisser sa trace dans l'histoire ou dans la vie. Les habitants, amateurs ou humblement citoyens, ou non citoyens d'ailleurs, aimeraient parler d'autres choses que de besoins, aimeraient participer, et on le désire quand on se donne la peine de travailler avec eux, ils ont vraiment ce désir de participer et de laisser une trace dans l'espace public et dans la vie au quotidien, de leur communauté ou de leur espace de vie. Cette dimension symbolique me semble vraiment essentielle et c'est vrai qu'on n'en a pas beaucoup parlé.

Bonjour, je m'appelle **Johan Delmer**, je travaille à la mairie de Bordeaux, je dirige le pôle territoires, quartiers et publics, ainsi que la salle des fêtes du Grand Parc, qui est en rénovation, dans un quartier populaire de 12000 habitants. On mène un gros travail pour essayer de faire de cette salle le lieu d'application, d'expérimentation des droits culturels à Bordeaux. Un long travail de concertations avec les habitants et les opérateurs culturels. J'avais une remarque concernant les contenus : ce ne sont pas les habitants qui veulent faire les contenus, en tout cas pas dans ce quartier, ce sont les opérateurs culturels qui sont ou mal logés ou qui ont envie d'avoir un espace plus grand, qui ont envie d'avoir leur mot à dire sur les contenus. Les habitants eux ont envie essentiellement d'être associés à la gestion du lieu, de participer à comment est-ce qu'on fait, comment est-ce qu'on apprend, comment est-ce qu'on crée des parcours, et ils ont envie de retrouver une forme de convivialité dans leur quartier, et je pense que ça fait vraiment partie des droits culturels dans la définition que j'ai bien comprise de monsieur Lucas, à savoir que les événements familiaux, ils n'ont pas de lieux pour faire des fêtes, des fêtes de quartier, et ils ont envie d'avoir des lieux qui soient dédiés à leurs propres visions de la culture, à leurs propres pratiques culturelles. C'est difficile de faire entendre ce message-là à l'ensemble de nos partenaires. Les seuls qui répondent présents le font au titre de la politique de la ville et non pas au titre de la culture, et c'est un vrai drame pour nos quartiers de voir que les opérateurs culturels ne sont financés que par la politique de la ville et non pas par les lignes culturelles. C'est le cas d'ailleurs, monsieur Vilcoq, pour la Nouvelle-Aquitaine qui finance la salle des fêtes au titre de la politique de la ville, et c'est un vrai drame pour les habitants et pour les opérateurs qui y sont installés parce qu'ils n'ont pas la reconnaissance qu'ils attendent et n'arrivent pas à passer le message avec les habitants, pourtant ils le font déjà au quotidien, construire des contenus avec les habitants, mais c'est le mode de gestion. Et personne n'a parlé depuis ce matin de la gestion de ces lieux. Comment est-ce qu'on pourrait gérer ces lieux avec les habitants ? On envisage de créer avec les habitants un comité des fêtes qui soit associée totalement à la gestion du lieu, la salle des fêtes du Grand Parc.

Éric Fourreau

Benoît Careil ce matin a parlé de l'hôtel à projets qui a été mis en place à Rennes.

Bonjour, je suis **Christelle Blouët**, je suis coordinatrice de Réseau culture 21 et donc on a co-porté avec les collectivités et l'institut de Fribourg la démarche Paideia. Je voudrais juste apporter quelques compléments à ce que Jean-Damien Collin a très bien expliqué. On se réjouit beaucoup du travail des sénatrices et de l'adoption des droits culturels dans ces deux lois, la loi NOTRe et la loi de création, parce que ça va créer une opportunité que nous n'avons pas pu observer suffisamment depuis quatre ou cinq ans qu'on travaille sur le sujet, c'est vraiment l'investissement des acteurs institutionnels du monde de la culture dans le sujet. Parce que lorsqu'on a commencé à travailler tous ces enjeux, avec un vrai souhait de le travailler en transversalité, on a vu beaucoup d'acteurs culturels, d'acteurs sociaux, éducatifs, jeunesse essentiellement, avec un peu d'environnement aussi et d'autres secteurs, mais c'était essentiellement ces acteurs-là, se réunirent et puis petit à petit on va les acteurs culturels s'éloigner, et les acteurs sociaux et médico-sociaux arriver de plus en plus nombreux, parce que pour eux, ça résonnait très fort, et semble-t-il pour les acteurs culturels, ça résonnait de moins en moins ou alors ça venait les questionner aux alentours, enfin en tout cas, ils étaient moins nombreux. L'adoption de ces deux lois remet vraiment autour de la table, même si aujourd'hui je ne sais pas si c'est dans un entre soi, Jacques Livchine parlait de la nécessité de sortir de cet entre soi, je ne sais pas si nous sommes dans un entre soi aujourd'hui, je me réjouis qu'il puisse y avoir une discussion dans cet entre soi du monde culturel sur les droits culturels qui mettent les gens au travail, parce que je crois que jusqu'à présent ça ne l'a pas été. Mais c'est bien l'ensemble des missions des acteurs institutionnels qui sont en question, et pas faire des actions droits culturels à certains endroits, c'est bien l'ensemble des missions des institutions qui sont à travailler au regard des droits culturels, et c'est ce que Jean-Damien Collin a vraiment souligné. Au-delà des enjeux du secteur, qui se mettent au travail vraiment aujourd'hui, il y a un autre enjeu extrêmement fort, qui est de développer la dimension culturelle des politiques publiques dans leur ensemble, et pour ça, les travailleurs sociaux, les travailleurs médico-sociaux ne suffisent pas, mais en revanche on a observé qu'énormément de dispositifs et de référentiels aujourd'hui, type le pouvoir d'agir, le développement social local, l'économie sociale et solidaire, le développement durable, les projets éducatifs de territoire, tout le travail sur les biens communs, sur les libertés numériques, toutes les méthodes qui se développent sur le design de service, toutes ces méthodes et toutes ces approches transversales et systémiques reposent sur les mêmes valeurs, sur les mêmes enjeux, mais à notre connaissance, aucune ne développe sa dimension culturelle et c'est peut-être pour ça que tous ces dispositifs, tous ces référentiels aujourd'hui ont peut-être du mal à vraiment trouver une cohérence et de réels effets.

Éric Fourreau

Merci. Jean-Michel Lucas voudrait réagir.

Jean-Michel Lucas

On parle des droits culturels mais on ne peut pas dire tout ce qu'on veut sur les droits culturels, il y a un travail à faire. Le travail de référence évidemment, c'est la déclaration de Fribourg, mais aussi pour les élus c'est l'article 15 du Pacte de 66 et ce formidable texte qui s'appelle l'observation générale 21 qui décrit en 13, 14 pages ce qu'il faut entendre par droits culturels. Donc tant qu'on n'a pas travaillé ce texte, ce n'est pas trop la peine de dire « moi je, moi je pense ceci, moi je pense cela », il faut travailler ce texte, c'est ce qu'on va faire en Aquitaine. C'est un travail assez long parce que ce ne sont pas du tout les mêmes mots, ce ne sont pas du tout les mêmes référentiels, il faut se coltiner ce travail, donc pour moi droits

culturels à faire, c'est d'abord un travail. La deuxième chose que je voudrais dire, je vais le dire brutalement, j'espère que ce sera clair, c'est que pour faire humanité ensemble avec des cultures très différentes, qui viennent de partout, du monde, avec des histoires, etc., il faut faire des compromis avec la culture de l'autre pour lui permettre d'exister dans sa liberté. Et de compromis en compromis, qu'est-ce qui se passe ? On fige la société parce que ça c'est plus correct, ça c'est bien de le faire, et c'est la fin de l'humanité. Pour que la fin de l'humanité ne soit pas au rendez-vous, il faut donc redonner de l'espoir à la liberté. Et qui va redonner de l'espoir à la liberté ? C'est la liberté d'expression artistique évidemment. C'est universel la liberté d'expression artistique. La négociation des droits culturels dans l'espace public, ce n'est pas simplement la personne, le quartier, etc., c'est de protéger la liberté d'expression artistique. On est dans l'espace public, et l'atout numéro un, ça c'est le rapport Shaheed que tout le monde devrait lire sur la liberté d'expression artistique, c'est une négociation de politiques publique, préserver la liberté d'expression artistique pour faire humanité ensemble et en même temps passer des compromis pour que chacun puisse être une personne qui a la liberté de s'approprier, de faire sien les cultures des autres, c'est du boulot. Ce n'est pas une invective, c'est du boulot. Parce que l'enjeu, ce n'est pas seulement la France, ce n'est pas seulement le secteur culturel, c'est quand même faire humanité ensemble, ce n'est pas tout à fait négligeable comme enjeu politique.

Éric Foureau

Merci Jean-Michel Lucas. Une dernière prise de parole de Jean-Marc Loret.

Jean-Marc Loret

Je comprends bien que l'inscription dans la loi de la notion de droits culturels soit une véritable avancée, mais ce que j'entends ce matin, ce sont des débats que j'ai entendu il y a 5 ans, il y a 10 ans, il y a 20 ans, il y a 30 ans. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait beaucoup de nouveautés derrière ces problématiques. On a vécu pendant très longtemps sous le paradigme de la démocratisation culturelle, mai 82, le décret d'attribution de Jack Lang, qu'est-ce que c'est sinon, dans le premier alinéa, la reconnaissance des droits culturels. La notion n'y figure pas mais figure la reconnaissance du droit de chacun à avoir une pratique artistique. Pas seulement une pratique culturelle. Pas simplement le droit à la culture. Une pratique artistique. Le texte ensuite cherche à opérer une synthèse entre la démocratisation culturelle et le paradigme de la démocratie culturelle, en affirmant aussi la nécessité, non seulement de la formation, mais aussi du rapport des publics aux œuvres de création. La question que j'ai envie de poser, et je la pose en particulier à Moïse Touré qui a évoqué tout à l'heure l'abandon du symbolique. Qui a abandonné le symbolique ? Comment ça s'est passé ? Pourquoi ? Et pourquoi aujourd'hui, 30 ans après ? On en est finalement toujours là.

Moïse Touré

Ce sont des questionnements, moi je n'ai pas de réponses toutes faites. En tout cas, je constate. Il y avait aussi une question sur la responsabilité des artistes. À un moment, on a voulu défendre la culture sur le point de vue économique, on a voulu démontrer que la culture était d'abord une efficacité économique, parce qu'on essaie de trouver dans une crise de gouvernance et qu'on était collectivement obligé de dire que la culture était un secteur économique et en démontrant ce fait économique, cette efficacité-là, nos énergies ont été convoquées ailleurs. Nos énergies n'ont pas été convoquées au symbolique, puisque chaque compagnie, chaque lieu, chaque institution devait faire la preuve de sa capacité économique. Et je pense qu'à ce moment-là, on n'a pas eu l'énergie d'investir le symbolique, de le retravailler, de le repenser. Il y a eu là quelque chose d'une certaine dérive. Un certain nombre de publics s'est détourné de nos pratiques, de nos actions, en voyant qu'elle avait besoin de

symbolique. Et je vais plus loin : les théâtres, les lieux, comme institutions, n'ont pas assez travaillé sur le fait que ce sont aussi des lieux de la République. On a eu cette idée que chaque citoyen français aille au théâtre, ce n'est pas ça la question, la question c'est que chaque citoyen français se dise que c'est nécessaire de défendre la culture. On a commis des erreurs de communication mais pas que ça. La réflexion s'est arrêtée après la crise des années 90. On a eu peur de la fragilité du secteur, de nos outils, et on est tous partis comme un seul homme sur la structuration de nos outils, et la demande publique, elle était sur la question du symbolique.

Éric Fourreau

Merci Moïse Touré. Ce sera le mot de conclusion.

Troisième table ronde : défrichés, légiférés, quel avenir pour les droits culturels ?

Éric Fourreau

Le thème de ce débat, c'est : défrichés, légiférés, quel avenir pour les droits culturels ? Comment mettre en application les droits culturels dans les pratiques de chacun, qu'on soit artistes, opérateurs, politiques publiques ? Nous avons autour de la table : Madeleine Louarn, metteuse en scène et présidente du Syndeac ; Catherine Morin-Desailly, présidente de la commission culture du Sénat et conseillère régionale de Normandie ; Vincent Bady, vice-président du Synavi, metteur en scène et co-directeur du Nouveau Théâtre du Huitième à Lyon ; Patrick Bloche, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale ; Florian Salazar-Martin, entre autres casquettes président de la fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) ; Emmanuel Wallon, professeur de sociologie politique à l'université Paris Ouest Nanterre.

Madeleine Louarn, nous allons commencer avec vous, évidemment en votre qualité de présidente du Syndeac, parce que le Syndeac a été un acteur dans les débats qui ont eu lieu lors de l'inscription des droits culturels dans la loi NOTRe, mais on va également vous interroger en tant qu'artiste, parce que, de longue date, votre pratique est une pratique complètement inscrite dans les droits culturels à travers le travail que vous faites avec différentes populations, notamment les personnes handicapés, donc merci de nous répondre sur vos deux casquettes.

Madeleine Louarn

Bonjour et merci de m'avoir conviée à ce débat qui a l'importance de remettre les politiques publiques pour la culture au vif du débat et je trouve ça très salutaire. Je voudrai vous dire aussi qu'il y a une très bonne nouvelle, c'est que nous sommes en puissance avec un réseau d'artistes une structuration de scènes, de lieux, d'arts, absolument sans équivalent nulle part au monde. Nous avons été capables depuis l'après-guerre de faire une chose inouïe, c'est de confier une politique publique aux artistes et de soutenir leurs créations. Il n'y a pas d'équivalent, 70 ans de travail, avec un travail souterrain qui n'est pas si visible que ça depuis des années mais qui devient essentiel. Nous avons en main de quoi dégoupiller la puissance de l'art sur toute la surface de cette nation. Nous avons mis en place de quoi faire quelque chose d'exceptionnel, seulement il reste encore un cran à passer. Et plus qu'un grand cran, cette politique publique des arts et de la culture basée sur cette incroyable et inouïe confiance dans la puissance de l'art et des créations est quelque chose qui aujourd'hui devrait, c'est mon souhait, prendre en compte ce devoir républicain. Et dans ce contexte aujourd'hui où la haine de l'autre, de l'altérité, de la diversité, ce désir de ressembler à ce qui reste immobile, ce désir de sécurité qu'on voit partout, et bien sûr ce populisme violent qui attaque principalement tout

ce qui est sensé construire notre République, je crois que nous avons un devoir essentiel aujourd'hui qui est de déplacer de nouveau cette question de l'art et des artistes au cœur de notre société. Nous avons en puissance, je le redis, tous les moyens de le faire, nous avons des artistes exceptionnels, d'une vitalité de tous les pays du monde qui viennent chez nous et nous avons la capacité aujourd'hui d'inventer et de proposer des choses absolument uniques. On a des expériences, vous en avez entendu un certain nombre aujourd'hui, moi j'en ai de 30 ans de travail, des dizaines à vous parler, et qui sont absolument remarquables. Remarquables parce qu'elles sont sans volonté de devenir des affiches. Elles sont un travail souterrain, secret, du singulier au plus nombreux. Hortense Archambault en a parlé, mais aussi monsieur Collin : la manière dont aujourd'hui nous devons retrouver ce qui manque le plus, Rancière parlait de la part des sans parts, de ce peuple qui manque, de tous ces gens qui sont au bord de la route et que nous voyons, nous ne résoudrons pas le problème politique à la place des politiques, mais en tout cas nous avons une responsabilité de nous poser des questions à cet endroit-là. Les moyens que nous avons, l'expérience et le savoir-faire à cet endroit-là, devraient se démultiplier et devront trouver des formes nouvelles parce que l'art aujourd'hui est l'endroit où la liberté peut trouver sa plus grande subversion. Contrairement à ce qu'on croit, ça n'est pas un endroit uniquement de consensualité, c'est un endroit qui associe les sensible et la pensée. Et c'est un endroit essentiel pour nous. Moïse Touré parlait du symbolique, effectivement c'est cet endroit-là que nous devons réinvestir mais à tous les étages, à la fois sur les plateaux, comme nous le faisons, mais aussi dans plein d'autres espaces nouveaux, et je crois qu'il y a vraiment à lâcher la bride aujourd'hui à tous ces artistes, à tous ces directeurs de structure, toutes ces institutions et toutes celles qui ne sont pas encore là, pour pouvoir engager un dialogue avec la population beaucoup plus intensif. Je reprendrai quelque chose de mon expérience : j'habite Morlaix depuis toujours, je travaille depuis 30 ans avec des hommes et des femmes handicapés mentaux, donc je suis metteure en scène avec eux. J'étais éducatrice. Et je suis devenue metteure en scène. Je crois qu'il est essentiel de dire à quel point ce qui est confus aujourd'hui, c'est l'ambiguïté des places, il y a une distinction majeure entre ma fonction quand j'étais éducatrice, et celle au moment où j'ai décidé de changer de métier et de devenir metteure en scène. Il n'y a pas du tout d'ambiguïté sur les déplacements des places. Ce que j'ai entendu tout à l'heure me fait penser que ce qui nous manque le plus, au-delà ce peuple qui manque, c'est la question des médiations. Et j'ai bien entendu des tas de choses, et je me disais, c'est ce que je disais quand j'étais éducatrice, mais pas quand on est artiste. Il y a une vraie distinction, il nous manque des travailleurs sociaux, il nous manque de l'éducation populaire, il nous manque un nombre incroyable de gens qui peuvent être ces articulations avec tout ce monde qui arrive et qui aujourd'hui est souvent en difficulté, et en tout cas qui ne se retrouve pas toujours dans les propositions que nous faisons. On a tout ce travail de détricotage de la manière dont la relation s'inscrit. Et je suis extrêmement sensible à ce qu'a dit monsieur Collin sur *Les Nouveaux commanditaires* que je trouve une expérience exceptionnelle, par la qualité et l'intelligence des processus qu'il met en place. Parce que ces *Nouveaux commanditaires* mettent en place comment se parle-t-on, et pas seulement il suffit qu'on ait envie de se parler, ça ce n'est pas vrai. Les gens ne s'entendent pas naturellement, mais il y a des processus d'intelligences communes qui se mettent en place parce que chacun est au bon endroit. Et cette question de la confusion des places qui me semble être très présente dans beaucoup de nos débats est ce qui nous rend complètement aveugles. Je milite pour que cette élaboration du débat se construise avec une véritable qualité de l'institutionnalisation des choses, et en tout cas de son processus. Le travail que je fais avec des hommes et des femmes handicapés mentaux depuis 30 ans, c'est un travail qui, au fond, n'a jamais eu pour but la thérapie. L'art n'est pas un soin. À aucun endroit. Si vous visez la cohésion sociale, vous ne visez pas l'art. Or, la puissance de l'art, la manière dont ce paysan des *Nouveaux commanditaires* parle de l'art, c'est à endroit-là qu'il a

quelque chose qui est une déflagration. Et cette déflagration, c'est la véritable capacité de la liberté. C'est cet endroit-là que nous avons en nous les possibilités de mettre en œuvre cette affaire. J'en ai la preuve tous les jours en travaillant avec ces hommes et femmes handicapés. Je voudrais dire à quel point la manière non préméditée de là où nous en sommes, c'est ce qu'emporte le côté très subversif de l'art parce qu'il nous déplace sur les préjugés qu'on a. Il nous montre un monde plus grand que nous et il nous donne des ambitions qui doivent être les plus élevées et les plus larges. Plus nous aurons cette ambition, utopiquement démesurée, plus nous aurons la possibilité de voir en puissance ce facteur symbolique, cette capacité qu'a l'art de nous donner la possibilité de nous aventurer sur des terrains inédits. Il y a quelque chose qui me paraît extrêmement angoissant actuellement : j'intervenais à l'école d'éducateurs, puisqu'évidemment travaillant avec des hommes et des femmes handicapés, c'est un sujet qui revient de temps en temps. Je parlais donc de cette femme avec qui je travaille depuis des années qui est obsédée par la question de l'éternité et la question des astres. Je faisais référence à Auguste Blanqui, qui a écrit *L'éternité par les astres*, et à Nietzsche, avec *L'éternel retour*, et je me suis fait interrompre par un jeune homme qui me dit : « Vous êtes totalement excluante et discriminante puisque vous parlez de Blanqui et de Nietzsche », d'autant plus que j'en parlais avec une personne handicapée mentale. Et là j'ai vu le gouffre, et là je me suis dit, oui, donc on ne peut pas parler de ce qu'on ne sait pas, on ne peut pas aller sur un terrain qu'on ne connaît pas, on ne peut pas aller au-delà de l'endroit où on a prévu que vous seriez, et là j'étais vraiment terrifiée. Je me suis dit, c'est là que le combat doit être mené. Il faut absolument, sans faille, ne jamais lâcher l'ambition intellectuelle la plus élevée avec la possibilité de mettre en œuvre l'émotion au service de l'intelligence. L'émotion produit de l'intelligence, et c'est ce que l'art nous apprend. Et c'est à cet endroit-là, qu'on soit handicapé mental ou pas, qu'on peut avoir accès à quelque chose que nous n'avons pas pensé. Moi je n'avais pas pensé que je serai la metteuse en scène que je suis, je n'avais pas pensé que je puisse arriver là. L'art n'est pas quelque chose qui se prédit dans son objectif, c'est quelque chose qui est un processus et c'est pour ça que je salue particulièrement l'exemple de ces *Nouveaux commanditaires*, parce qu'ils ont mis en place quelque chose qui est un vrai processus. Et c'est pour ça que je plaide et que je dis que c'est une bonne nouvelle que nous ayons tant d'artistes, que nous ayons tant d'institutions et qu'il faut non seulement les chérir, mais poursuivre encore plus vaillamment le déclenchement de ce qui sera la mise en œuvre de cette puissance.

Éric Fourreau

Merci Madeleine Louarn pour votre intervention. Vous ouvrez un certain nombre de pistes qu'on mettra en débat tout à l'heure. Vincent Bady, vous aussi vous avez différentes fonctions, vous êtes vice-président du Synavi, fonction syndicaliste, mais aussi metteur en scène et opérateur en tant que co-directeur du Nouveau Théâtre du Huitième. Le Synavi est un fervent défenseur des droits culturels mais vous mettez en garde des dérives possibles en matière de politiques publiques si on se réfère uniquement à ce référentiel ou de la façon dont on s'en réfère.

Vincent Bady

Je voulais rebondir sur ce qu'a dit Madeleine Louarn. D'abord, je trouve que la bonne nouvelle, qui est incontestable dans ce qu'elle a dit, je continue à penser à cette pauvreté culturelle dont parlait Patrice Meyer-Bisch ce matin et qui raconte, et s'empare, dont par ailleurs Madeleine vous avez parlé, qui raconte le manque de l'accès à la culture, de la participation à la culture, de la contribution à la culture, et c'est tout de même une chose qui, même s'il y a cette bonne nouvelle, continue à nous étreindre, à nous stimuler pour que des politiques culturelles publiques de la culture puissent se mettre en place, qui ne soient pas

simplement le constat et un peu auto-flatteur de ce qui a été mis en place depuis des années, mais peut-être aussi de nous mettre en chemin vers autre chose. Et je dois dire que je parle, non pas au titre de toutes ces grandes institutions que vous avez nommées, Madeleine, mais aussi de toutes ces initiatives d'artistes, d'associations, de compagnies, qui peuvent exister à travers le territoire, et qui, de fait, pour beaucoup d'entre elles, sont confrontées à la politique culturelle dont vous avez parlé Patrice Meyer-Bisch. C'est essentiel dans cette réflexion aujourd'hui sur les droits culturels. Je suis très inquiet aussi de la manière dont aujourd'hui, dès maintenant, dans certains discours d'élus, dans certains points de vue, qui peuvent se référer aux droits culturels, on tend à créer des clivages qui me semblent totalement négatifs. Le clivage qui me paraît le plus inquiétant, c'est le clivage qui peut être fait entre les artistes, notamment les artistes professionnels, et tous les autres. On le voit dans certaines municipalités, j'en connais en Rhône-Alpes, je vois certaines municipalités qui par ailleurs peuvent être considérées comme idéologiquement proches, accentuer ces clivages-là. Je sors d'un débat à Vaulx-en-Velin sur les droits culturels, et je suis intervenu sur cette question-là parce que je pense qu'il y a des éléments de la politique municipale qui prêtent à contestation de ce point de vue-là, et j'ai dit, mais oui si on va vers un clivage au nom des droits culturels entre les artistes et le reste de la population, ce n'est pas le reste, c'est la population, eh bien on n'est pas du tout dans cette problématique des droits culturels. Il y a une réponse qui m'a été faite et je la retiens volontiers, c'est que les droits culturels, c'est aussi les droits culturels des artistes. Jean-Michel Lucas tout à l'heure a dit quelque chose dans ce sens-là. Moi je vois actuellement dans ce référentiel des droits culturels, et mon organisation, le Synavi, voit un référentiel qui permet que les principes de la liberté d'expression, la liberté de création, sont au cœur de la problématique des droits culturels, ne sont pas menacés par eux, mais sont au cœur. Comment concrètement cela est-il pensable ? Je vais être amené à parler de mon expérience en tant que metteur en scène qui travaille dans un théâtre qui est dans un quartier très populaire à Lyon, et où je développe depuis 2003 des projets et des rencontres, et le plus possible aussi un espace public, avec des habitants. Ce que je ressens très fortement, à travers cette expérience-là, je sens la justesse des mots qui ont été employés ce matin, on a parlé d'humiliation, de violence symbolique, de perte du sens symbolique du travail artistique, etc. Peut-être pas simplement pour les artistes, mais pour ceux auxquels ils s'adressent. Cette dimension, qui est une dimension douloureuse, on ne peut pas l'évacuer, si on parle des droits culturels. On ne peut pas faire comme si les droits culturels résolvaient un peu l'ensemble de la chose. Comment passer de ce constat d'humiliation ou de violence, qui peuvent exister par rapport à la culture, c'est-à-dire du sentiment que la culture elle-même est porteuse de violence, parce qu'elle vous éloigne d'un accès à la citoyenneté alors qu'elle devrait permettre l'inverse, comment passer de cet état d'humiliation à la formidable perspective d'émancipation promise par les droits culturels ? C'est la question essentielle. Et on ne peut pas se féliciter uniquement du fait que nous avons de merveilleux outils ici en France. Il faut que nous en inventions des nouveaux. On parlait ce matin des lieux intermédiaires, c'est une expérience importante mais il y a des tas d'autres choses qui sont à l'initiative de compagnies, d'associations ou de regroupements d'artistes. C'est essentiel à prendre en compte. Comment on passe à ça ? Et comment ce qui se joue autour des droits culturels c'est peut-être l'affirmation, c'est l'exploration d'une culture partageable, c'est ce que j'entends très fortement. De pouvoir arriver à cette condition essentielle qui est d'arriver à sa propre parole publique. L'idée, c'est que se constituent des espaces publics de parole, des espaces publics, Jean-Michel Lucas parle de palabres, je trouve que le terme est exact, de palabres, en sachant très fortement aussi que sur ce plan-là, ces espaces ne sont pas des espaces dénués du conflit, j'en ai l'expérience. Quand je travaille avec des habitants à Lyon sur la question du voile ou sur la question de la cité idéale, on passe son temps à s'engueuler, et on s'engueule, c'est normal, parce que ma formation, ma propre culture en tant qu'artiste, elle est très différente de

la plupart des gens qui sont en face de moi. Et les gens qui sont en face de moi, eux-mêmes ont entre eux des différences essentielles. Donc en passer par ce temps de palabres, de discussions, ce temps qui peut être conflictuel, me paraît essentiel. C'est l'espace public, c'est l'espace commun, mais quelle est du coup la place possible pour les artistes ? Il y a des éléments qui ont été dits dans cette journée qui me semblent intéressants. Premier point. Il y a une évolution du travail d'artiste aujourd'hui qui est de transmetteur et passeur à médium. Ce terme de médium me paraît important, je l'emprunte un peu de façon détournée à Walter Benjamin, dans l'idée qu'on a à créer ces espaces publics de paroles ou ces espaces de rencontres autour d'un projet artistique, ce sont des espaces à la fois de reconnaissance et de brouillage, on n'est pas dans la médiation simple, on est dans un travail autour du symbolique justement, donc espace médium. Deuxième point important, c'est que nous sommes dans un travail aujourd'hui, notamment pour les artistes, qui évoluent de la diffusion des œuvres constituées à des processus d'infusion, ça n'est pas rien que dans la loi LCAP soit noté qu'aujourd'hui les activités d'éducation artistique et d'actions culturelles font partie de l'activité des artistes dans le cadre de leur activité professionnelle, donc de leur activité d'artiste. Ça veut dire qu'il y a une possibilité pour les artistes de travailler en infusion, c'est-à-dire dans un rapport de proche en proche, où les processus sont plus importants quelquefois que les œuvres, où la durée est importante, et où ce qui est en jeu au fond de tout ça, c'est un processus de désassignation, certes ne confondons pas les places, Madeleine, mais moi je pense que dans ce travail-là en tant qu'artiste, quelque part je me désassigne de ma propre perception de l'artiste qui peut exister et de la perception sociale de l'artiste qui peut exister. Et c'est à cette condition-là que je peux retrouver ma liberté, de la même manière que peut-être, ces espaces sont la possibilité pour des personnes, d'elles-mêmes, d'entamer un parcours qui permet aussi des désassignations pour reprendre le terme de Rancière, de désassignations par rapport à des catégories, on en parle de moins en moins heureusement, des publics empêchés, ou alors des désassignations territoriales. Je partage tout de même ce qui a été dit sur le fait que c'est stigmatiser un lieu que de l'énoncer immédiatement, comme trop souvent dans le cadre des politiques de la ville, comme un désert culturel. On a un travail de désassignation à faire et là je suis au cœur de mon travail artistique quand je fais ça.

Éric Fourreau

Merci Vincent. Avant de donner la parole aux élus, on va la donner au professeur de sociologie politique, Emmanuel Wallon, comment voyez-vous l'affirmation de ce nouveau paradigme dans les politiques publiques, comment voyez-vous cette évolution quand on parle de la démocratisation culturelle avec ce nouveau paradigme qui évidemment offre un champ très large ?

Emmanuel Wallon

Je vais devoir contredire le philosophe John Austin, « quand dire c'est faire », dire ne suffit pas toujours à faire et nous en avons fait l'expérience depuis une vingtaine d'années avec les référentiels qui structurent, croyons-nous, les politiques culturelles. Bien loin de moi l'idée de minimiser l'importance de cette introduction des droits culturels dans la loi, et même dans les lois, mais interrogeons-nous sur les conditions de leur traduction dans l'action publique, c'est ce qui importe et ce, de façon assez urgente. Il existe une véritable passion française pour les définitions, peut-être due au fait que notre plus ancienne académie refait chaque année son dictionnaire, et c'est un petit peu la même chose dans les colloques sur les questions culturelles. Je pense qu'il y a des différences entre des théories du choc électif, de la démocratisation culturelle, de la démocratie culturelle, de la diversité culturelle et maintenant des droits culturels. Mais n'accordons pas de pouvoirs magiques à ces formules, demandons-nous plutôt comment les différentes catégories d'acteurs s'en servent, et parfois les

instrumentalisent, pour défendre leur manière de voir et leur manière d'agir, et parfois aussi, il faut bien le reconnaître au passage, leurs intérêts, car la société est ainsi faite que nous ne sommes pas mus seulement par des désirs mais aussi par des intérêts. Parmi les implications d'un changement de paradigme tel que celui des droits culturels, il y a quatre idées qui me paraissent très importantes du point de vue justement de leurs effets concrets, de leurs capacités d'entraîner des modifications dans les façons de faire. D'abord j'ai compris que fréquenter ne suffit pas, il faut aussi participer, même si l'homme qui a dit que c'était l'important n'est pas forcément idéologiquement de mes références habituelles, Pierre de Coubertin. J'ai compris aussi que l'accessibilité ne pouvait pas être un seul critère pour le partage des œuvres d'art et des biens communs de la culture. Mais qu'il faut aussi renforcer des capacités, développer des capacités, aussi bien individuelles que collectives. J'ai compris aussi que découvrir c'est bien, mais que rencontrer et échanger, à partir de cette rencontre, ça laisse plus de traces après dans les esprits et parfois dans les corps aussi. Et puis enfin j'ai compris que l'articulation entre création, diffusion et transmission, qu'elle soit par le biais de l'éducation ou par le biais de la médiation, que cette articulation est sans cesse à réinterroger, et que les droits culturels sont une invitation à souder davantage ensemble, mais toujours de façon souple, les trois séquences de cette vie de l'œuvre et des processus de production et d'appréciation de celle-ci. Reste à traduire cela de façon un petit peu concrète. Pour cela, il faut mieux que nous partions, non pas de nos points d'accord, qui ne sont pas si faciles à cerner, mais plutôt de nos points de désaccord. Dans le processus d'élaboration de la loi, même si cela avait été abordé de façon très feutrée et courtoise entre le représentant de l'Assemblée nationale et une représentante du Sénat, il y a eu quelques malentendus dans la navette, pourrait-on dire. Par ailleurs, si la conclusion est heureuse et si tout cela s'est synthétisé dans deux textes, on voit bien que les droits culturels vont continuer pendant longtemps à se heurter à deux types de critiques, qui ont toutes deux la particularité de transcender les clivages entre gauche et droite : une critique qui vise surtout la dimension individuelle de ces droits, « attention au nivellement par le bas ». Partir des capacités réelles des individus et de leurs besoins tels qu'ils s'expriment, c'est non seulement se limiter éventuellement à ce qui a déjà été acquis, et non pas tout ce qui peut être encore conquis, mais ça peut être aussi se soumettre aux prescriptions de l'industrie culturelle de masse qui a une très forte puissance pour formater et limiter les besoins, et surtout les orienter. Sur le plan collectif, on le sait bien, cette critique m'a été renvoyée de façon surprenante par un de mes étudiants d'origine iranienne dans mon cours de sciences politiques de la semaine dernière, « attention aux communautarismes », c'est dans la revendication de droits collectifs qui peuvent aboutir à une subordination des droits individuels que réside le danger. Je sais bien que nous avons des trésors de rhétorique à opposer à cette affirmation, mais dans le contexte d'une campagne électorale et des semaines folles qui suivront, et des autres campagnes électorales qui viendront, je ne suis pas sûr que toute cette capacité rhétorique pourra suffire à évacuer ce type de critique. Donc partons de ces problèmes pour y faire face, en cherchant comment on pourrait éventuellement traduire ça par des orientations et des méthodes. Sur la question des biens communs, il y a tout un travail qui est nécessaire pour intriquer davantage ce qui relève d'une mémoire individuelle et d'une mémoire collective. Nous l'avons vu par exemple à l'occasion des commémorations, quelles soient celles, lointaines de la première guerre mondiale, ou celle très proche encore du 13 novembre 2015, si nous voulons qu'il y ait une appropriation des patrimoines locaux ou nationaux, y compris même des histoires collectives, alors ça passe aussi par le développement des capacités de mise en récit par les individus de tout ce qui fait qu'ils rencontrent à un moment donné ou qu'ils croisent même de façon brutale cette histoire locale ou nationale. L'ouverture d'un héritage universel, c'est aussi quelque chose qui se construit, l'idée que parmi les biens communs, il y en a qui n'ont pas de nom encore, qui relèvent d'un patrimoine immatériel, qui sont tissés d'histoires et

d'expériences, et souvent venus d'ailleurs autant que d'ici, ça c'est quelque chose qui s'impose à mon sens comme une prescription à toute personne qui entend penser et mettre en œuvre l'action publique. Et puis ce passage de l'individuel au collectif, et vis et versa, il peut se réaliser aussi dans les petites choses, les petites réalisations, et pas simplement dans la célébration et la sauvegarde du patrimoine. Du point de vue des capacités à développer, bien sûr ça nous appelle à revoir d'un œil plus exigeant les politiques d'éducation artistique tout au long de la vie. On avait coutume de dire de la maternelle à l'université, de la maternelle à la maison de retraite, se cultiver, ça signifie mettre parfois en jachère, mais surtout fertiliser un certain nombre de territoires culturels que l'on a pu traverser au cours de sa vie. Ça demande évidemment un deuxième aspect qui est très important, qui est d'accompagner les pratiques d'amateurs, c'est soi-disant une évidence depuis que quelques inflexions ont été données à la politique ministérielle, notamment du temps de Catherine Trautmann, mais c'est encore très loin d'être une réalité partout. Et pour que ça se développe, alors il faut partager des moyens d'agir et ça, ça concerne en particulier les plus jeunes et les plus démunis, ça veut dire donner des appuis partout où les initiatives sont possibles. Du point de vue de l'articulation entre la création et tout ce qu'on appelle ordinairement programmation, diffusion, je pense qu'il faut évidemment aborder l'aspect de la collaboration, de la construction en commun d'un certain nombre de processus, c'est ce qu'on a vu avec les nouveaux commanditaires mais il ne faut pas évacuer non plus la discussion. La discussion en amont et en aval. Pas de création sans critique. Pas d'expérience de l'art sans expérience de la confrontation avec les autres sens, les autres interprétations possibles de cela. Plus tard, dans un autre colloque, on développera ce que pourraient être des critères pour la construction ou la co-construction de ces politiques publiques, que ce soit au niveau ministériel, interministériel, c'est important, ou territorial. D'abord l'appréciation des projets, et ce n'est pas seulement dans des appels d'offres seulement pour les droits culturels, c'est une lecture qui doit traverser l'ensemble des projets, y compris des projets artistiques ou des projets patrimoniaux. C'est l'accompagnement des acteurs et ça passe aussi par des pôles de ressource, et ça passe évidemment par des initiatives importantes sur la toile, parce que pour beaucoup d'acteurs, la boîte à outils est d'abord numérique, et si on n'a pas une prise de conscience de ça, si on n'a pas des outils qui sont à la dimension de l'enjeu, ce sont les algorithmes de Google et de Facebook qui nous dicteront les lois. Il faut aussi évidemment de l'évaluation des effets, ça passe par des études, mais ça passe aussi par une démarche participative d'évaluation, l'évaluation ce n'est pas une inspection, c'est ce à quoi on pense dès le début du projet quand on fixe des objectifs, et qu'on se demande avec anxiété, puisqu'on sait qu'on ne les atteindra pas, comment on pourrait s'améliorer dans cette recherche. Un dernier mot que me permettront Éric Fourreau et Patrice Meyer-Bisch, on peut rajouter à la déclaration de Fribourg un tout petit codicille, un dernier droit culturel, le droit pour chacun d'interpréter à sa façon la définition des droits culturels.

Éric Fourreau

Ça peut faire l'objet d'un prochain colloque. Patrick Bloche, en tant que président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, en quoi selon vous l'inscription des droits culturels dans la loi est une avancée ?

Patrick Bloche

Merci de m'interpeller aussi abruptement après les trois interventions précédentes puisque l'objectif de ce colloque, c'est de dire les droits culturels inscrits dans le droit positif français, et après ? Si on veut parler de l'après, de l'avenir, il faut peut-être revenir sur ce temps parlementaire que nous avons été plusieurs à vivre récemment, et parce que les droits culturels sont inscrits dans notre droit positif finalement depuis très peu de temps. Ce qui peut paraître paradoxal, puisque la France a été moteur dans l'élaboration de la convention UNESCO sur la

diversité culturelle des expressions artistiques qui est une convention qui date de 2005, donc il y a 11 ans de cela. Et nous en avons d'ailleurs fêté le dixième anniversaire récemment, c'était très exactement il y a un an, à l'automne dernier. Et d'ailleurs, au nom de la commission que je préside à l'Assemblée nationale, j'avais été chargé d'un rapport visant à évaluer cette convention dix ans après, signée par 139 pays au monde, et par l'Union européenne en tant que telle, depuis 2009, ce qui est tout à fait déterminant, je le rappelle, par rapport à certaines initiatives de la commission qui nous amène régulièrement à nous mobiliser. Et, notons le aussi, au-delà de ce qui s'est passé électoralement la semaine dernière, les États-Unis d'Amérique n'en sont toujours pas signataire. Je dis cela parce que c'est en référence à cette convention UNESCO que nous avons été amenés à légiférer, et comme j'arrive, si j'ose dire, en fin de débat, évidemment j'ai presque mauvaise grâce à rappeler l'article 103 de la loi NOTRe, mais qui ne date après tout que d'août 2015 ou encore l'article 3 de la loi dite LCAP encore plus récente puisque datant de juillet 2016. Ce qui me paraît intéressant par rapport au débat que nous avons cet après-midi, c'est que dans les deux cas, le législateur n'a pas fait le choix de définir en tant que tel les droits culturels, mais plutôt de positionner les politiques culturelles des acteurs publics en référence à ces droits tels qu'énoncés justement par la convention UNESCO de 2005. Je rappelle également, c'est important pour la jeunesse, peut-être l'avez-vous évoqué, et si c'est de la répétition, je vous prie de bien vouloir m'en pardonner, je rappelle que la convention UNESCO de 2005 renvoie elle-même précisément dans ses considérants à l'article 5 de la déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001 qui proclame, et je vais dire ce qu'elle proclame parce que je pense qu'elle éclaire de façon intéressante le débat que nous avons aujourd'hui : « Toute personne doit pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix, et en particulier dans sa langue maternelle. Toute personne a le droit à une éducation et à une formation de qualité qui respecte pleinement son identité culturelle. Toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles dans les limites qu'impose le respect de droits de l'homme et des libertés fondamentales. » Et de fait, force est de constater que cette définition correspond pleinement notamment au champ des trois premiers articles de la loi LCAP, celle qui énonce la liberté de création en tant que telle, l'article 2 qui affirme tout autant la liberté de diffusion artistique, et qui à l'initiative du Sénat, de Sylvie Robert en particulier, et je n'oublie pas le rôle déterminant évidemment de Marie-Christine Blandin, a voulu que les entraves à ces deux libertés, création et diffusion artistique, soient sanctionnées explicitement dans le code pénal pour que ce soit effectif et que ce ne soit pas seulement des pétitions de principe des proclamations. Et dans l'article 3, qui détaille les objectifs de la politique culturelle et artistique, figure notamment, en déclinaison de la déclaration universelle de 2001, je le rappelle, la garantie de la diversité et de la création et des expressions culturelles, la liberté des choix des pratiques culturelles et des modes d'expression artistique, l'intégration de la culture à l'éducation évidemment, oserai-je dire, l'égal accès des citoyens à la culture et aux œuvres, et encore le développement des activités de création artistique pratiquées en amateur. Je dis cela car plutôt que la reprise d'une définition des droits culturels existants déjà en droit international, la loi française que nous venons de voter a donc fait le choix d'assurer leur mise en œuvre effective en consacrant le principe de la liberté créative et en fixant un certain nombre d'objectifs à l'action publique dans le respect de libre administration des collectivités territoriales, naturellement, puisque cette liberté d'administration est garantie par la constitution. En écho à toutes les expériences que vous avez évoqué ce matin et en début d'après-midi, reconnaissons toutefois que la France n'a pas attendu, heureusement, l'entrée de la notion des droits culturels dans son droit positif interne pour mener une politique culturelle active soutenant les créateurs dans tous les domaines de la création et souhaitant ouvrir la culture au public le plus large. Multiples témoignages, et je reprendrai d'ailleurs ce qui sont des acquis essentiels pour lesquels nous

nous sommes encore mobilisés récemment, et qui suite à l'accord historique du 28 avril auquel Hortense Archambault a tant contribué, nous avons un régime spécifique d'assurances chômage pour les emplois artistiques. Et je dis cela parce que ça fait partie de ces droits culturels effectifs. Nous avons un système, avouons-le, élaboré, nous essayons même de faire de telle sorte que nous ne soyons pas les seuls à l'avoir, un système élaboré de protection des droits des artistes et des créateurs, du droit d'auteur naturellement. Nous avons, et c'est souvent présenté comme une priorité, un objectif d'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge. Nous avons des politiques des publics qui sont mises en œuvre par la plupart des institutions culturelles ou encore nous avons le soutien à la création dans l'espace public pour rapprocher les œuvres des personnes qui en sont les plus éloignés, je rassure Vincent Bady, sans utiliser les termes que je n'aime pas plus que lui, de publics empêchés ou de déserts culturels. Je dis ça parce que le 1% travaux publics, bien représentés dans cette salle, fait partie de la place de l'art dans l'espace public. De ce fait, pour conclure ce propos introductif, si on évoque l'avenir des droits culturels, je pense que plus que jamais il faut l'inscrire dans la réalité contemporaine et surtout dans cette période d'extrême fragilité et de tensions que nous connaissons actuellement, Madeleine l'évoquait, et d'autres encore, Vincent Bady à l'instant. Je dis cela parce que j'ai peut-être comme député du 11^{ème} arrondissement à l'esprit ce que j'ai vécu évidemment tout au long de la longue journée d'hier, le Bataclan et Charlie Hebdo étant dans ma circonscription législative, mais je voudrais que nous puissions plus que jamais, à partir du moment où on été amenés dès le 7 janvier 2015 à dire que dans ce monde si troublé, plus que jamais, il fallait faire appel à l'éducation et à la culture, que tout ça prenne un sens, et à travers ce que nous exprimons ici aujourd'hui et encore plus compte tenu de la présence d'acteurs culturels de terrain, si j'ose dire, au meilleur sens du terme, que cela soit, c'est je crois Emmanuel Wallon qui l'évoquait, plus dans le faire que de le dire. Il faut le dire aussi mais le faire est encore plus essentiel. L'avenir des droits culturels est plus que jamais dans nos mains, collectivement, et à partir de là, à nous donc de renouveler sans cesse nos engagements individuels et institutionnels, le renouvellement est une nécessité absolue dans ce monde qui bouge tant et qui parfois bouge pas forcément comme on le souhaiterait. De convaincre, oui, de convaincre, et toujours de l'importance de la culture pour la vitalité démocratique et sociale. Il faut, et je rejoins Vincent Bady, ces temps de palabres, pour reprendre le terme de Jean-Michel Lucas, de paroles publiques conflictuelles, mais aller comme nous sommes amenés, comme élus, tout du moins pour les élus urbains, à fréquenter assidument les conseils de quartier, vous avez déjà des temps de paroles publiques inévitablement conflictuels. Nous devons rester vigilants face aux tentatives de contrôle ou de censure de la liberté créative, le danger est toujours présent, mais aussi de réfléchir ensemble, créateurs et décideurs publics, acteurs éducatifs et culturels, chercheurs, tout simplement citoyens, à de nouveaux modes de création et de partage culturel pour évidemment irriguer tous les territoires et ne laisser personne en dehors du champ créatif, je vous remercie.

Éric Fourreau

Florian Salazar-Martin, la FNCC s'est fortement engagée en faveur des droits culturels, mais peut-être qu'au-delà du positionnement de la FNCC, vous êtes évidemment en contact avec des élus territoriaux, des élus locaux, à longueur de temps, comment eux appréhendent-ils ce référentiel des droits culturels dans la mise en place de leurs politiques publiques ?

Florian Salazar-Martin

Bonjour à toutes et à tous, je vais reprendre les mots de Patrick Bloche qui tout à l'heure a rappelé les événements tragiques qui ont frappé notre pays mais aussi le monde, et qui continuent à frapper à chaque instant, nous sommes dans un moment sérieux, et c'est une

chance d'avoir ce débat sur les droits culturels. Parce que la question, si on peut se poser la question : « qu'est-ce qu'il nous arrive ? » Avec ce que disait Madeleine, c'est-à-dire un pays merveilleux, où à chaque coin de rue, il y a un théâtre, il y a des acteurs extraordinaires, où les institutions sont là. Qu'est-ce qu'il nous arrive ? Quand on est élu dans un petit village, il y a beaucoup de villages ruraux en France, énormément, il y a 13 millions de personnes qui vivent dans les villages ruraux, cela ils se sentent un peu délaissés en ce moment. On est à Paris, mais on pense aussi à eux, et ils sont peut-être dans la salle. La question des droits culturels, c'est penser à l'autre, c'est : qu'est-ce qu'on partage avec l'autre ? Il y avait cette belle phrase qu'est « le goût des autres », est-ce qu'on a encore le goût des autres dans nos sociétés contemporaines ? Est-ce qu'on a envie de construire quelque chose avec l'autre ? Est-ce qu'on peut faire ensemble, et pas vivre ensemble ? Nous, en tant qu'élus, on essaie de faire ça finalement, de le dire, de le faire, chaque jour, quand on construit un service public, que ce soit de l'eau, que ce soit même des choses plus dramatiques, quand il s'agit de la mort, on accompagne les gens, un peu de la naissance à leur mort, et la communauté est là pour ça, solidaire. Elle essaye de prendre en compte la vie des gens telle qu'elle est, et pas finalement comme on voudrait qu'elle soit. La question des droits culturels, elle se pose à ce niveau-là. Est-ce qu'on ne crée pas des politiques, même culturelles, même des politiques publiques, qui sont plutôt normalisées, il en faut, c'est normal, c'est le droit pour tous, mais qui ne tiennent pas assez compte de la vie des gens. Et le divorce qu'il y a aujourd'hui, dans le peu de reconnaissance qu'on a, les élites justement, parce que c'est vrai qu'on est considérés comme des élites, mais pas seulement les élus, ça a été dit ce matin, tous ceux qui avaient une situation et qui finalement pouvaient construire leur vie, tout simplement construire leur vie et vivre bien dans cette société qui est quand même assez inégalitaire et assez particulière, étaient considérés comme des nantis, c'est bien les résultats que nous avons eus à différentes élections, donc ça doit nous interroger. En tout cas, nous ça nous interroge et à la FNCC, en 2010, on était dans une réunion, on était une dizaine, on s'est dit : « On ne peut pas continuer comme ça », je ne sais pas ce qu'on faisait, on organisait certainement quelque chose. Et puis d'un seul coup, les choses ont changé, parce qu'on s'est dit : « Vraiment il faut qu'on prenne en compte cette question, qu'est-ce que nous disent les gens ? Qu'est-ce qu'ils nous disent toutes ces personnes, qu'est-ce qu'ils veulent, comment est-ce qu'on peut ? » Et on a fait une petite note politique sans envergure, peut-être un petit peu malhabile, d'un point de vue littéraire, qui s'appelait « les politiques publiques pour les personnes par les territoires ». On ne s'est pas rendu compte sur le fait, on était heureux de ce qu'on avait fait, sans vraiment comprendre exactement ce que ça signifiait, et on était déjà dans ce qu'on peut appeler les droits culturels, c'est-à-dire quelque chose qui nous projetait dans ailleurs, une autre conception de la politique publique, qui finalement prenait comme centre de gravité, non pas la responsabilité historique que nous avons en terme de stratification culturelle, mais plutôt la vie des gens. Depuis, on a essayé de travailler sur ces questions. J'apprécie beaucoup ce qu'a dit Emmanuel Wallon : les droits culturels, personne n'a la définition, et heureusement. Et surtout personne n'a le vadémécum non plus, et j'espère qu'il n'y en aura jamais, parce que le jour où il y en aura, ça voudra dire qu'effectivement, il y aura des spécialistes, et tout le monde doit être spécialiste, chacun et chacune, si on porte la responsabilité de cette société et du monde, il faut qu'on invente notre propre forme d'expérimentation de la liberté. Et pour nous, les droits culturels, c'est l'expérimentation de « sa » liberté, l'émancipation. Est-ce que chacun a le droit à l'émancipation ? Et là, il y a quelque chose qui a été absent des débats, c'est la question de la mondialité. Je ne vais pas faire référence à Édouard Glissant mais on a besoin que notre monde soit convoqué chez nous : est-ce que l'autre est un invité temporaire ? Est-ce qu'il est permanent ? Tout à l'heure, Moïse Touré nous a parlé de son travail, des artistes, etc. L'artiste, est-ce qu'il est temporaire, est-ce qu'il est en effusion, est-ce qu'il est etc. ? On a toute une classification d'états qui nous fait mal, qui fait mal aux politiques

publiques et qui doit aujourd'hui être repensée. Tout à l'heure, Patrick Bloche invitait à un renouvellement, on en a vraiment besoin, l'État, parce que souvent on dit l'État et les collectivités, mais en fait c'est la même chose, on est l'État, il n'y a pas l'État d'un côté et les collectivités de l'autre, maintenant on est la même chose, d'ailleurs c'est la première fois dans l'histoire de notre pays où, dans la loi, est dit très clairement que les collectivités et l'État assument une responsabilité partagée. C'est une grande première. C'est historique. C'est aussi historique que les droits culturels. Parce que ça veut dire qu'on ne peut pas compter l'un sans l'autre. Et ça veut qu'aussi, en terme de décentralisation, qu'il faut appréhender avec cette nouvelle réforme territoriale, quoi qu'en pense, qui maintenant est à l'œuvre, il nous faut inventer de nouveaux espaces de paroles, de relations, de co-constructions. Donc cette inventivité, il faut qu'on la partage ensemble, avec tous les moyens qu'on a, et je suis d'accord avec vous, Madeleine Louarn, on en a beaucoup, de moyens. Peut-être ne faut-il pas créer des médiateurs, mais peut-être qu'il faudrait former, parce que la relation, ça ne s'invente pas, on a peut-être besoin d'inventer des formations, mais en tout cas des artistes, il y a des tas d'acteur sur le terrain qui peuvent très bien faire ce travail. Il s'agit peut-être juste de repenser tout cela ensemble à partir du territoire, je ne développe pas bien sûr sur l'importance de la co-responsabilité au niveau régional. Ce que je voudrais dire aussi sur la question de la décentralisation, parce que j'ai entendu des choses, il faut être raisonnable, la décentralisation, elle a apporté énormément de choses, elle a été très positive, parce qu'elle a permis des choses admirables, des tas de rencontres partout, des tas de rencontres individuelles, collectives, mais peut-être que depuis un certain temps, depuis quelques années, elle est à bout de souffle. Peut-être qu'aujourd'hui, elle ne peut pas remplir tout cela, il y a une perte de crédibilité. Nous avons organisé trois séminaires sur « les politiques publiques ont-elles failli ? », c'est ce qui ressort un peu de cela, cette décentralisation, qui a joué son rôle, peut-être qu'il faut passer à un autre stade, on a beaucoup parlé de démocratie culturelle, mais ça fait longtemps, j'entendais quelqu'un qui disait « on en parle depuis 30 ans », non, pas de cette manière-là en tout cas, depuis 30 ans, il n'y a jamais eu de débat au Sénat sur cette question-là. Donc, on avance. Mais la question aujourd'hui, c'est d'avancer d'une manière beaucoup plus massive, beaucoup plus responsable, en utilisant tous nos atouts.

Éric Fourreau

Merci Florian Salazar-Martin. Catherine Morin-Desailly, le mot de la fin de cette table ronde vous revient, vous êtes sénatrice, vous avez voté l'inscription des droits culturels dans la loi NOTRE, pour quelles raisons ?

Catherine Morin-Desailly

Tout d'abord, je dirai à quel point je regrette de ne avoir participé à l'ensemble de la journée, parce que je sais que les débats ont été très nourris, et qu'on avait besoin de débattre sur cette notion de droits culturels qui, somme toute, était restée sans doute pour beaucoup d'entre nous floue. D'ailleurs le temps du débat parlementaire est un peu frustrant, on aurait aimé pouvoir approfondir cette question, y compris cher Patrick Bloche, entre nos deux assemblée, et dieu sait si on a travaillé sur beaucoup de sujets, mais cette notion de droits culturels aurait sans doute mérité un approfondissement. Donc le temps est venu d'en parler aussi tous ensemble, élus, acteurs culturels... Je rebondis sur ce qu'ont dit Florian Salazar-Martin et Patrick Bloche, ce n'est pas un hasard si dans le contexte actuel, au lendemain du triste anniversaire des terribles accidents du Bataclan, ce n'est pas un hasard si dans la loi LCAP vous trouvez inscrite la liberté de création, au sein de l'article 1, qui inscrit le droit culturel des artistes, complété par les questions de diffusion, à l'initiative du Sénat, et puis les droits culturels. Je crois que plus que jamais c'était le moment de réaffirmer cela dans un texte de loi qui se voulait tout à fait ambitieux. Ce n'est pas un hasard non plus que cette question des droits

culturels, qui inscrit cette notion dans les politiques territoriales réaffirmées, trouve place au Sénat, cher Patrick Bloche, puisque dans le cadre de la loi NOTRe, notre commission a pris un avis, c'est la commission des lois qui traite ces questions de loi territoriale, mais la commission de la culture a souhaité prendre un avis, débattre, auditionner les associations d'élus, cher Florian Salazar-Martin, vous êtes venu aussi exposer quels étaient les points de vue des élus sur ces questions, et que la compétence culture a été réaffirmée comme voulant être partagée. Du coup, au Sénat, on a prolongé la réflexion sur la mise en œuvre de ces politiques territoriales qui se voulaient du coup partagées. Ça a été aussi le choix au Sénat d'instaurer le principe d'une commission culture à la CTAP (Conférence territoriale de l'action publique), cette commission culture a eu un peu de mal à survivre à la navette parlementaire, mais elle est revenue à l'assemblée, n'est-ce pas Patrick Bloche, dans la loi LCAP, pour trouver là un lieu d'expression et de partage et de réflexion sur ces politiques culturelles, et sur ces droits culturels également qui ont été introduits. Et si nous profitons de cette notion des droits culturels pour refonder nos politiques culturelles au moment où on a besoin de retrouver du sens. Je n'y vois pas d'ailleurs une contradiction avec la démocratisation culturelle, je sais que dans les débats à Aix et à Avignon, certains s'émouvaient en disant : « C'est une remise en cause de nos politiques de démocratisation culturelle », non, pour moi, ce n'est qu'un approfondissement, c'est un autre point de vue, un autre angle. La démocratisation culturelle, c'était l'ambition de la culture pour tous, les droits culturels s'intéressent à l'individu dans ce qu'il a de spécifique, s'intéressent à la diversité des cultures, et c'est une façon à la fois de dire, nous respectons l'individu dans sa construction, et si on s'intéressait à la façon dont la culture est absolument nécessaire au même titre que l'éducation pour l'émancipation des individus. Et si dans le cadre de nos politiques publiques, nous y prêtons une grande attention. Ça ne veut pas dire que l'on va construire des communautarismes, antagoniser différentes cultures, c'est au contraire donner la possibilité d'instaurer un dialogue plus que jamais nécessaire des cultures. Donc c'est finalement le mouvement inverse, c'est tout pour moi sauf le repli sur soi, c'est plutôt l'ouverture aux autres. Et je crois qu'on a vraiment besoin de ça aujourd'hui dans nos politiques territoriales qui, même si on ne va pas opposer collectivités territoriales et État, mais les collectivités territoriales représentent pratiquement les deux tiers du financement des politiques culturelles, et donc forcément les politiques se construisent aussi à partir, et fortement, des territoires. Prenons le pari de dire que les droits culturels vont permettre ce rebond qui est tant nécessaire aujourd'hui. Au Sénat, on s'est beaucoup intéressé à la question des droits culturels, pourquoi ? Parce que si 2015, c'étaient les dix ans de l'inscription de la diversité culturelle dans la charte de l'UNESCO, c'étaient également les dix ans de la loi handicap, et nous avons beaucoup travaillé lors de tables rondes à ce bilan culture handicap dix ans après. Nous avons jugé qu'il y avait beaucoup de progrès à faire parce qu'on aborde souvent la question des droits culturels de ces personnes empêchées de par leur handicap, qu'il soit physique ou intellectuel, par l'accessibilité physique : comment on rentre dans un établissement en fauteuil roulant ? Or, c'est se poser la question beaucoup plus profonde, qui est l'accessibilité aux pratiques tout court. Et c'est une question essentielle, il y a beaucoup de progrès encore à faire et nous avons du coup engagé un travail au sein de notre commission qui produira ses résultats dans le courant février avec un certain nombre de propositions. Les droits culturels, c'est s'intéresser à chaque individu dans ce qu'il a de spécifique, dont forcément les publics dits « empêchés », c'est s'intéresser à la culture à l'hôpital. Je rappelle que dans le cadre de loi de 2009 HPST, nous avons, sous mon initiative, introduit la notion de caractère obligatoire de la culture dans le projet d'établissement des CHU. Et aujourd'hui, ces politiques, elles sont extrêmement foisonnantes au sein de ces établissements, bien sûr la loi n'a fait que sanctuariser ce qui avait été en expérimentation, depuis des années, mais ces politiques existent. Alors bien sûr, je le dis à Emmanuel Wallon, il a raison, la culture ce n'est pas un

ersatz, ce n'est pas du divertissement, ce n'est pas de l'occupationnel, c'est une exigence de la culture avec les acteurs culturels, des médiateurs formés, c'est donc aussi une réflexion à avoir sur la formation dans nos collectivités territoriales et dans les dits établissements. Voilà ce que je voulais dire sur cet aspect sur lequel on a plus particulièrement travaillé au Sénat, et pour dire que c'est un enjeu formidable à relever, qui ne peut aujourd'hui que construire davantage de cohésion, davantage de respect, les uns vis à vis des autres. Je vais conclure sur les propos de Plantu, je ne sais pas si vous avez vu le dessin du *Monde* hier ? C'était très touchant, c'était la culture sera plus forte, c'était un petit musicien au dessus du Bataclan qui nous donnait son petit air de musique pour nous donner un peu d'espoir, pour dire que finalement la culture sera et doit être absolument plus forte.

Éric Fourreau

Merci à vous. C'est la loi du genre, on crée des frustrations, on n'a pas suffisamment de temps de paroles, mais la parole, on va la laisser au poète, Yvon Le Men.

Sylvie Robert

Avant qu'il ne prenne la parole, je voudrais vous dire qu' Yvon Le Men est donc poète, il a été en résidence plusieurs mois à Rennes dans un quartier d'habitat social, je dis bien plusieurs mois, il a eu un appartement, on lui a fourni un appartement, et il a vécu au milieu de la population et il en a tiré un poème qui s'appelle *Les rumeurs de Babel*. Et nous sommes très heureuses, Marie-Christine Blandin et moi, de conclure cette journée par les paroles d'un poète avant que nous concluions vraiment la journée.

Lecture de poème de et par **Yvon Le Men**

Marie-Christine Blandin

Merci de votre part à tous, Yvon Le Men. Nous avons envie de les rencontrer, les gens dont il nous a parlé. Merci pour ce matin pour les quelques notes de Youssra Khechaï ; merci à nos animateurs, Anne Quentin et Éric Fourreau, qui ont tenu les temps ; merci aux défricheurs et aux défricheuses, ceux des tables rondes mais aussi ceux du public très attentif et sans doute très frustré car je sais que plus des trois quarts d'entre vous ont de belles expériences à nous raconter aussi ; merci à ceux qui ont commenté dans la dernière table ronde, donné leurs avis. Je vous signale qu'il y a plein de fédérations, plein de syndicats qui auraient pu ici s'exprimer et que nous faisons un appel à contributions pour que les corps constitués qui souhaitent commenter cette évolution des droits culturels nous disent des choses. Nous avons ici dans cette maison sénatoriale encore dix mois de travail, mais après les mandats continuent, vous verrez Sylvie Robert, vous verrez Catherine Morin-Desailly, et puis la FNCC est éternelle. Je ne me permettrais pas de parler de l'Assemblée puisqu'elle a toujours le dernier mot, donc vous retrouverez sans doute des gens de talent dans l'Assemblée. Il me reste 15 secondes, je ne vais pas faire le résumé de la journée. Je retiens des lieux ouverts, des palabres, des négociations, une méthode, et après tout ce qu'on a entendu, je vous dirai simplement : « On ne naît pas amoureux de son voisin, mais on le devient. »

Sylvie Robert

Il me revient le mot de la fin. Bien sûr des mots de remerciements, je me joins à Marie-Christine Blandin pour toutes celles et tous ceux qu'elle a cités et qui nous ont permis de bien mener cette journée, dense, mais vraiment passionnante. Ce que j'avais dit en introduction, qui était que c'était peut-être un amuse-bouche, une mise en mouvement, c'est à vous de le

continuer. Les droits culturels ne vivront que parce qu'ils seront toujours, toujours et encore, défrichés, sûrement, explorés, questionnés, tout simplement vécus dans les endroits où vous êtes et dans les différents espaces que vous représentez. Ce que nous avons envie de vous dire, c'est qu'il faut continuer. Oui je serai là avec Catherine Morin-Desailly à continuer notre travail législatif, bien sûr, mais vous aussi, vous allez devoir continuer parce que colloques, rencontres, formations vont se mettre en place. Je vous encourage à continuer à tenir le flambeau, à continuer de travailler cette question qui j'espère au bout de cette journée vous semble un peu plus généreuse ou en tout cas lumineuse. C'était peut-être cette façon que l'on avait de défricher aussi avec vous politiquement cette question car j'ai entendu parler de liberté, de démarches, de processus... je ne reviendrai pas sur la synthèse, mais je crois que ça participe aussi vraiment en tant que responsable politique de la façon peut-être aujourd'hui et demain de faire de la politique et de changer nos pratiques politiques. C'est en tout cas ce qui m'anime en tant qu'élue locale aux côtés de Benoît Careil, mais plus que ça aussi en tant que parlementaire, je crois qu'il y a un enjeu et une responsabilité énorme aujourd'hui, au-delà de cette absence de symbolique, oui que nous avons tous perdue dans nos discours, les mots n'ont plus de sens, on parle mais on ne s'entend plus et on ne s'écoute plus. Et je pense que la responsabilité politique est telle que cette question des droits culturels, vous avez compris, c'est à chacun d'y mettre derrière, Emmanuel Wallon nous l'a bien rappelé, l'interprétation que l'on veut, elle est vraiment aussi à vivre dans l'espace du politique. Je considère que c'est une notion éminemment politique, et j'espère que la journée vous en a donné cet aperçu. Il y aura un numéro spécial de l'Observatoire des politiques culturelles que nous remercions qui va sortir en janvier, il y a un certain nombre de dossiers. Je crois que la FNCC prépare aussi un dossier sur les droits culturels. Il y a des contributions, nous faisons appel à ces contributions, n'hésitez pas, nous allons tirer une synthèse des actes de la journée qui auront vocation à continuer à vivre, à être alimentés, et à l'instar d'un homme politique que vous connaissez, que vous reconnaissez, et qui disait : « Cela semble toujours impossible jusqu'à ce qu'on le fasse. » Merci.

(retranscription de Christophe Martin)